

STRATÉGIE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

MOT DU PRÉSIDENT

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un enjeu majeur pour notre territoire. Notre objectif est de faire de ce PCAET une opportunité de démarche stratégique vertueuse pour la Communauté de communes Terres du Haut Berry, qu'il soit le document de référence pour l'adaptation du territoire au changement climatique et au développement durable. Le PCAET est un enjeu transversal de notre politique territoriale, y compris en termes de stratégie économique, d'attractivité et de qualité de vie au sein de notre collectivité.

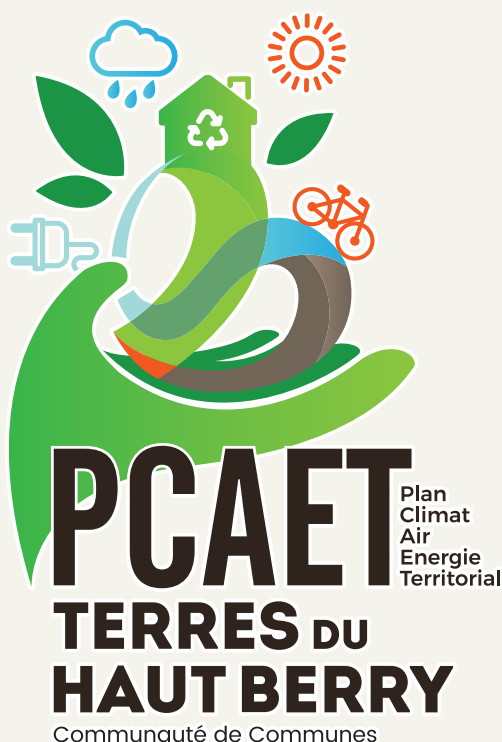
Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Elle permet une transition énergétique et écologique adaptée aux changements climatiques et offre des actions concrètes adaptées à notre territoire. L'objectif est de réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, de favoriser le développement des énergies renouvelables et d'améliorer la qualité de l'air. Ce plan climat concerne tous les secteurs d'activités, économiques, sociaux, associatifs et environnementaux sous l'impulsion et la coordination de la Communauté de communes Terres du Haut Berry. Ce plan climat doit permettre de construire un avenir plus respectueux de l'environnement tout en cultivant la singularité et l'attractivité de notre territoire.

Depuis plusieurs années, les scientifiques s'accordent sur le fait que le dérèglement climatique actuel va s'amplifier du fait des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans notre atmosphère. Sans action correctrice de la part de l'Homme, la température mondiale risque d'augmenter de 1,8 à 4°C d'ici 100 ans avec des impacts différents selon les parties du globe. Certains de ces impacts sont déjà perceptibles sur notre territoire notamment lors d'événements climatiques intenses : par exemple des inondations et coulées de boue ainsi que des sécheresses et canicules particulièrement importantes dans notre département.

Le changement climatique est une réalité. C'est pour notre collectivité un défi. Un défi immense, mais aussi une formidable opportunité de réformer nos habitudes de vie. Les élus et les services de la communauté de communes se mobilisent d'ores et déjà, en témoignant les actions engagées concernant la rénovation énergétique des logements du territoire qui permettront d'apporter des aides financières conséquentes, mais aussi un accompagnement technique et administratif aux particuliers et aux artisans, afin de rendre les rénovations accessibles et performantes (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles*). Il convient également de souligner qu'une stratégie sur les questions de mobilité - enjeu transversal fort pour un territoire rural tel que le nôtre - est en cours d'élaboration. Le but est de mettre en place des actions efficaces aux côtés de la Région Centre-Val de Loire, Autorité Organisatrice de mobilité (AOM).

Pour agir concrètement dans le quotidien des habitants, des usagers, des entreprises, des élus, la Communauté de communes Terres du Haut Berry a donc élaboré un Plan Climat-Air-Énergie Territorial pour la période 2024-2030, fil conducteur de son action. La communauté de communes est le moteur de cette démarche mais nous devons travailler de concert avec tous les acteurs du territoire, les institutions publiques, les associations, les entreprises et l'ensemble des habitants. Pour qu'ensemble, nous relevions le défi de la transition écologique et que nous préservions la qualité de vie sur notre territoire.

Christophe DRUNAT,
*Président de la Communauté de
Communes Terres du Haut Berry*



1 CADRE D'INTERVENTION DU PCAET, OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX 4

- I. Le Coût de l'inaction 5
- II. La hiérarchie des documents 6
- III. Le cadre législatif..... 7
- IV. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) 8
- V. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) 8

2 OBJECTIFS STRATÉGIQUES CHIFFRÉS10

- I. Construction des axes stratégiques..... 11
- II. Objectifs chiffrés de la CCTHB 12

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES OPÉRATIONNELS21

- I. Construction des objectifs stratégiques opérationnels 22
- II. Objectifs opérationnels de la CCTHB..... 25

Axe I : 25

Donner la priorité à un habitat durable en soutenant la rénovation énergétique des logements du territoire

Axe II : 32

Optimiser les trajets du quotidien en adaptant le territoire et en développant des solutions alternatives de mobilité accessibles à tous

Axe III : 41

Encourager la transition agro-écologique en valorisant les efforts des agriculteurs du territoire

Axe IV : 52

Viser la sobriété énergétique dans le tertiaire et l'industrie en s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité

Axe V : 60

Développer l'économie-circulaire

Axe VI : 70

Mobiliser tous les acteurs du territoire sur la transition écologique et énergétique

Axe VII : 82

Appuyer le développement des projets d'énergies renouvelables pour inscrire la transition énergétique dans une dynamique locale

Axe VIII : 98

Adapter le territoire au changement climatique



1

CADRE D'INTERVENTION DU PCAET OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

SOMMAIRE

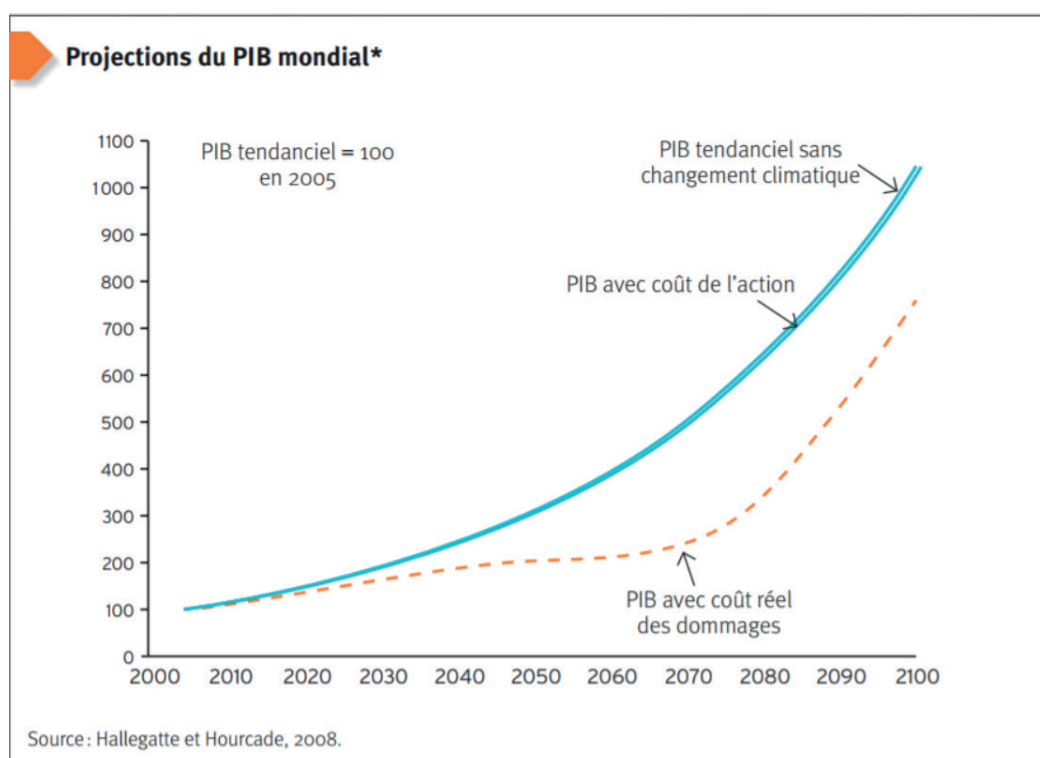
I	Le coût de l'inaction	5
II	La Hiérarchie des documents	6
II	Le cadre législatif	7
III	La stratégie nationale Bas Carbone (SNBC)	8
IV	Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	8



I - Le coût de l'inaction

Le « rapport Stern sur l'économie du changement climatique » (émanant du ministère des finances britannique) a été le premier à évaluer l'impact économique des effets du changement climatique et notamment au regard de l'augmentation susceptible de la répétition des événements extrêmes : **le coût de l'inaction est supérieur au coût de la prévention.**

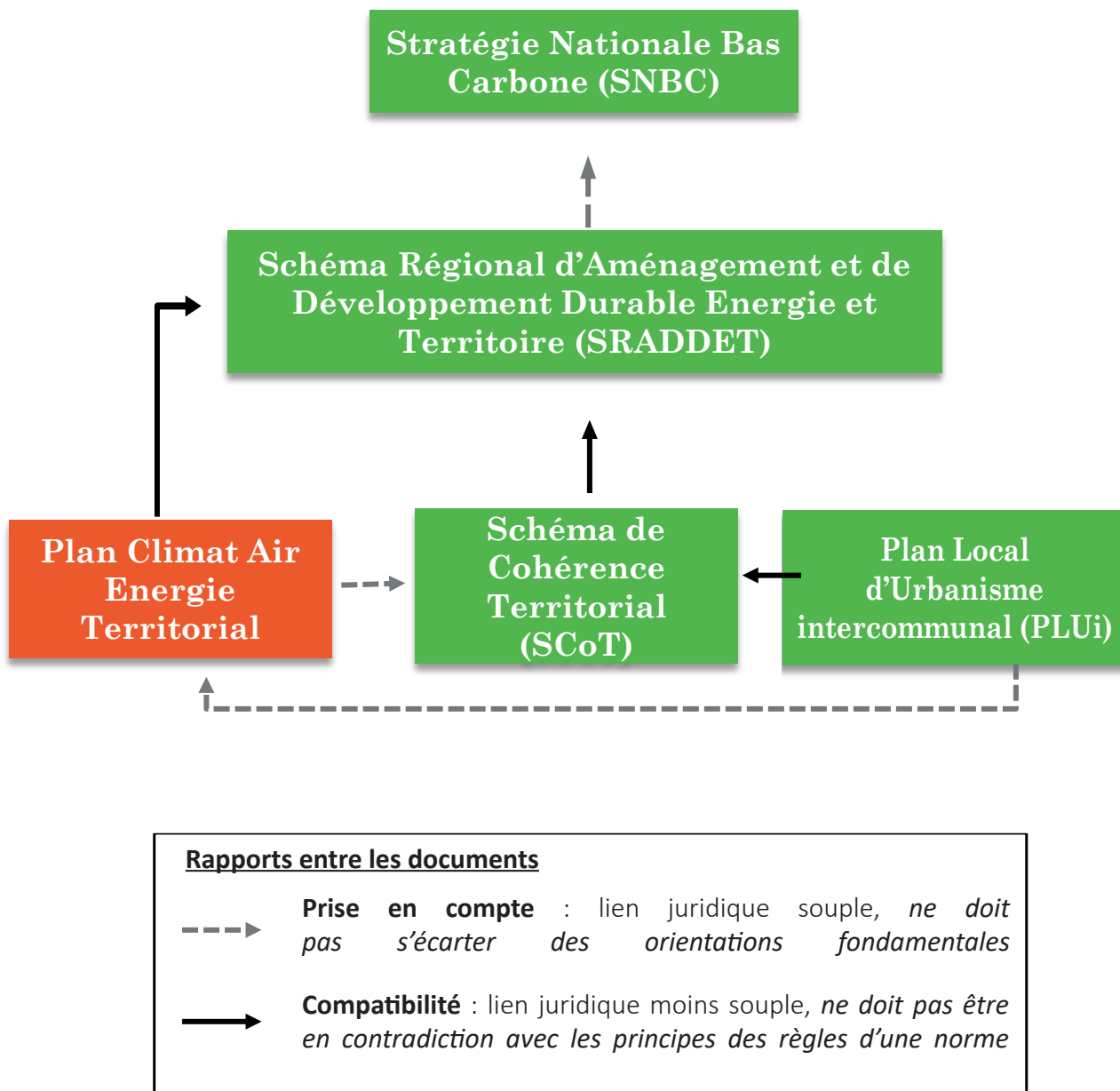
Selon ce rapport, le coût de l'inaction entraîne un risque de récession estimé entre 5 et 20 % du PIB mondial, tandis que l'investissement de 1 % du PIB mondial en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique depuis 2006 suffirait.



Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) confirme la probable récession dans le cas d'une inaction de la part de la communauté internationale. Autrement dit, plus l'action tarde, plus les charges seront lourdes pour les gouvernements.

Enfin, l'impact financier de la sinistralité dans le domaine de l'assurance est à souligner. Il en résultera une augmentation des primes d'assurance pour les collectivités comme pour les usagers. L'implication de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry dans des actions d'adaptation au changement climatique, notamment à travers le plan climat air énergie territorial, permettra d'anticiper ces conséquences et ces coûts.

II - La hiérarchie des documents



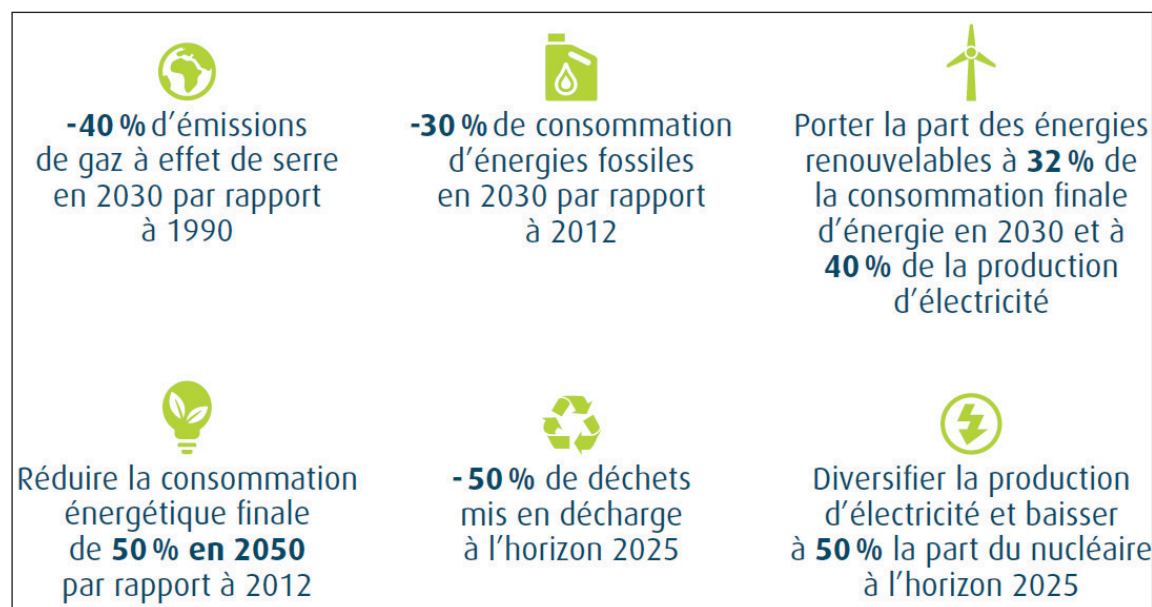
Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry s'intègre dans une hiérarchie de documents « cadre » dont les liens suivants doivent être respectés :

- Compatibilité du PCAET avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui doit lui-même prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC),
- Prise en compte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Avord-Bourges-Vierzon en révision,
- Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent quant à eux prendre en compte le PCAET du territoire.

III - Le cadre législatif

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, vise à agir pour le climat, en fixant à la France des objectifs chiffrés et des moyens d'action pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015.



<https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/148-48>

C'est également la LTECV qui prévoit l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, d'adopter un PCAET.

La Loi Energie-Climat

La Loi Énergie-Climat publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019, inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans la loi, conformément à l'Accord de Paris signé en 2015.

Cette loi prévoit des dispositions relatives à la poursuite du développement des énergies renouvelables et intègre également la lutte contre les passoires thermiques.

La Loi Climat et Résilience

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience", est intervenue suite à la Convention Citoyenne pour le climat.

Dans un souci d'accélération de la transition écologique, elle vise une réduction d'au moins 55% des émissions des GES d'ici 2030, par rapport à 1990.

L'objectif Zéro Artificilisation Nette (ZAN) est également confirmé par l'adoption de cette loi.

IV - La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Découlant de la LTECV, la SNBC est décrite comme la «feuille de route» de la France pour lutter contre le changement climatique par le Ministère de la Transition Ecologique. Ses orientations ont la particularité de concerner tous les secteurs d'activité pour tendre vers une économie bas-carbone, circulaire et durable.

Dans sa première version, la SNBC visait une réduction de 75 % des émissions de GES à l'horizon 2050. Désormais, l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone. Ainsi, des orientations à mettre en oeuvre ont été fixées, et des budgets carbone (plafonds d'émissions) à ne pas dépasser ont été déterminés.

Les objectifs chiffrés répartis par secteur d'activité* :

	2030	2050
BÂTIMENTS	-49%	Décarbonation complète
TRANSPORTS	-28%	Décarbonation complète (à l'exception du transport aérien et domestique)
AGRICULTURE	-19%	-46%
INDUSTRIE	-35%	-81%
DECHETS	-35%	-66%
PRODUCTION D'ENERGIE	-33%	Décarbonation complète
FORET-BOIS ET SOLS	Maximiser les puits de carbone (séquestration dans les sols, la forêt et les produits bois)	

<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

**Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à 2015*

IV - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET de la Région Centre Val- de Loire a été approuvé le 4 février 2020.

Il s'agit d'un document de planification qui précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire régional.

Les objectifs chiffrés du SRADDET sont basés sur les données produites par l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES), avec 2014 comme année de référence.



Ces derniers respectent la trajectoire fixée par la Loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte et la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Afin de travailler avec les données les plus récentes et d'être au plus proche de la réalité, l'année 2016 a été retenue comme référence de départ pour le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

En matière d'Énergie-Climat, les objectifs sont les suivants :

- Réduire la consommation énergétique finale de 43% en 2050 avec des objectifs de consommation répartis par secteur :

	2021	2026	2030	2050
BÂTIMENTS	16%	4%	-6%	-41%
TRANSPORT ROUTIER	-4%	-17%	-29%	-60%
ECONOMIE	-2%	-6%	-9%	-21%
TOTAL	5%	-5%	-15%	-43%

- Atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050, soit des objectifs par filière

- Réduire de 100% les **émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique d'ici 2050**

- Tendre vers une réduction des **émissions globales de gaz à effet de serre :**

	Objectifs SRADDET
2030	-50%
2040	-65%
2050	-85%

- Réduire les **émissions anthropiques de polluants atmosphériques (qualité de l'air)** par rapport à 2008 et à horizon 2030 :

	2030
Dioxyde de Souffre (SO ₂)	-77%
Oxydes d'azote (NO _x)	-69%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-13%
Particules fines (PM _{2,5})	-57%

2

OBJECTIFS STRATÉGIQUES CHIFFRÉS

SOMMAIRE

I	Construction des axes stratégiques	11
II	Objectifs chiffrés de la CCTHB	12

Le développement qui suit ne rappelle pas les réflexions et les étapes qui ont ponctué la construction du PCAET (se référer au document « Méthodologie et bilan de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCTHB »). Cependant, il convient de rappeler que les axes stratégiques d'intervention du PCAET ont été établis dans un premier temps, au regard des enjeux que le diagnostic a permis d'identifier sur le territoire de la communauté de communes.

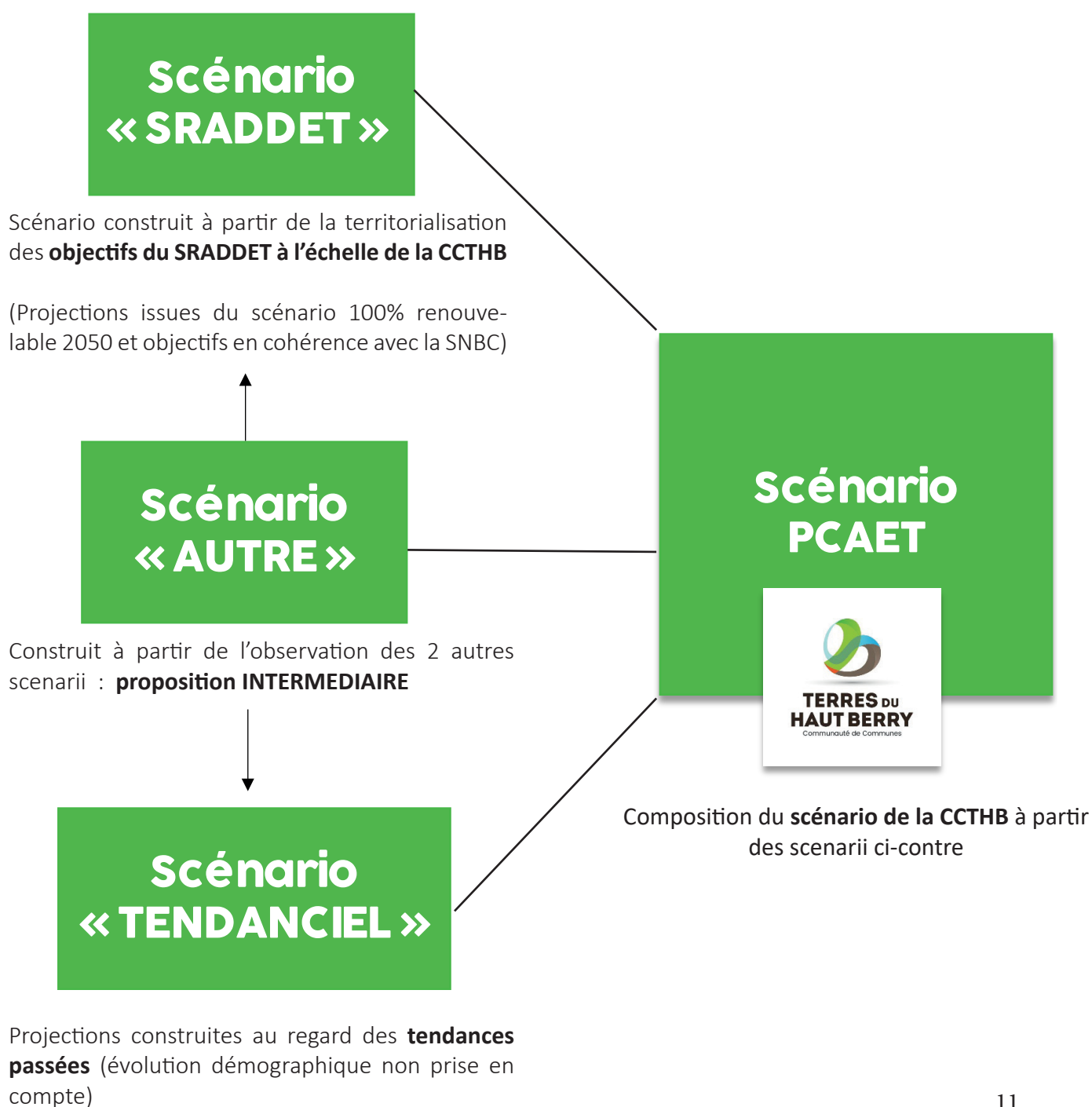
Ces enjeux ont pu être confirmés par les différents acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Ainsi, au fur et à mesure, sans dénaturer les priorités établies, les propositions ont été ajustées avec la participation des différentes instances rattachées au projet, dans un souci de lisibilité et de cohérence mais aussi de prise en compte de l'évaluation environnementale.



I - Construction des objectifs chiffrés

2016 a été retenue comme année de référence afin de travailler à partir de données relativement récentes, tout en laissant la possibilité de comparer les scénarii retenus pour la CCTHB avec ceux établis à l'échelle régionale (scénarii du SRADET basés sur 2014). De plus, bien que les données de 2018 étaient disponibles pour la plupart des thématiques (gaz à effet de serre, consommation d'énergie, etc.), les données relatives à la production d'énergies renouvelables s'arrêtaient en 2016.

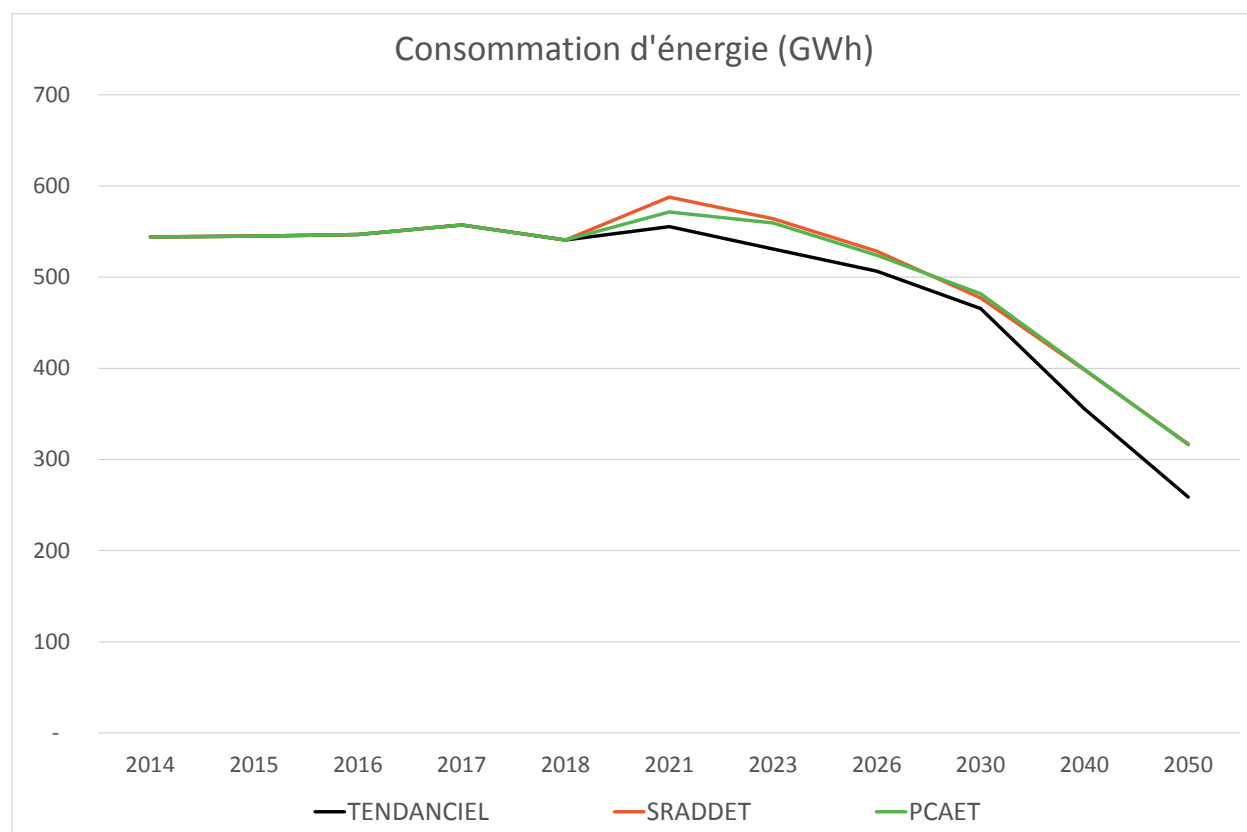
Les objectifs chiffrés ont été travaillés à partir des 3 scénarii présentés ci-dessous. Au delà du respect des différents documents de planification, l'intention des élus était de retenir des objectifs ambitieux mais réalistes.



II - Objectifs chiffrés de la CCTHB

A. Maitrise de la consommation d'énergie

Le graphique ci-dessous compare le scénario tendanciel, le scénario du SRADEET adapté à l'échelle de la CCTHB, ainsi que le scénario retenu pour la CCTHB :



Objectif du SRADEET :

Réduire la consommation énergétique finale de 43% en 2050 par rapport à 2014 avec des objectifs de consommation répartis par secteur

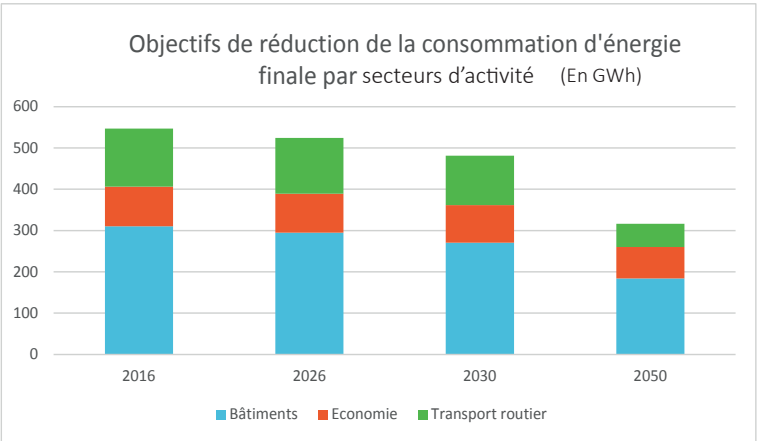
Le scénario PCAET de la CCTHB permet de réduire la consommation d'énergie finale dans tous les secteurs d'activité, et ainsi, de contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux.

En effet, la stratégie du PCAET de la CCTHB vise une réduction de 10% à horizon 2030, et de 42% à horizon 2050.

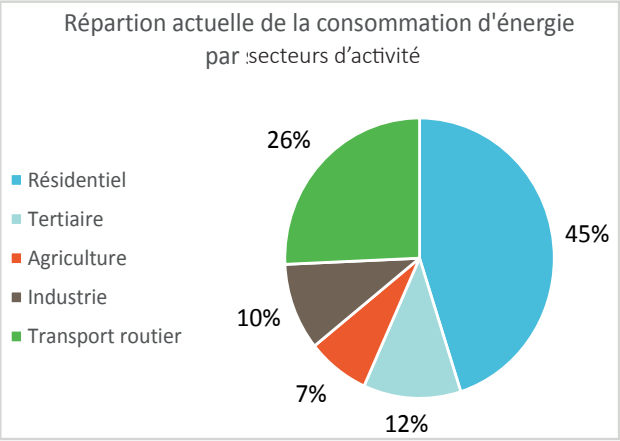
Les objectifs retenus par la CCTHB sont les suivants (en GWh) :

OBJECTIFS								
	Bâtiments	Résidentiel	Tertiaire	Economie	Agriculture	Industrie	Transport routier	TOTAL
2016	310	246	64	96	41	55	141	547
2026	295	232	63	94	40	54	135	524
2030	271	213	58	91	39	53	119	481
2050	184	146	38	76	30	46	56	316
	Bâtiments	Résidentiel	Tertiaire	Economie	Agriculture	Industrie	Transport routier	TOTAL
2026	-5%	-6%	-2%	-2%	-2%	-2%	-4%	-4%
2030	-13%	-14%	-10%	-5%	-5%	-5%	-15%	-12%
2050	-41%	-41%	-41%	-21%	-26%	-17%	-60%	-42%

Les taux de variations ci-dessus représentent la réduction prévue par secteurs d'activité, par rapport à 2016.



La Communauté de Communes Terres du Haut Berry affiche une réduction plus forte dans le secteur résidentiel et le secteur du transport routier, secteurs les plus consommateurs d'énergie sur le territoire. Néanmoins, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (CCTHB) souhaite une baisse de la consommation d'énergie progressive et continue, dans tous les secteurs d'activité.

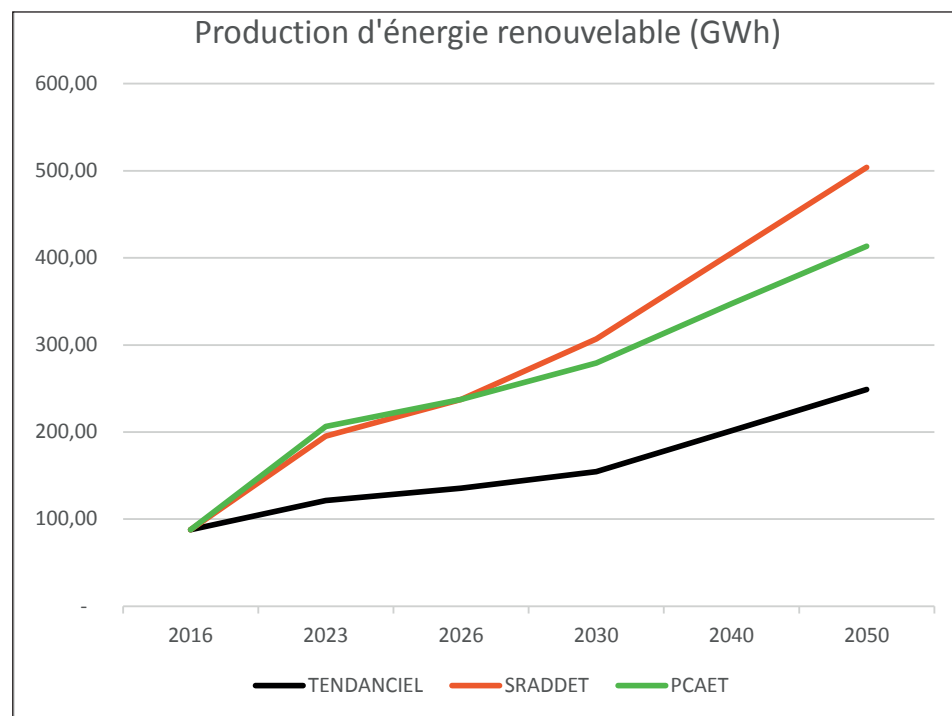


La stratégie de la CCTHB ne prévoit pas de modifier la répartition actuelle de la consommation d'énergie par secteurs d'activité.

II - Objectifs chiffrés de la CCTHB

B. Production d'énergies renouvelables

Le graphique ci-dessous compare le scénario tendanciel, le scénario du SRADET adapté à l'échelle de la CCTHB, ainsi que le scénario retenu pour la CCTHB :



Objectif du SRADET :

Atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050, soit des objectifs par filière.

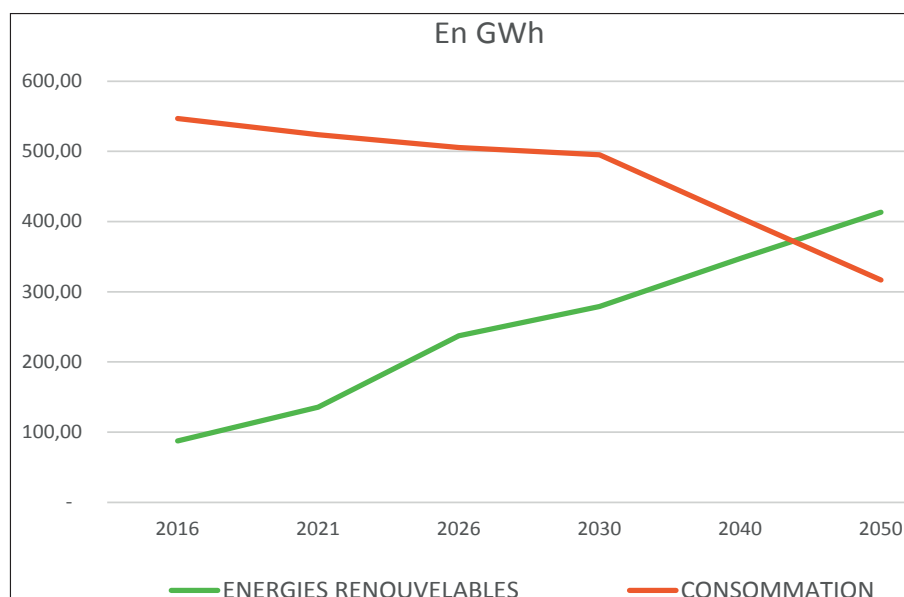
Les objectifs de la CCTHB ont été fixés en fonction de la production actuelle, des projets à venir connus, mais aussi des potentiels de production identifiés au sein du diagnostic.

Les objectifs retenus par la CCTHB sont les suivants (en GWh) :

OBJECTIFS									
	PV	BOIS ENERGIE	SOL_THER	GEOTHERMIE	EOLIEN	HYDRAULIQUE	BIOGAZ	BIOM_ELEC	TOUT
*2016	2,7	81,6	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	2,9	87,7
2026	15,9	113,7	8,5	0,4	0,0	0,3	96,7	5,0	240,4
2030	26,0	121,0	15,4	0,5	0,1	0,3	110,0	6,0	279,2
2050	62,0	145,0	58,5	1,0	0,5	0,3	130,0	8,0	405,3

Les objectifs de la CCTHB envisagent de couvrir 56% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2030 et 100% en 2050 (voir graphique ci-dessous). Il est donc prévu une augmentation de la production des énergies renouvelables de près de 370% entre 2016 et 2050.

La stratégie de la CCTHB répond donc particulièrement à l'ambition de la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte, qui vise à porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation d'énergie finale des français à horizon 2030.



Enfin, pour appuyer cette stratégie de développement des énergies renouvelables, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry se fixe **deux objectifs supplémentaires** :

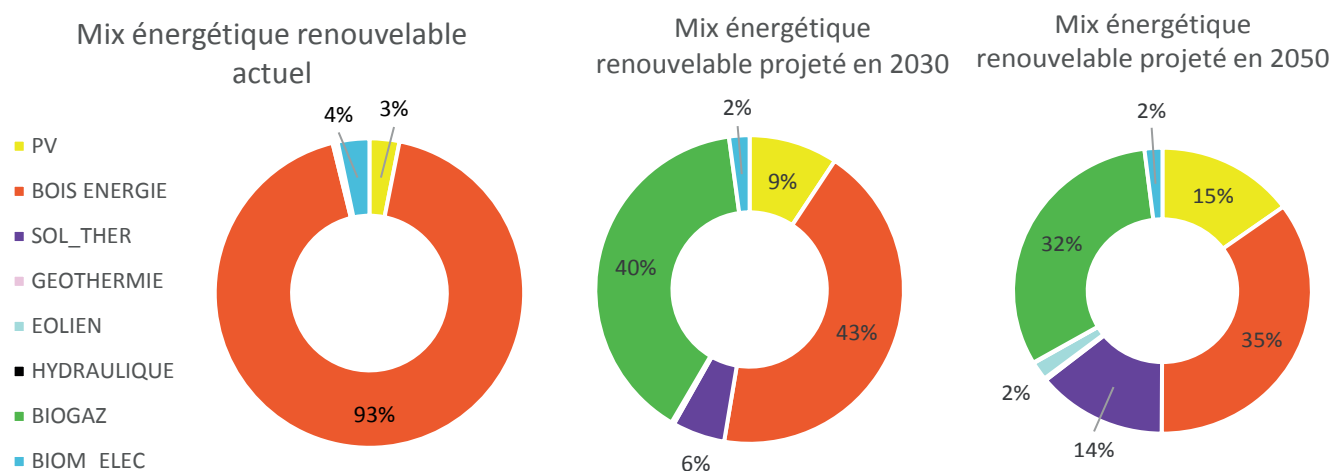
- 2 nouveaux réseaux de chaleur à horizon 2030 sur le territoire
- Une participation de 5% des habitants aux projets d'énergie renouvelable

1. Le mix énergétique renouvelable

Actuellement, le bois-énergie domine dans le mix énergétique renouvelable du territoire. La stratégie de la CCTHB vise à augmenter la part assurée par les autres filières afin de décarboner l'énergie produite et consommée, en prenant en compte les potentiels de développement identifiés par le diagnostic.

Ainsi, à l'horizon 2030 et 2050, l'énergie solaire et la méthanisation prendront une place plus importante dans le mix énergétique renouvelable de la communauté de communes. La part du bois-énergie est donc amenée à diminuer, mais restera prépondérante.

Les objectifs de la communauté de communes intègrent également le développement de l'éolien, en se concentrant principalement sur l'arrivée d'éoliennes domestiques. Enfin, compte tenu de l'inadaptation des cours d'eau (voir diagnostic), les objectifs en matière d'hydro-électricité correspondent uniquement à l'énergie produite par l'installation déjà présente sur le territoire.



Ces objectifs de développement qui n'intègrent aucune notion de concurrence, sont bien complémentaires dans un cadre de décarbonation de l'énergie. Les études préalables aux différents projets, notamment dans le secteur du bâtiment, permettront de déterminer l'énergie renouvelable la plus adaptée au regard de critères environnementaux, techniques et financiers.

2. Coordonner l'évolution des réseaux énergétiques et la livraison des énergies renouvelables

- **Réseau électrique**

Le réseau de transport d'électricité assure le raccordement de nombreuses installations de production d'électricité renouvelable d'envergure sur le territoire, et le maillage des lignes existantes peut permettre le raccordement de nouvelles installations, dans les limites des réserves de puissance disponibles.

En effet, les capacités d'accueil réservées aux énergies renouvelables (en MW) figurent au sein du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la région Centre-Val de Loire (S3RENR), en vigueur depuis le 22 mars 2023, dont l'objectif est d'assurer, en concertation avec les différents acteurs, l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques, tout en préservant la sûreté du système et en maîtrisant les coûts.

A cet effet, différents travaux de création ou de renforcement ont été envisagés au sein de ce schéma, dont un renforcement du poste source à Henrichement (2 nouvelles demi-rames HTA), seul poste présent sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (capacité réservée de 18 MW).

Point de vigilance : la capacité réservée attribuée à un poste source n'est pas forcément la capacité réservée «existante», ce qui nécessite de suivre les renforcements et les créations d'ouvrages, mais aussi la réalisation effective des projets ou encore le volume de production raccordé sur les postes voisins.

Les productions raccordées (en service) et en cours de raccordement (en file d'attente) sont disponibles de manière actualisée sur le site www.capareseau.fr

Enfin, concernant les plus petites installations dont la puissance installée se compte en KW (toiture photovoltaïque, éolienne domestique, ...), il est à noter que le raccordement peut se faire sur le réseau de distribution d'électricité.

- **Réseau gaz**

Le gaz naturel est une énergie fossile toutefois, il existe des alternatives pour produire du biogaz à travers la méthanisation par exemple. Au regard du contexte de développement actuel de ce type d'installation sur le territoire et aux alentours, le réseau de gaz ne présente pas la nécessité d'être renforcé.

Néanmoins, la filière hydrogène se développe, notamment sous l'impulsion de la Région Centre-Val de Loire, et l'innovation est à surveiller dans ce domaine.

- **Une adaptation nécessaire des réseaux**

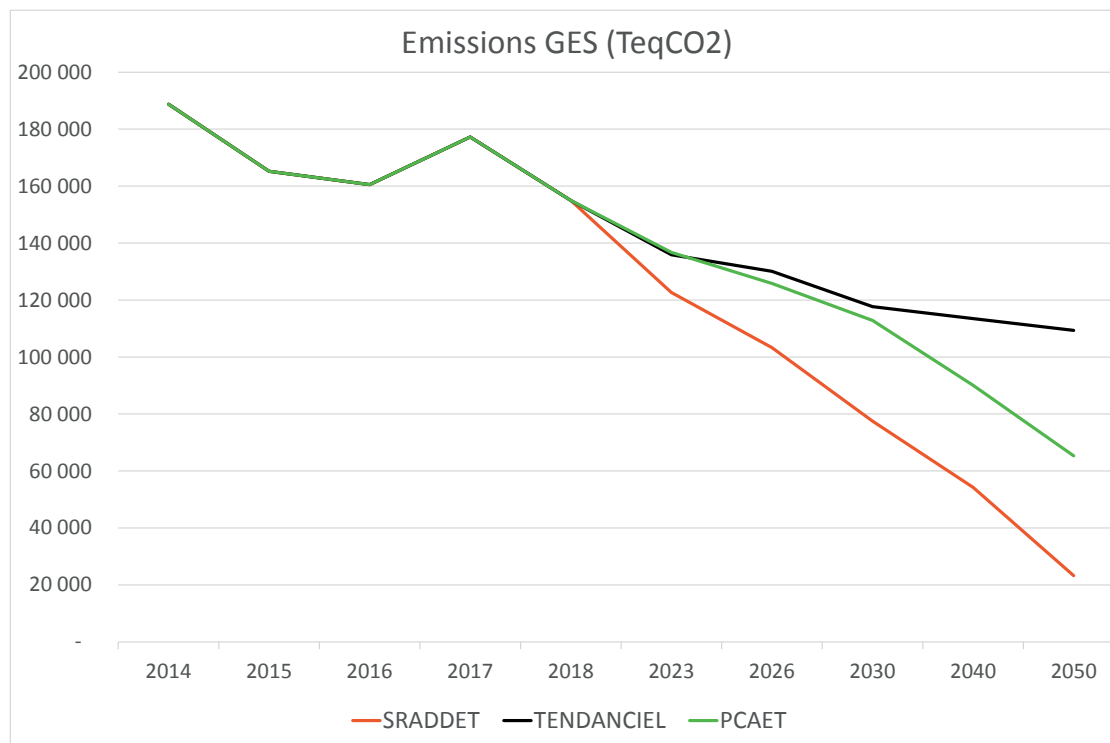
Bien que l'évolution du réseau de gaz ne semble pas nécessaire pour le moment sur le territoire de la communauté de communes, l'adaptation est un enjeu majeur dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

En effet, la réalisation des objectifs de la stratégie de la CCTHB repose sur l'anticipation des évolutions et sur l'adaptation effective des réseaux énergétiques. Il conviendra d'échanger régulièrement avec les différents acteurs de la production, du transport et de la distribution d'énergie.

II - Objectifs chiffrés de la CCTHB

C. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le graphique ci-dessous compare le scénario tendanciel, le scénario du SRADDET adapté à l'échelle de la CCTHB, ainsi que le scénario retenu pour la CCTHB :



Objectif du SRADDET :

Tendre vers une réduction des émissions globales de gaz à effet de serre de -50% à horizon 2030, -65% à horizon 2040 et -85% à horizon 2050 (*par rapport à 2014*).

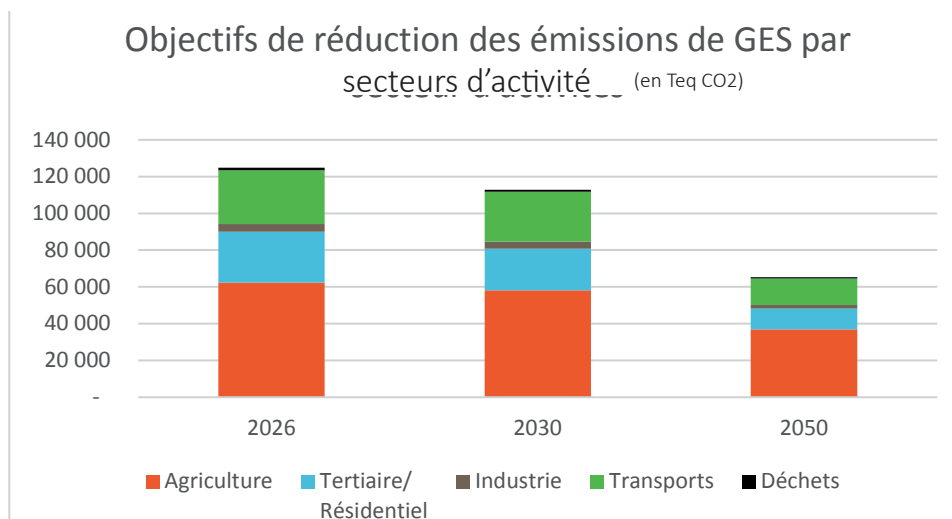
Le scénario retenu pour la CCTHB ne permet pas d'atteindre les objectifs ambitieux du SRADDET, mais vise à contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à hauteur de -27% à horizon 2030 et de -56% à horizon 2050.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont les suivants (en TeqCO₂) :

OBJECTIFS						
	Agriculture	Tertiaire/ Résidentiel	Industrie	Transports	Déchets	TOTAL
2016*	74 249	42 477	5 370	36 144	2 261	160 502
2026	62 297	27 792	4 160	29 189	1 471	124 910
2030	58 074	22 739	3 806	27 108	1 104	112 831
2050	36 802	11 370	1 955	14 458	750	65 335
	Agriculture	Tertiaire/ Résidentiel	Industrie	Transports	Déchets	TOTAL
2026	-16%	-35%	-23%	-19%	-35%	-22%
2030	-22%	-46%	-29%	-25%	-51%	-30%
2050	-50%	-73%	-64%	-60%	-67%	-59%

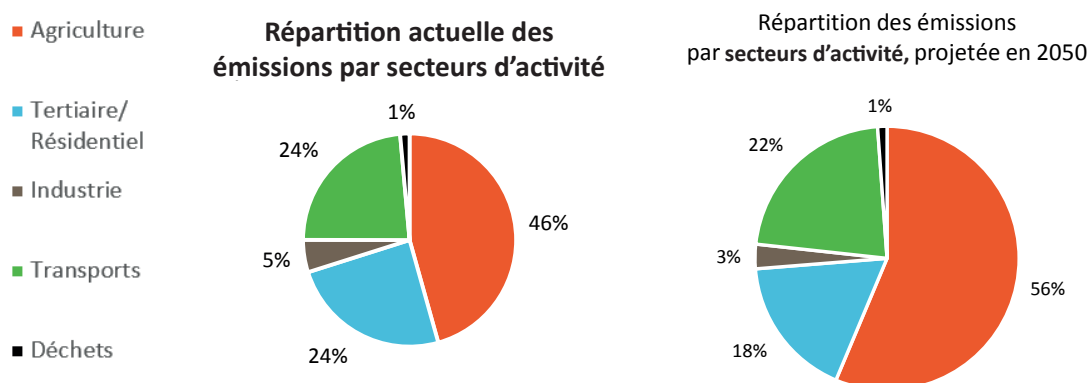
Taux de variation par rapport à l'année de référence (2016)

*Année de référence



Le diagnostic a mis en exergue la corrélation forte entre la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. En effet, dans le secteur résidentiel et le secteur du transport routier, la plupart des émissions de gaz à effet de serre sont d'origine énergétique. Par conséquent, les objectifs de réduction de la consommation d'énergie visés par la communauté de communes pour ces secteurs contribueront drastiquement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

La répartition des émissions par secteur sera quelque peu modifiée (voir graphiques ci-dessous). Néanmoins, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry étant un territoire à dominante rurale, couvert à plus de 60% par des terres agricoles, l'agriculture restera le premier secteur émetteur du territoire. En effet pour mémoire, l'origine des émissions de ce secteur est majoritairement non énergétique (épandage d'engrais, déjections animales etc.).



Enfin, bien que réduites, ces émissions seront toujours présentes à horizon 2050. Il est donc primordial d'intégrer la **séquestration carbone** à la stratégie du PCAET. En effet, ce phénomène aide à limiter l'augmentation annuelle de CO2 dans l'atmosphère, mais aussi les effets du changement climatique. Plus précisément, les sols, les forêts, les zones humides et les océans permettent de capter le carbone présent dans l'atmosphère, et donc de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'enjeu est de maintenir les puits actuellement présents sur le territoire, et dans le même temps, de renforcer les capacités de stockage de carbone. La séquestration des sols est principalement assurée par couvert végétal, qui absorbe le carbone grâce à la photosynthèse: le carbone est stocké sous forme de matière organique dans les sols. Toutes les formes de couvert seront donc bénéfiques, notamment par le biais de la transition agricole, au même titre que la protection des forêts et des zones humides présentes sur la communauté de communes.

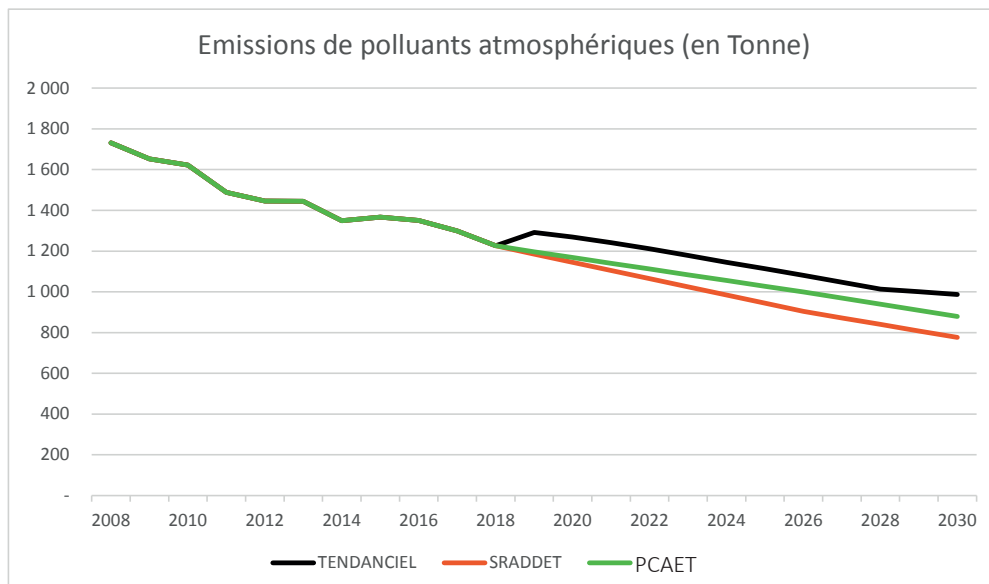
Les principaux objectifs sont les suivants :

- Préserver les puits carbone existants
- Repenser les modes de cultures
- Promouvoir la captation du carbone au sein des nouveaux projets

II - Objectifs chiffrés de la CCTHB

D. Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Le graphique ci-dessous compare le scénario tendanciel, le scénario du SRADDET adapté à l'échelle de la CCTHB, ainsi que le scénario retenu pour la CCTHB :



Objectif du SRADDET :

Réduire les émissions anthropiques de polluants atmosphériques à horizon 2030 : -77% d'émissions de Dioxyde de Soufre (SO₂), -69% d'Oxydes d'azote (NO_x), -52% de Composés Organiques Volatils autre que le Méthane (COVM), -13% d'Ammoniac (NH₃) et -57% de particules fines (PM_{2,5}).

Les objectifs chiffrés du PCAET de la CCTHB portent donc sur les polluants prioritaires suivants :

L'ammoniac (NH₃)

L'ammoniac est en majorité issue du **secteur agricole**. En effet, l'épandage d'engrais est la cause principale de ces émissions. Les déjections animales avec la présence d'élevage sur le territoire, sont également émettrices d'ammoniac à travers la décomposition de la matière organique.

Le développement d'une agriculture biologique, qui limite les quantités d'engrais, permettrait de réduire ces émissions.

Les Oxydes d'Azote (NO_x)

Les sources d'émission des Oxydes d'Azote sont variées. Elles sont majoritairement issues du **secteur des transports** sur le territoire de la CCTHB. Toutefois, le secteur résidentiel (chauffage, ...) et le secteur agricole représentent également une part importante.

Les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVM)

Sur le territoire de la CCTHB, ces polluants sont principalement émis par le **secteur résidentiel**.

Le Dioxyde de Soufre (SO₂)

Suivi du secteur tertiaire, le **secteur résidentiel** (chauffage) est principalement à l'origine de ces émissions sur le territoire de la CCTHB.

Les particules PM 2,5

Les particules peuvent avoir des origines diverses. Elles sont principalement issues du **secteur résidentiel**, et du secteur agricole dans une moindre mesure.

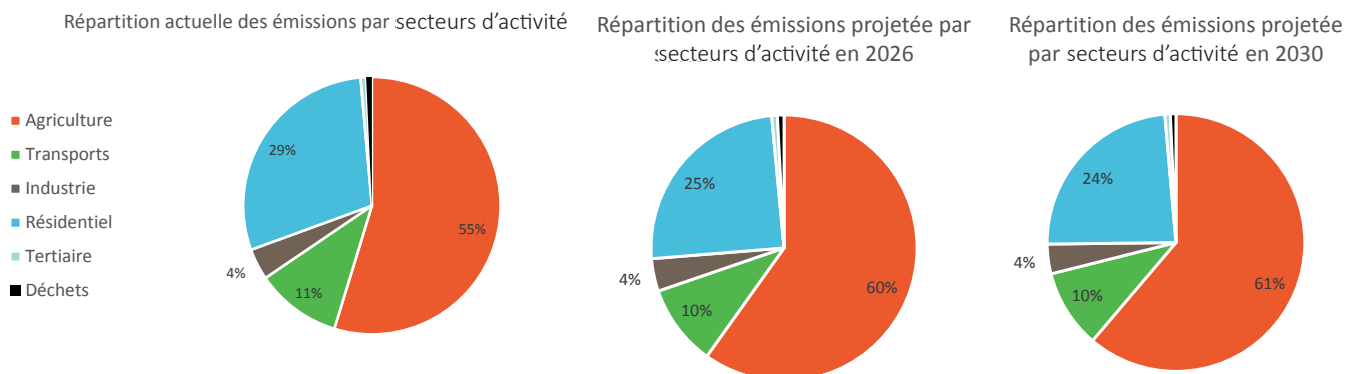
Les objectifs de la CCTHB en matière d'amélioration de la qualité de l'air sont les suivants (en Tonne) :

OBJECTIFS					
	SO ₂	NO _x	COVNM	PM 2,5	NH ₃
2016	13	233	314	130	657
2026	-50%	-24%	-29%	-23%	-6%
	7	177	225	101	618
2030	-61%	-40%	-41%	-40%	-15%
	5	139	185	78	557

Les objectifs sont répartis par secteurs d'activité comme suit (en Tonne) :

OBJECTIFS							
	Agriculture	Transports	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Déchets	Total
2016	748	146	38	401	9	9	1351
2026	598	99	40	248	7	8	999
2030	538	87	33	209	6	6	879
	Agriculture	Transports	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Déchets	Total
2026	-11%	-20%	-21%	-25%	-28%	-13%	-17%
2030	-20%	-35%	-33%	-41%	-30%	-30%	-29%

La stratégie de la CCTHB impliquera une légère modification de la répartition de ces émissions :



La Communauté de Communes Terres du Haut Berry contribue donc de manière significative à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire, et par conséquent, à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux. Au regard de la stratégie visée en matière de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables, la communauté de communes s'est attachée à fixer des objectifs ambitieux mais réalistes pour le territoire.

Une attention particulière devra être portée à la concentration de ces émissions. En effet, une fois émise dans l'air, ces substances sont transportées sous l'effet des vents, de la pluie et des gradients de température dans l'atmosphère. Elles pourront également subir des transformations par réactions chimiques, qui dépendent des conditions météorologiques. En fonction de cette concentration, les effets peuvent donc différer dans le temps : à moyen terme, une exposition chronique à la pollution dite de fond, ou à court terme, une exposition de courte durée à des concentrations élevées pendant les épisodes de pollution (dépassement des seuils réglementaires). Sur le territoire, les périodes particulièrement à risque sont au printemps (épandage agricole d'engrais) et en hiver (chauffage).

En effet, le diagnostic a rappelé les conséquences particulièrement néfastes des émissions de polluants présentées ci-dessus et de leur concentration sur la santé humaine (cancers, maladies cardiovasculaires, etc.) et sur l'environnement, et constituent donc une priorité. Néanmoins, il convient de noter que le programme d'action prend en compte tous les polluants évoqués au sein de ce diagnostic (monoxyde de carbone, etc.).

3

OBJECTIFS STRATÉGIQUES OPÉRATIONNEL

SOMMAIRE

I	Construction des objectifs stratégiques opérationnels	22
II	Objectifs opérationnels de la CCTHB	25



I - Construction des objectifs stratégiques opérationnels

Ce document ne rappelle pas les réflexions et les étapes qui ont ponctué la construction du PCAET (se référer au document « Méthodologie et bilan de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCTHB »). Cependant, il convient de rappeler que les axes stratégiques d'intervention du PCAET ont dans un premier temps été établis, au regard des enjeux que le diagnostic a permis d'identifier sur le territoire de la communauté de communes.

Ces enjeux ont pu être confirmés par les différents acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Ainsi, au fur et à mesure, sans dénaturer les priorités établies, les propositions ont été ajustées avec la participation des différentes instances rattachées au projet, dans un souci de lisibilité et de cohérence mais aussi de prise en compte de l'évaluation environnementale.

Le cadre stratégique retenu par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry composé d'axes stratégiques et d'objectifs opérationnels, se présente donc comme suit :

Axe I : Donner la priorité à un habitat durable en soutenant la rénovation énergétique des logements du territoire

- Soutenir la rénovation énergétique des logements du territoire
- Remobiliser les logements vacants
- Développer l'usage des matériaux biosourcés

Axe II : Optimiser les trajets du quotidien en adaptant le territoire et en développant des solutions alternatives de mobilité accessibles à tous

- Impulser l'amélioration de l'offre de transports collectifs
- Favoriser le développement des mobilités douces en sécurisant les déplacements
- Réduire les trajets du quotidien et développer les solutions alternatives à l'autosolisme

Axe III : Encourager la transition agro-écologique en valorisant les efforts des agriculteurs du territoire

- Encourager les pratiques visant la réduction des engrais azotés, des pesticides et l'entretien durable des haies
- Développer les circuits-courts pour rapprocher les producteurs et les consommateurs

Axe IV : Viser la sobriété énergétique dans le tertiaire et l'industrie en s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité

- Viser la rénovation énergétique performante des bâtiments tertiaire
- Réduire la consommation d'énergie liée aux usages
- Réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse liée à l'éclairage public et privé

Axe V : Développer l'économie-circulaire

- Limiter la production d'emballage et encourager le recours aux emballages recyclés et recyclables
- Générer des synergies pour le développement de l'économie-circulaire
- Valoriser les biodéchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe VI : Mobiliser tous les acteurs du territoire sur la transition écologique et énergétique

- Faire de l'exemplarité un outil de communication
- Sensibiliser à la transition écologique et énergétique
- Renforcer l'accès à l'information et aux interlocuteurs dédiés à la transition écologique et énergétique
- Accompagner les initiatives et les changements de comportements

Axe VII : Appuyer le développement des projets d'énergies renouvelables pour inscrire la transition énergétique dans une dynamique locale

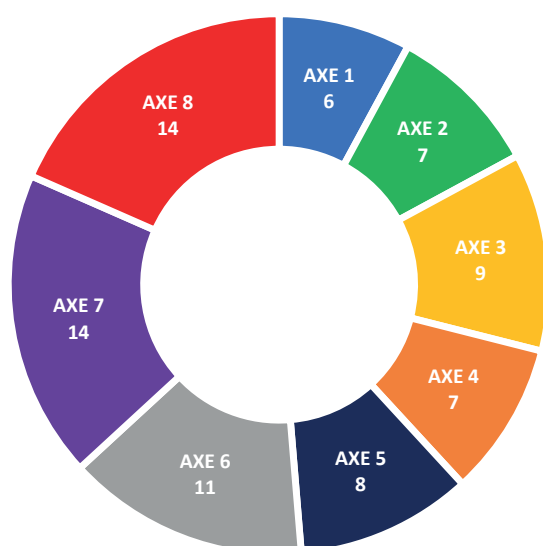
- Accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des énergies renouvelables
- Développer les énergies renouvelables
-

Axe VIII : Adapter le territoire au changement climatique

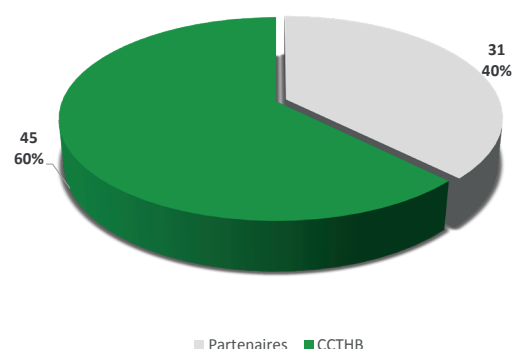
- Préserver les réservoirs de biodiversité et favoriser son développement
- Favoriser le développement des Solutions Fondées sur la Nature
- Favoriser la réduction de la consommation d'eau

Le programme d'actions de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry est intégré au sein de ces axes stratégiques. Chaque objectif opérationnel regroupe au total **76 fiches actions** :

RÉPARTITION PAR AXE STRATÉGIQUE



PORTAGE DES ACTIONS



Bien que les actions soient nombreuses, permettant ainsi de témoigner de la diversité d'acteurs (habitants, entreprises, associations, organismes publics et parapublics ...) et des modes opératoires, ce programme ne peut toutefois pas être exhaustif. Les acteurs sont en effet extrêmement variés et nombreux, et la communauté de communes ne saurait se limiter face à l'opportunité de mener des actions complémentaires qui contribueraient à la transition écologique et énergétique.

Par ailleurs, la liste des partenaires référencés au sein des fiches actions n'est pas non plus exhaustive. Les actions présentent un stade d'avancement différent, impliquant pour certaines, de poursuivre la recherche et la mobilisation des partenaires.

Enfin, pour cette première génération de programme d'actions, il convient de noter que les élus ont particulièrement souhaité mettre l'accent sur le secteur résidentiel, principal poste de consommation d'énergie sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Le présent chapitre fait donc état de la stratégie et du programme d'actions de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Chaque axe stratégique est composé :

- **Des objectifs réglementaires, représentés par les pictogrammes suivants :**



Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Réduction de la consommation d'énergie



Production d'énergie renouvelable



Amélioration de la qualité de l'air



Amélioration de la capacité de séquestration nette du dioxyde de carbone



Adaptation au changement climatique

- **Du contexte et des enjeux de l'axe stratégique** qui mettent en évidence les conditions de réussite
- **D'un tableau récapitulatif des objectifs de l'axe déclinés en fiches actions**
- **Des fiches actions associées**

Le choix de la priorisation des fiches actions a été fait au regard de l'intervention du bilan à mi-parcours.

trois premières années et les fiches actions désignées en priorité « I-b » seront mises œuvres au cours des trois dernières années du PCAET. Ces éléments sont à croiser avec la temporalité de l'action. En, effet certaines actions sont déjà en cours de mise en œuvre, et/ou sont continues. Enfin, aucune priorité n'a été déterminée pour les fiches actions portées par les partenaires, qui ont la main sur la mise en œuvre.

II - Objectifs opérationnels de la CCTHB

Axe I : Donner la priorité à un habitat durable en soutenant la rénovation énergétique des logements du territoire

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES CONCERNÉS



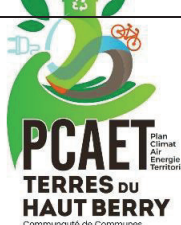
Cet axe stratégique vise à la fois la réduction de la consommation d'énergie, et la réduction de la facture énergétique. Les émissions d'origine énergétique étant majoritaires dans ce secteur d'activités, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants à effet sanitaire sera rendue possible dans le même temps. L'adaptation au changement climatique est en lien avec l'amélioration du confort dans le logement, notamment en été, tandis que la notion de séquestration carbone est abordée à travers les matériaux biosourcés.

CONTEXTE ET ENJEUX :

- Le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie (42%), il est donc aussi le plus émetteur de polluants à effet sanitaire, et à l'origine d'une part importante d'émissions de gaz à effet de serre (19%).
- Plus de 40% de résidences principales construites avant 1970 et près de 17% estimé de ménages en situation de précarité :
 - La sensibilisation et la communication sur les dispositifs d'aide existants, mais aussi sur les risques (polluants à effet sanitaire, etc.). Il est notamment important de renforcer et de clarifier l'information sur les aides financières, et de renforcer la prévention sur les risques de certaines offres (isolation à un euro, ...);
 - L'ensemble des acteurs du bâtiment doivent être sollicités, notamment dans le cadre de l'accompagnement des entreprises et des particuliers;
 - Les rénovations énergétiques globales sont à encourager en priorité pour plus de performance. Par ailleurs, les changements de systèmes de chauffage sont à préférer sur des logements bénéficiant déjà d'une bonne performance énergétique.

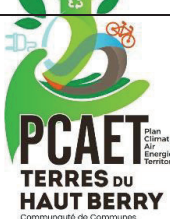
OBJECTIFS DECLINÉS EN FICHES ACTIONS :

N°	INTITULÉ	PILOTE
SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE		
1.1	Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	CCTHB CC La Septaine
1.2	Mettre en place le dispositif DORÉMI	CCTHB CC La Septaine
1.3	Réhabiliter les logements sociaux	Bailleurs sociaux
1.4	Sensibiliser et conseiller tous les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique	ALEC18
REMOBILISER LES LOGEMENTS VACANTS		
1.5	Analyser la vacance de logements sur le territoire et envisager des actions adaptées aux situations	CCTHB
DEVELOPPER L'USAGE DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS		
1.6	Promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et de proximité pour les constructions et les rénovations	CCTHB

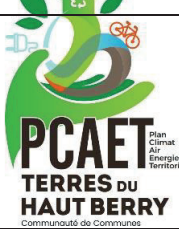
FICHE ACTION N°1.1		Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)				
AXE STRATEGIQUE N°1		DONNER LA PRIORITE A UN HABITAT DURABLE EN SOUTENANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE				
OBJECTIF		Soutenir la rénovation énergétique des logements du territoire				
Priorité 1.a	Périmètre : - CCTHB - CCLS	Partenaires : - Communes - DDT (Anah) - ARS - ALEC 18		Services CCTHB concernés : - Environnement - Action Sociale et habitat - Economie		
Pilote CCTHB CCLS	Public visé : - Propriétaires occupants (éligibles aux aides Anah) - Propriétaires bailleurs					
Description						
L'objectif de l'OPAH est la requalification de l'habitat privé ancien à travers la création d'un <u>service aux particuliers éligibles</u> aux aides Anah.						
L'OPAH consiste à : - Accompagner/conseiller les particuliers éligibles dans leurs projets de travaux (administratif et technique), - Apporter une aide financière complémentaire aux aides existantes, - Prendre en charge le financement des diagnostics techniques des logements.						
Pour une meilleure lisibilité et accessibilité de l'information liée à l'habitat et à la rénovation énergétique sur le territoire, la communauté de communes envisage la mise en place d'un guichet « unique » qui s'articulera notamment avec la future OPAH et sera animé par l'ALEC 18, Espace Conseil France Rénov. Les bases d'intervention seront les suivantes : l'ALEC orientera tous les ménages éligibles vers l'animateur de l'OPAH.						
Budget CCTHB						
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles			
Ingénierie : 189 828 € Aides aux travaux : 237 950 €			Anah : Montant estimé à 116 720 € (part fixe de 35% + part variable)			
Calendrier Prévisionnel						
Lancement Juin-2022	Etude pré-opérationnelle Septembre 2023	Année 1 2023 – 2024	Année 2 2024-2025	Année 3 2025-2026	Fin 2026	
Avancement	25%					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance			
- Existence d'une convention en vigueur - Nombre de logements rénovés - Energie économisée (Kwh/an)			- Le reste à charge - La complexité des dispositifs d'aide - La coordination entre les acteurs du territoire			

FICHE ACTION N°1.2		METTRE EN PLACE LE DISPOSITIF DE RÉNOVATION GLOBALE ET PERFORMANTE PORTÉ PAR DOREMI				
AXE STRATEGIQUE N°1		DONNER LA PRIORITE A UN HABITAT DURABLE EN SOUTENANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE				
OBJECTIF		Soutenir la rénovation énergétique des logements du territoire				
Priorité 1.a	Périmètre : - CCTHB - CCLS	Partenaires : - Communes - CAUE 18 - CAPEB - ALEC 18 - DDT (Anah)		Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie - Action sociale et habitat		
Pilote CCTHB CCLS	Public visé : - Artisans de la rénovation énergétique - Propriétaires occupants					
Description						
Le dispositif DORéMI vise la rénovation globale énergétique et performante des maisons individuelles (niveau BBC-rénovation ou équivalent) et tend à la rendre accessible.						
Les chantiers sont réalisés par des équipes d'artisans formés et accompagnés : - Accompagnement à la création de groupements d'artisans pour une meilleure coordination des corps de métiers, - Formation à la méthodologie innovante proposée par DORéMI (sur chantier), - Accompagnement et suivi assuré tout au long de la démarche par DORéMI.						
Les ménages sont également accompagnés : - Conseils sur la qualification du projet et son financement en amont (les ménages éligibles seront accompagnés dans le cadre de l'OPAH), - Mise en relation avec l'équipe d'artisans (visite à domicile), - Remise de l'offre de rénovation conforme au référentiel DORéMI par l'équipe d'artisans.						
Budget CCTHB						
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles			
Engagement dans le dispositif : 4 242,94 € HT Coût total (6 000 € HT) réparti entre la CCTHB et la CCLS au prorata de la population						
Calendrier Prévisionnel						
Lancement Novembre 2022	Phase préparatoire	Année 1	Année 2	Année 3	Fin à déterminer	
Avancement	15%					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance			
- Nombre de groupements d'artisans constitués - Nombre de ménages accompagnés/conseillés sur un projet de rénovation énergétique globale et performante - Nombre de rénovations énergétiques globales et performantes réalisées			- Coût de la rénovation énergétique globale et performante - Le manque de temps des entreprises au lancement du dispositif - Le changement des habitudes			

FICHE ACTION N°1.3		Réhabiliter les logements sociaux		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°1		DONNER LA PRIORITE A UN HABITAT DURABLE EN SOUTENANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		Soutenir la rénovation énergétique des logements du territoire		
Priorité -	Périmètre : - CCTHB Public visé : - Bailleurs sociaux - Communes	Partenaires : - Communes - CCTHB	Services CCTHB concernés : - Environnement - Action Sociale et habitat	
Pilote Bailleurs sociaux Communes				
Description				
France Loire et Val de Berry sont les deux bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Ces derniers œuvrent à travers une stratégie patrimoniale définie : - Construction de logements conformes aux nouvelles réglementations thermiques, - Réhabilitation de logements obsolètes, - Destruction des logements les plus dégradés. Les communes qui détiennent des logements sociaux communaux sur le territoire, sont également concernées par ces enjeux de rénovation énergétique.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
		Les bailleurs sociaux et les communes sont éligibles au Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) <i>aide à la rénovation énergétique des logements sociaux</i>		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de logements sociaux rénovés - Energie économisée (GWh/an)				

FICHE ACTION N°1.4		Sensibiliser et conseiller tous les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique			
AXE STRATEGIQUE N°1		DONNER LA PRIORITE A UN HABITAT DURABLE EN SOUTENANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE			
OBJECTIF		Soutenir la rénovation énergétique des logements du territoire			
Priorité -		Périmètre :		Partenaires :	
Pilote ALEC 18		- Département du Cher - CCTHB		- Communes - CCTHB - Maisons France Services	
		Public visé :		Services CCTHB concernés :	
		- Propriétaires occupants - Propriétaires bailleurs		- Environnement - Action Sociale et habitat	
Description					
L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (Alec 18) assure la mission du service publique de la rénovation énergétique auprès des habitants du Cher.					
Ses missions principales :					
- Assurer des permanences, sur rendez-vous, dans des Maisons France Services pour les habitants du territoire porteurs de projet de rénovation énergétique - Organiser/ Participer à des évènementiels pour sensibiliser les particuliers à la rénovation énergétique de leur logement - Accompagner les particuliers dans leurs projets en leur proposant des conseils neutres, indépendants et gratuits (isolation, changement de mode de chauffage, énergies renouvelables, isolants biosourcés ...) - Assurer le Service Public de la Rénovation Énergétique de l'Habitat pour les habitants du territoire - Suivre le nombre, le volume financier des travaux réalisés après conseils et les gains réalisés					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
Action continue					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
- Nombre de ménages conseillés - Nombre de dossiers aboutis - Energie économisée (Kwh/an)					

FICHE ACTION N°1.5		Analyser la vacance de logements sur le territoire et envisager des actions adaptées aux situations			
AXE STRATEGIQUE N°1		DONNER LA PRIORITE A UN HABITAT DURABLE EN SOUTENANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE			
OBJECTIF		Remobiliser les logements vacants			
Priorité 1.a	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - CAUE 18 - ALEC 18 - Opérateur OPAH - DDT 18 - EPFLi Foncier Cœur de France	Services CCTHB concernés : - Environnement - Action Sociale et habitat - Urbanisme		
Pilote CCTHB	Public visé : Propriétaires de logements vacants				
Description					
Un logement vacant est un logement inoccupé qui, selon l'INSEE, se trouve dans l'un des cas suivants : proposé à la vente ou à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés, ou gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...). Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal identifie un taux de 10% de logements vacants sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Une démarche sera travaillée avec les communes de la communauté de communes : - Analyse du fichier LOVAC - Repérage de terrain - Qualification de la vacance - Identification des potentiels leviers dans le cadre d'un travail partenarial - Contacter les propriétaires de logements vacants ciblés					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
Lancement juin 2023	Analyse, repérage et qualification	Identification des leviers	Contacter les propriétaires	Fin à déterminer	
Avancement	10%				
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
- Existence d'un rapport de l'état du phénomène de vacance sur le territoire - Nombre de propriétaires contactés - Nombre de logements remis sur le marché			Le coût de la réhabilitation		

FICHE ACTION N°1.6		Promouvoir l'usage des matériaux biosourcés et de proximité pour les constructions et les rénovations		
AXE STRATEGIQUE N°1		DONNER LA PRIORITE A UN HABITAT DURABLE EN SOUTENANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		Développer l'usage des matériaux biosourcés		
Priorité 1.b	Périmètre : • CCTHB Public visé : • Artisans • Entreprises de la construction • Agriculteurs • Collectivités	Partenaires : • Communes • CAUE 18 • Envirobat Centre • DDT 18 • Chambre d'agriculture du Cher	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie • Action sociale et habitat	
Pilote CCTHB				
Description				
Les matériaux biosourcés sont des matériaux issus de la biomasse d'origine végétale (ex. bois, chanvre, paille, ...) ou animale (ex. laine de mouton) dont l'utilisation lors de la construction ou la rénovation des bâtiments permet de concourir significativement au stockage temporaire du carbone et à la préservation des ressources naturelles (matière d'origine renouvelable). Dès lors, leur promotion répond à un triple enjeu : environnemental (réduction des émissions de GES et adaptation au changement climatique), sanitaire (confort thermique d'été de certains matériaux) et économique (développement agricole). La Chambre d'Agriculture du Cher est notamment un acteur impliqué dans la structuration et le développement des filières, et notamment du Chanvre au niveau régional. Le développement du recours aux matériaux biosourcés et locaux pourra être appuyé par : • L'usage des matériaux biosourcés dans la commande publique à titre d'exemplarité, • La recherche de témoignages locaux, • Une communication auprès du grand public. Il conviendra d'intégrer des informations sur les pratiques écoresponsables au sein des actions de promotion.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Mise en place de partenariats • Nombre d'actions réalisées		• Le coût des matériaux		

Axe II : Optimiser les trajets du quotidien en adaptant le territoire et en développant des solutions alternatives de mobilité accessibles à tous

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES CONCERNÉS

					
---	---	---	---	---	---

Cet axe stratégique vise une réduction de la consommation d'énergie mais aussi une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants à effet sanitaire, les émissions d'origine énergétique étant majoritaires dans ce secteur d'activités.

CONTEXTE ET ENJEUX :

Le secteur du transport routier est l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie (26%), il est donc aussi l'un des plus émetteurs d'émissions de gaz à effet de serre (24%), et d'oxydes d'azote, un polluant à l'origine de conséquences importantes sur la santé humaine et l'environnement.

L'offre de transport collectif étant limitée sur un territoire rural tel que celui de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, la dépendance à la voiture est forte pour les habitants du territoire. Ainsi, l'un des enjeux prioritaires concerne les trajets effectués par les conducteurs seuls dans leur véhicule, notamment au regard du nombre important de trajets domicile-travail. Les nombreux flux entre la communauté de communes et l'agglomération de Bourges sont notamment à souligner.

Ensuite, le territoire de la communauté de communes est vaste, avec un dénivelé souvent conséquent, limitant le développement des mobilités douces à l'échelle intercommunale. Par ailleurs, les cheminements doux existants du territoire sont assez peu favorables la marche à pied ou l'usage du vélo (état des trottoirs, continuité des itinéraires, etc.).

Enfin, d'autres enjeux d'ordre social sont à prendre en compte. Le territoire présente notamment un vieillissement de la population important, avec un risque d'isolement avéré chez les personnes âgées.

Ainsi, une réflexion globale, notamment sur les axes les plus fréquentés, doit se poursuivre afin de répondre aux enjeux suivants :

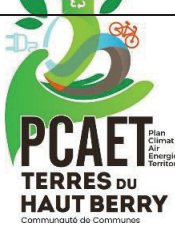
- Améliorer la connaissance des habitants concernant les dispositifs existants
- Intégrer une dimension sociale aux sein des actions de mobilité, car la mobilité conditionne notamment l'accès aux soins, et à l'emploi. Certaines solutions conjugent enjeux sociaux et environnementaux, en abordant les objectifs sous le prisme de la mobilité solidaire par exemple.
- Inciter les changements d'habitudes
- Envisager le développement d'outils concrets de covoiturage pouvant être déployés non seulement à l'échelle du territoire mais aussi à l'échelle des entreprises
- Créer des liens de solidarité et développer une coopération inter-communale notamment pour améliorer le maillage des itinéraires cyclables et ainsi, favoriser leur utilisation pour les trajets domicile-travail

OBJECTIFS DECLINÉS EN FICHES ACTIONS :

N°	INTITULÉ	PILOTE
IMPULSER L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS		
2.1	Identifier les pistes de développement des transports collectifs et de l'intermodalité	CCTHB
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES EN SÉCURISANT LES DÉPLACEMENTS		
2.2	Mettre en place un document structurant permettant de définir une politique en faveur des modes actifs	CCTHB
RÉDUIRE LES TRAJETS DU QUOTIDIEN ET DEVELOPPER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES A L'AUTOSOLISME		
2.3	Développer le covoiturage	CCTHB
2.4	Créer un réseau de points de télétravail	CCTHB
2.5	Inciter le télétravail à domicile	CCTHB
2.6	Revitaliser les centres-bourgs à travers une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)	Communes engagées
2.7	Maitriser l'urbanisation	CCTHB

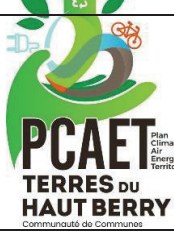
FICHE ACTION N°2.1		Identifier les pistes de développement des transports collectifs et de l'intermodalité			
AXE STRATEGIQUE N°2		OPTIMISER LES TRAJETS DU QUOTIDIEN EN ADAPTANT LE TERRITOIRE ET EN DEVELOPPANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE MOBILITES ACCESSIBLES A TOUS			
OBJECTIF		Impulser l'amélioration de l'offre de transports collectifs			
Priorité 1a	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - Communes - CIAS - Région CVL - DDT 18	Services CCTHB concernés : - Environnement - Action Sociale et habitat - Economie		
Pilote CCTHB	Public visé : Habitants				
Description					
La Communauté de Communes Terres du Haut Berry souhaite aboutir à une stratégie globale de mobilité au regard d'un diagnostic de territoire, afin de prioriser et de prévoir l'investissement nécessaire (Plan de mobilité en milieu rural). Ce document structurant devra prendre en compte les flux inter et intra communaux, ainsi que les flux en lien avec les territoires limitrophes de la communauté de communes (Trouée Verte, etc.). Il comprend l'analyse des transports en commun et de l'intermodalité. Il est à noter que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry ne dispose pas d'une flotte de véhicules pour le transport en commun. En effet sur le territoire, l'offre est constituée des transports Rémi et Agglobus (Fussy et Pigny). De plus, la Région Centre-Val de Loire est Autorité Organisatrice de la Mobilité.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles			
Plan de mobilité en milieu rural : 40 410 € TTC		Région CVL : 80%			
Calendrier Prévisionnel					
Lancement Mars 2023	Diagnostic	Stratégie	Elaboration du plan	Fin Début 2024	
Avancement	30%				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance			
Existance d'une étude mobilité		- Le coût de l'investissement - La fréquence des passages - Des horaires adaptés aux besoins			

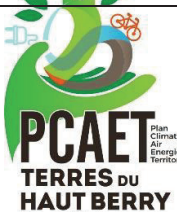
FICHE ACTION N°2.2		Mettre en place un document structurant permettant de définir une politique en faveur des modes actifs			
AXE STRATEGIQUE N°2		OPTIMISER LES TRAJETS DU QUOTIDIEN EN ADAPTANT LE TERRITOIRE ET EN DEVELOPPANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE MOBILITES ACCESSIBLES A TOUS			
OBJECTIF		Favoriser le développement des mobilités douces en sécurisant les déplacements			
Priorité 1.a	Périmètre :	Partenaires :		Services CCTHB concernés :	
Pilote CCTHB	- CCTHB - Centre-bourgs des Petites Villes de Demain	- Communes - Région CVL - DDT 18 - CD 18 - ARS - Associations - CEREMA/CAUE 18 - Entreprises - CIAS		- Environnement - Action Sociale et habitat - Economie - Urbanisme - Enfance-Jeunesse	
	Public visé :				
- Habitants - Ecoles					
Description					
La Communauté de Communes Terres du Haut Berry souhaite aboutir à une stratégie globale de mobilité au regard d'un diagnostic de territoire, afin de prioriser et de prévoir l'investissement nécessaire (Plan de mobilité en milieu rural). Ce document structurant devra prendre en compte les flux inter et intra communaux, ainsi que les flux en lien avec les territoires limitrophes de la communauté de communes (Trouée Verte, etc.). Un volet sera consacré à l'analyse des déplacements des piétons et des cyclistes, avec un focus sur les trois communes lauréates du programme Petites Villes de Demain (Saint-Martin-d'Auxigny, Henrichemont, Les-Aix-d'Angillon). Cette action vise l'étude des pistes d'amélioration suivantes : - Développer les liaisons cyclables d'intérêt communautaire afin de créer un réseau structurant, - Sécuriser les voies piétonnes et cyclables, ainsi que les stationnements vélos existants, - Engager une communication adaptée pour favoriser la marche et l'usage du vélo (bénéfique pour l'environnement mais aussi pour la santé), en envisageant le dispositif « Savoir Rouler A Vélo », et travailler la signalétique. Il est à noter que la Région Centre-Val de Loire est Autorité Organisatrice de la Mobilité et que la Cellule régionale d'appui « France Mobilité », via la DDT, pour être saisie afin de bénéficier de conseils techniques et financiers.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Plan de mobilité en milieu rural : 40 410 € TTC			Région CVL : 80% Fonds Vert, Appels à projets (ADEME, etc.)		
Calendrier Prévisionnel					
Lancement Mars 2023	Diagnostic	Stratégie	Elaboration du plan	Fin Début 2024	
Avancement	30%				
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
Existance d'un programme d'actions			- Le coût de l'investissement - L'étalement du territoire et le dénivelé - Le taux important de personnes âgées		

FICHE ACTION N°2.3		Développer le covoiturage			
AXE STRATEGIQUE N°2		OPTIMISER LES TRAJETS DU QUOTIDIEN EN ADAPTANT LE TERRITOIRE ET EN DEVELOPPANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE MOBILITES ACCESSIBLES A TOUS			
OBJECTIF		Réduire les trajets du quotidien et développer des solutions alternatives à l'autosolisme			
Priorité 1.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - Communes - Région CVL - Entreprises - Associations - CIAS - DDT 18	Services CCTHB concernés : - Environnement - Action Sociale et habitat - Economie		
Pilote CCTHB	Public visé : - Habitants - Ecoles				
Description					
Dans un premier temps, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry souhaite aboutir à une stratégie globale de mobilité au regard d'un diagnostic de territoire, afin de prioriser et de prévoir l'investissement nécessaire (Plan de mobilité en milieu rural). Ce document structurant devra prendre en compte les flux inter et intra communaux, ainsi que les flux en lien avec les territoires limitrophes de la communauté de communes (Trouée Verte, etc.). Une analyse de la pratique du covoiturage sera intégrée (cartographie des aires de covoiturage, identification des zones les plus propices etc.) Dans un second temps, cette action vise la mise en œuvre d'un système de covoiturage : la faisabilité de dispositifs tels que <u>l'autostop organisé</u> sera étudiée. Cette mise en œuvre s'accompagnera nécessairement d'une communication forte et adaptée, en s'appuyant sur les entreprises moteurs du territoire.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Plan de mobilité en milieu rural : 40 410 € TTC Mise en œuvre : à déterminer			Région CVL : 80% pour le plan de mobilité en milieu rural Mise en œuvre : à déterminer		
Calendrier Prévisionnel					
Lancement Mars 2023	Plan de mobilité	Mise en place d'un système de covoiturage	Mise en œuvre	Fin à déterminer	
Avancement	10%				
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
- Existence d'une étude mobilité - Existence d'un outil dédié au covoiturage - Nombre d'usagers utilisant l'outil			- La dépendance aux covoitureurs (horaires de travail, rendez-vous à l'extérieur, ...) - Le changement des habitudes		

FICHE ACTION N°2.4		Créer un réseau de points de télétravail		
AXE STRATEGIQUE N°2		OPTIMISER LES TRAJETS DU QUOTIDIEN EN ADAPTANT LE TERRITOIRE ET EN DEVELOPPANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE MOBILITES ACCESSIBLES A TOUS		
OBJECTIF		Réduire les trajets du quotidien et développer des solutions alternatives à l'autosolisme		
Priorité II	Périmètre : CCTHB	Partenaires : Communes	Services CCTHB concernés : - Environnement - Action sociale et habitat - Economie	
Pilote CCTHB	Public visé : Salariés habitants sur le territoire			
Description				
Les trajets domicile-travail sont l’une des cibles du PCAET pour réduire la consommation d’énergie fossile. Dans un premier temps, la présente action vise à identifier les lieux existants propices au télétravail sur le territoire (collectivités, entreprises, ...) à travers une cartographie, et la faisabilité de cette dernière. La priorité sera donnée aux lieux ouverts qui permettront de limiter la consommation d’énergie nécessaire. A terme, l’action objective : - L’ouverture des lieux de télétravail aux habitants sur certains créneaux, - L’élaboration d’une Charte d’utilisation.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer DETR/DSIL		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Avancement		0%		
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Existence d'une cartographie des points existants permettant d'accueillir des personnes en télétravail - Nombre de salles mises à disposition - Nombre de fréquentations		- Les déplacements des bénéficiaires ne devront pas être plus importants par rapport à leur lieu de travail habituel - La consommation d'énergie		

FICHE ACTION N°2.5		Inciter le télétravail à domicile		
AXE STRATEGIQUE N°2		OPTIMISER LES TRAJETS DU QUOTIDIEN EN ADAPTANT LE TERRITOIRE ET EN DEVELOPPANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE MOBILITE ACCESSIBLES A TOUS		
OBJECTIF		Réduire les trajets du quotidien et développer des solutions alternatives à l'autosolisme		
Priorité 1.b	Périmètre : • CCTHB	Partenaires : • CMA • CCI • PETR Centre-Cher	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie	
Pilote CCTHB	Public visé : • Entreprises • Collectivités			
Description				
Les déplacements constituent le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de bureau (12 millions de tonnes de CO2). Les trajets domicile-travail sont l'une des cibles du PCAET pour réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire. C'est pourquoi la piste du télétravail à domicile est travaillée dans cette action, en visant un déploiement plus large, dans des conditions idéales pour tous. Ainsi, la présente action vise à mettre en relation les employeurs pour échanger sur les retours d'expérience, et solliciter les partenaires compétents pour accompagner la réflexion via des actions de sensibilisation. Cela s'intégrera au sein des différents évènements du territoire à destination des entreprises.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre d'actions réalisées		• Les effets rebonds du télétravail : des déplacements quotidiens autrefois mutualisés lors des trajets domicile-travail, une augmentation des flux liés aux visio-conférences, une augmentation des consommations énergétiques à domicile • Activités, notamment artisanales, peu enclines à instaurer le télétravail		

FICHE ACTION N°2.6		Revitaliser les centres-bourgs à travers une Opération de R�vitalisation de Territoire (ORT)		
AXE STRATEGIQUE N°2		OPTIMISER LES TRAJETS DU QUOTIDIEN EN ADAPTANT LE TERRITOIRE ET EN DEVELOPPANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE MOBILITES ACCESSIBLES A TOUS		
OBJECTIF		R�duire les trajets du quotidien et d�velopper des solutions alternatives � l'autosolisme		
Priorit�	P�rim�tre : • P�rim�tre ORT des communes engag�es Public vis� : • Tout public	Partenaires : • Pr�fecture du Cher • R�gion CVL • Conseil d�partemental du Cher • CCTHB • ANCT • Banque des Territoires • DDT 18	Services CCTHB concern�s : • Environnement • Eau • Action sociale • Economie • Urbanisme • Animation du territoire • Tourisme	
Pilote Communes engag�es				
Description				
4 communes de la Communaut� de Communes Terres du Haut Berry sont engag�es dans une Op�ration de Revitalisation de Territoire (ORT) : Henrichemont, Les-Aix-d'Angillon, Menetou-Salon et Saint-Martin-d'Auxigny. Pour Henrichemont, Les-Aix-d'Angillon et Saint-Martin-d'Auxigny, l'ORT se traduit � travers la convention cadre du programme Petites Villes de Demain, dont ces trois communes sont laur�ates. L'ORT de Menetou-Salon quant � elle, est en cours d'�laboration. Cr��e par la loi portant �volution du Logement, de l'Am�nagement et du Num�rique (ELAN) du 23 novembre 2018, l'ORT implique pour les collectivit�s, de d�finir une strat�gie de requalification d'ensemble de leurs centres-bourgs. Cette strat�gie, d�clin�e en actions pr�visionnelles, s'inscrit n�cessairement dans une logique de transition �cologique et �nerg�tique. Elle peut notamment contribuer � la r�novation et � la r�habilitation du parc de logements existant, au maintien et au d�veloppement des services publics, � p�renniser le d�veloppement et l'attractivit� commerciale, � mettre en valeur le patrimoine et les espaces publics, ou encore � privil�gier les mobilit�s apais�es. Ainsi, l'ORT participe � la r�duction des d�placements quotidien des habitants du territoire et favorisent les mobilit�s actives.				
Budget CCTHB				
Co�t de l'op�ration pr�visionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Pr�visionnel				
Lancement PVD : Novembre 2022 Menetou-Salon: � d�terminer	Mise en �uvre		Fin PVD : 2026 Menetou-Salon: � d�terminer	
Avancement PVD	20%			
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre d'actions r�alis�es				

FICHE ACTION N°2.7		Maitriser l'urbanisation		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°2		OPTIMISER LES TRAJETS DU QUOTIDIEN EN ADAPTANT LE TERRITOIRE ET EN DEVELOPPANT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE MOBILITES ACCESSIBLES A TOUS		
OBJECTIF		Réduire les trajets du quotidien et développer des solutions alternatives à l'autosolisme		
Priorité 1.a	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - Préfecture du Cher - PETR Centre-Cher - DDT 18	Services CCTHB concernés : - Environnement - Action sociale et habitat - Economie - Urbanisme	
Pilote CCTHB	Public visé : Tout public concerné par l'aménagement du territoire			
Description				
Limiter l'étalement urbain permettra de réduire les déplacements, mais aussi les changements d'affectation des sols. En effet il s'agit d'un réel enjeu : réduire la consommation d'énergie, limiter le rejet de gaz à effet de serre et préserver la capacité des sols à séquestrer le carbone présent dans l'atmosphère. Le Plan Local Intercommunal d'Urbanisme (PLUi) qui doit intégrer cette limitation de la consommation foncière, prévoit une réduction de 50% de l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et boisés par rapport à la période précédente. Parmi les trois axes qui précisent les objectifs de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à horizon 2035, l'axe 2 relatif à la préservation et au développement, intègre les enjeux de mobilité à travers l'objectif d'« une offre en solutions de mobilité et de communication adaptée au milieu rural » et pour ce qui concerne le volet économique, « la requalification des zones d'activité existantes, par la reconquête des friches et l'optimisation du foncier ».				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
PLUi en vigueur sur la durée du PCAET (2023-2035)				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- PLUi en vigueur - Réduction de la surface artificialisée				

Axe III : Encourager la transition agro-écologique en valorisant les efforts des agriculteurs du territoire

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES CONCERNÉS

					
---	---	---	---	---	---

Cet axe stratégique vise principalement une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants à effet sanitaire issues du secteur agricole, avec en parallèle une préservation et un renforcement de la séquestration carbone. Dans le même temps, les actions pourraient également avoir un impact sur la consommation d'énergie.

CONTEXTE ET ENJEUX :

Le secteur agricole est le secteur le plus émetteur d'émissions de gaz à effet de serre (46%) mais aussi d'ammoniac et de particules, polluants à effets sanitaires et environnementaux importants.

Néanmoins, contrairement aux autres secteurs, le secteur agricole est peu consommateur d'énergie, l'origine de ces émissions est donc principalement non énergétique (épandage d'engrais, pesticides, etc.). Par ailleurs, la part de surface agricole biologique est relativement faible sur le territoire de la communauté de communes.

L'alimentation pèse de façon conséquente sur le changement climatique, il convient d'impliquer tous les acteurs, de la production jusqu'à la consommation.

Cet axe s'inscrit dans une démarche d'adaptation au changement climatique pour rendre le secteur agricole moins vulnérable, en lien avec l'axe VIII qui aborde notamment la question de l'eau. Il est également à mettre en lien l'axe VII qui vise le développement des énergies renouvelables.

Les enjeux sont les suivants :

- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du secteur agricole et communiquer sur les signes de qualité du territoire
 - Suivre les innovations, les travaux de recherches et mettre en réseau des agriculteurs mais aussi les acteurs de la restauration collective pour bénéficier des retours d'expériences
 - Envisager des ambitions économiquement viables pour les agriculteurs
 - Prendre en compte la complexité technique relative à l'adaptation des exploitations
- Les pratiques culturelles peuvent contribuer à un objectif tout en desservant un autre.*

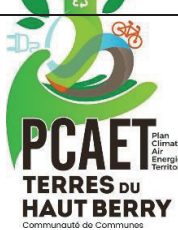


OBJECTIFS DECLINÉS EN FICHES ACTIONS :

N°	INTITULÉ	PILOTE
ENCOURAGER LES PRATIQUES VISANT LA REDUCTION DES ENGRAIS AZOTES, DES PESTICIDES ET L'ENTRETIEN DURABLE DES HAIES		
3.1	Créer un groupe de travail sur la transition agro-écologique avec les agriculteurs du territoire	CCTHB
3.2	Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets candidats à la conversion et/ou à l'installation en production biologique	GABB 18
3.3	Réaliser une veille foncière pour l'installation de pratiques agro-écologiques	Communes CCTHB
3.4	S'assurer d'un approvisionnement local et biologique dans la restauration collective	CCTHB
3.5	Promouvoir les productions biologiques locales auprès des consommateurs	BioBerry
3.6	Valoriser et accompagner les collectivités territoriales à travers le label «Territoire Bio Engagé»	BioCentre
DEVELOPPER LES CIRCUITS-COURTS POUR RAPPROCHER LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS		
3.7	Accompagner les exploitants agricoles pour restaurer et /ou planter des haies ou développer des systèmes agroforestiers	Nature 18
3.8	Développer la plateforme Agrilocal 18	CD 18
3.9	Mettre en œuvre le futur Programme Alimentaire Territorial (PAT)	PETR Centre-Cher

FICHE ACTION N°3.1		Créer un groupe de travail sur la transition agro-écologique avec les agriculteurs du territoire			
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE			
OBJECTIF		Encourager les pratiques visant la réduction des engrais azotés et des pesticides			
Priorité 1.b		Périmètre : CCTHB		Partenaires : - Communes - Chambre d'agriculture du Cher - BioBerry - GABB 18 - FDGEDA	
Pilote CCTHB		Public visé : Agriculteurs		Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie	
Description					
La présente action vise à constituer un groupe de travail composé d'agriculteurs du territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Ce dernier se réunirait pour traiter des sujets suivantes : - Organiser des ateliers de diversification des pratiques, les plus respectueuses de l'environnement - Bénéficier des retours d'expériences - Communiquer sur les formations existantes - Mener une réflexion sur la promotion des circuits-courts - Travailler sur l'implantation des haies en tant que bien commun : faire un état des lieux des services rendus aux agriculteurs et aux riverains, réfléchir sur la mise en commun de matériel, rechercher des financements mais aussi des partenaires pour l'entretien et l'utilisation du bois, évaluer l'intérêt économique et agronomique des jeunes haies en tant que fertilisant - Recueillir de l'information sur les énergies renouvelables L'animation du groupe de travail s'appuyera nécessairement sur : - L'expertise et l'actualité des partenaires de la communauté de communes, qui pourront être sollicités en tant qu'intervenants. Des réunions sont notamment organisées par la chambre d'agriculture ou la FDGEDA en matière de transition agro-écologique ou d'adaptation au changement climatique. - La mobilisation des communes pour communiquer sur les réunions auprès des agriculteurs de leur territoire					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
à déterminer			à déterminer		
Calendrier Prévisionnel					
à déterminer					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
- Nombre de réunions organisées - Nombre de thématiques traitées - Nombre de réunions organisées sur la thématique de l'entretien durable des haies agricoles					

FICHE ACTION N°3.2		Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets candidats à la conversion et/ou à l'installation en production biologique		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		Encourager les pratiques visant la réduction des engrais azotés et des pesticides		
Priorité	Périmètre : • Département du Cher • CCTHB Public visé : • Agriculteurs	Partenaires : • CCTHB	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie	
Pilote GABB 18				
Description				
Le Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques du Cher (GABB 18) a comme objectif de soutenir et de développer l'agriculture biologique. Ainsi, parmi ses domaines d'intervention, le GABB mène deux actions spécifiques : • L'information des porteurs de projets à l'installation d'une activité agricole : faire prendre conscience de la présence du bio et favoriser la réflexion en la matière. Pour cela, différentes opérations telles que l'accompagnement technique des porteurs de projets en collaboration avec les partenaires, ou l'intervention lors des stages sont proposées. • L'accompagnement des agriculteurs souhaitant se convertir en agriculture biologique. Le GABB propose alors des formations, des entretiens préalables au diagnostic de conversion individuel, des diagnostics d'exploitations, etc.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre d'agriculteurs accompagnés • % de la SAU en agriculture biologique				

FICHE ACTION N°3.3		Réaliser une veille foncière pour l'installation de pratiques agro- écologiques		
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		Encourager les pratiques visant la réduction des engrais azotés et des pesticides		
Priorité II	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - SAFER - Terres de lien - Chambre d'agriculture	Services CCTHB concernés : - Environnement - Urbanisme	
Pilote Communes	Public visé : Maraichers			
Description				
Il existe un réel besoin de foncier pour l'installation de maraichers. Cette problématique a pu être rappelé par le Programme Alimentaire Territorial (PAT) du PETR Centre-Cher qui prévoit de soutenir le développement de l'agriculture biologique en termes de pratiques (conversions) et de surfaces dédiées. Ainsi, la présente action vise à mettre à profit la connaissance des communes pour permettre d'identifier le foncier disponible et adapté à la pratique du maraichage sur le territoire, avec l'appui du service urbanisme de la communauté de communes. Dans le cadre de cette action, la priorité sera donnée aux pratiques agroécologiques. Il conviendra d'élaborer un outil de suivi et d'échanger avec les acteurs du territoire en charge d'accompagner l'installation de ces producteurs. La SAFER du Centre et la Chambre d'agriculture du Cher sont associées pour accompagner les collectivités dans leur démarche de projets maraîchage. Plusieurs accompagnements sont possibles : - évaluation des opportunités foncières adaptées - facilitation de l'installation d'un maraîcher professionnel - sécurisation de l'installation par l'évaluation des besoins nécessaire à l'activité De manière générale, pour la mise en place de ce genre de projets agricoles, il est important d'analyser d'autres conditions (accès à l'eau, débouchés commerciaux, temps de travail nécessaire ...). La Chambre d'agriculture est en mesure de proposer une étude de sol, mais aussi de réaliser une étude technique et économique dans le cadre d'un projet agricole.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Existence d'un outil de suivi dans les communes		Mise à jour des données		

FICHE ACTION N°3.4		S'assurer d'un approvisionnement local et biologique dans la restauration collective			
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE			
OBJECTIF		Encourager les pratiques visant la réduction des engrais azotés et des pesticides			
Priorité 1.b		Périmètre : CCTHB		Partenaires : - Chambre d'agriculture du Cher - BioCentre - Conseil départemental du Cher - PETR Centre-Cher	
Pilote CCTHB		Public visé : - Collectivités - Entreprises		Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie	
Description					
Cette action vise à initier des échanges avec les fournisseurs ou les transformateurs qui assurent l'approvisionnement de la restauration scolaire ou périscolaire sur le territoire, en lien avec les acteurs et les initiatives déjà engagées sur le territoire (plateforme Agrilocal 18 mise en place par le Conseil départemental du Cher, Programme Alimentaire Territorial (PAT) du PETR Centre-Cher, etc.). En effet, la plupart des restaurations collectives du territoire font appel à un prestataire pour assurer le service. La recherche de solutions sera le résultat d'un travail partenarial.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
à déterminer					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
Nombre de réunions organisées					

FICHE ACTION N°3.5		Promouvoir les productions biologiques et locales auprès des consommateurs		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		Encourager les pratiques visant la réduction des engrais azotés et des pesticides		
Priorité -	Périmètre : Département du Cher CCTHB	Partenaires : CCTHB	Services CCTHB concernés : Environnement Economie	
Pilote BioBerry	Public visé : Habitants			
Description				
Les principales missions de l’association BioBerry sont de sensibiliser les consommateurs sur les produits issus de l’agriculture biologique et locale, et de les mettre en réseau avec les producteurs bio locaux. De nombreux évènements sont organisés par BioBerry : organisation de journées bio à la ferme, de marchés nocturnes, interventions auprès d’élèves, etc. L’association porte également l’animation du défi Famille à Alimentation Positive, inspiré du Défi Famille à Energie Positive, dont l’objectif est d’accompagner des familles prêtes à s’engager sur une évolution de leur alimentation au profit d’aliments locaux, bio et de saison (connaissance des différents points de ventes sur le territoire).				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre d'actions réalisées sur le territoire				

FICHE ACTION N°3.6		Valoriser et accompagner les collectivités territoriales à travers le label "Territoire Bio Engagé"		
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		Encourager les pratiques visant la réduction des engrais azotés et des pesticides		
Priorité -	Périmètre :	Partenaires :	Services CCTHB concernés :	
Pilote Bio Centre	- Département du Cher - CCTHB Public visé : - Collectivités	Région CVL	Environnement	
Description				
Bio Centre est à l'origine de la première démarche de labellisation Bio des collectivités territoriales en France : « Territoire BIO et Engagé ». Cette labellisation prévoit différents niveaux, à partir des critères d'éligibilité de base suivants : 7% de la surface agricole de votre territoire bio 20% d'approvisionnement bio dans vos services de restauration (en valeur d'achat) Les collectivités qui n'auraient pas encore atteint ces objectifs peuvent être accompagnées par l'association Bio Centre dans leur démarche de développement. Les territoires labellisés reçoivent un kit de communication afin de valoriser la démarche (logos, affiches, article, modèle de bannière et de signalétique, etc.).				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de collectivités accompagnées sur le territoire de la CCTHB - Nombre de collectivités labellisées				

FICHE ACTION N°3.7		Accompagner les exploitants agricoles pour restaurer et /ou implanter des haies ou développer des systèmes agroforestiers		
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE		
OBJECTIF		Développer des solutions pour l’entretien durable des haies et le stockage carbone dans les sols agricoles		
Priorité -	Périmètre : Pilote Chambre d’agriculture du Cher SCIC Berry Bocage • Département du Cher • CCTHB Public visé : • Agriculteurs	Partenaires : • PETR Centre-Cher • CCTHB	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie	
Description				
La SCIC Berry Bocage en collaboration avec la chambre d’agriculture du Cher, peuvent étudier la faisabilité d’une valorisation économique des haies dans le cadre d’une production d’énergie renouvelable locale. Ainsi, non seulement ces actions sont bénéfiques pour l’agriculture, mais elles permettent aussi de structurer le paysage de la Champagne Berrichonne, tout en améliorant les capacités de circulation des espèces, rendant les milieux plus résilients.				
La Chambre d’agriculture du Cher est en mesure de réaliser différentes actions dans ce sens. Un conseiller agroforesterie et bois énergie est en mesure d’apporter conseil et accompagnement aux agriculteurs et aux collectivités : • Un diagnostic bocager et territorial • Un plan d’approvisionnement durable pour une chaufferie collective • Des plans de gestions de haies sur les exploitations agricoles. • Une pré étude pour la mise en place d’une chaufferie bois énergie				
Un lien est également à faire avec le contrat territorial Concert’eau (fiche action 8.12) qui intègre l’action « communiquer et accompagner les porteurs d’Agroforesterie », et l’action de plantation du PETR Centre-Cher (fiche action 8.7).				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre d’exploitants accompagnés pour la restauration ou l’implantation de haies • Linéaire de haies implantées • Linéaire de haies restaurées • Nombre d’exploitants accompagnés pour le développement d’un système agroforestier				

FICHE ACTION N°3.8		Développer la plateforme Agrilocal 18		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes	
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE			
OBJECTIF		Développer les circuits-courts pour rapprocher les producteurs et les consommateurs			
Priorité -		Périmètre :		Partenaires :	
Pilote Conseil départemental du Cher		- Département du Cher - CCTHB		- Chambre d'agriculture du Cher - GABB 18 - BioBerry	
		Public visé :		Services CCTHB concernés :	
		- Producteurs - Acheteurs publics et privés		- Environnement - Economie	
Description					
Afin de renforcer son engagement pour favoriser et développer l’approvisionnement de proximité, le Conseil départemental du Cher a choisi d’adhérer à la plateforme « Agrilocal ».					
Cet outil permet de mettre en relation gratuitement des producteurs, des transformateurs locaux et des acheteurs publics pour leur permettre de privilégier un approvisionnement en circuits-courts dans le respect du Code des Marchés Publics.					
Fonctionnement :					
- L’acheteur exprime son besoin par le biais de la plate-forme, - Le fournisseur répond et livre lui-même la livraison de la commande auprès de l’acheteur, - L’acheteur procède au règlement directement au producteur.					
Budget CCTHB					
Coût de l’opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
Action continue					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
- Nombre de fournisseurs - Nombre d'acheteurs					

FICHE ACTION N°3.9		Mettre en œuvre le futur Programme Alimentaire Territorial (PAT)			 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°3		ENCOURAGER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE EN VALORISANT LES EFFORTS DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE			
OBJECTIF		Développer les circuits-courts pour rapprocher les producteurs et les consommateurs			
Priorité -	Périmètre :	Partenaires :	Services CCTHB concernés :		
Pilote PETR Centre-Cher	- PETR Centre-Cher - CCTHB	- Chambre d'agriculture du Cher - FDGEDA - FNSEA 18 - GABB 18 - Jeunes agriculteurs du Cher - ADDEAR 18 - Coordination rurale - SICAVAC	- Environnement - Economie		
	Public visé :				
	- Habitants - Agriculteurs				
Description					
Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des stratégies de développement territorial autour des enjeux agri-alimentaires . Les PAT sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées, la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.					
Les PAT sont donc composés :					
- d'un diagnostic partagé dressant un état des lieux du système agri-alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, gestion des déchets), - d'une stratégie, - d'un programme d'actions.					
Le PAT du PETR Centre-Cher en cours d'élaboration est composé de <u>trois axes stratégiques</u> , déclinés en objectifs opérationnels dont certains, sont en corrélation directe avec la stratégie du PCAET de la communauté de communes :					
Axe 1 : Favoriser une alimentation saine, locale et durable Axe 2 : Développer le potentiel nourricier du territoire <i>Objectif 3 : Accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice</i> Axe 3 : Développer et structurer l'offre alimentaire locale <i>Objectif 1 : Soutenir les acteurs du territoire engagés dans une démarche d'alimentation locale et durable</i>					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles			
Calendrier Prévisionnel					
Lancement 3ème trimestre 2023	Année 1	Année 2	Année 3	Fin 2026	
Avancement	0%				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance			
- Mise en place du Conseil Local de l'Alimentation - Formalisation de la stratégie et du programme d'actions					

Axe IV : Viser la sobriété énergétique dans le tertiaire et l'industrie en s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES CONCERNÉS



A l'instar des orientations envisagées en matière d'habitat, cet axe vise une réduction de la consommation d'énergie pour agir en parallèle sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants à effet sanitaire.

CONTEXTE ET ENJEUX :

Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants à effet sanitaire sont moins importantes que dans les autres secteurs d'activités du territoire, mais elles restent conséquentes avec près de 10 000 tonnes dans le secteur de l'industrie et dans le secteur tertiaire. Elles sont principalement d'origine énergétique, liés à des usages spécifiques néanmoins, dans le secteur tertiaire, le chauffage représente une part importante de la consommation d'énergie. L'éclairage public représente également une consommation non négligeable d'énergie d'environ 1 500 MWh. Ce poste intégrant d'autres enjeux en matière de préservation de biodiversité, est à relier avec l'axe VIII.

Les enjeux sont les suivants :

- Accentuer la coopération des communes et des entreprises
- Valoriser les efforts des entreprises et des collectivités pour encourager d'autres acteurs à s'engager. La connaissance des besoins des entreprises sera notamment à renforcer.

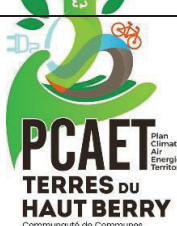
OBJECTIFS DECLINÉS EN FICHES ACTIONS :

N°	INTITULÉ	PILOTE
VISER LA RENOVATION ENERGETIQUE PERFORMANTE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE FINALE		
4.1	Identifier les priorités de rénovation énergétique dans le secteur tertiaire	CCTHB
4.2	Conseiller les entreprises sur la rénovation énergétique	ALEC 18
REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE LIEE AUX USAGES		
4.3	Conseiller les entreprises sur la maîtrise de la consommation d'énergie	SDE 18
4.4	Réaliser des défis sur les éco-gestes au travail	CCTHB
REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET LA POLLUTION LUMINEUSE LIEE A L'ECLAIRAGE PUBLIC ET PRIVE		
4.5	Suivre l'application des règles d'extinction nocturne dans le secteur privé	CCTHB
4.6	Optimiser l'éclairage public	CCTHB Communes
4.7	Accompagner les collectivités dans la réduction de la pollution lumineuse	CPIE Brenne-Berry CCTHB

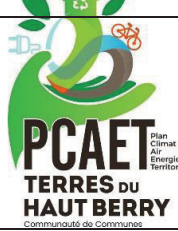
FICHE ACTION N°4.1		Identifier les priorités de rénovation énergétique dans le secteur tertiaire		
AXE STRATEGIQUE N°4		VISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LE TERTIAIRE ET L'INDUSTRIE EN S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE		
OBJECTIF		Viser la rénovation énergétique performante des bâtiments tertiaires pour réduire la consommation d'énergie finale		
Priorité I.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - SDE 18 - ALEC 18 - CAUE 18 - DDT 18 et DREAL CVL	Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie - Technique	
Pilote CCTHB	Public visé : - Collectivités - Entreprises			
Description				
Cette action vise à suivre et inciter la réalisation de diagnostics énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités et des entreprises du territoire : - Isolation, ventilation (confort d'été) - Mode de chauffage, - Consommation d'énergie, Pour pallier à la surchauffe urbaine dans un contexte de changement climatique, cette action est l'occasion d'intégrer une réflexion sur les matériaux biosourcés et locaux en amont de la rénovation du bâtiment, ou sur le choix des matériaux d'enrobé et de revêtement (éviter les matériaux sombres). Les entreprises peuvent être accompagnées par l'ALEC 18, et les collectivités par le SDE 18 (<i>voir respectivement fiche n°4.2 et n°4.3</i>). Le CAUE 18 peut quant à lui, apporter une approche théorique, globale et durable, en amont du projet. La Communauté de Communes Terres du Haut Berry entamera une réflexion concernant ses bâtiments.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		un site dédié regroupe les aides publiques pour financer et accompagner les projets locaux, notamment de rénovation énergétique (https://aides-territoires.beta.gouv.fr/)		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Existence d'un rapport sur les rénovations à engager pour les bâtiments de la communauté de communes		L'évolution du coût de l'énergie et des matériaux		

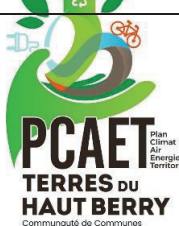
FICHE ACTION N°4.2		Sensibiliser et conseiller les entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°4		VISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LE TERTIAIRE ET L'INDUSTRIE EN S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE		
OBJECTIF		Viser la rénovation énergétique performante des bâtiments tertiaires pour réduire la consommation d'énergie finale		
Priorité -		Périmètre :	Partenaires :	Services CCTHB concernés :
Pilote ALEC 18 CMA CCI		- Département du Cher - CCTHB Public visé : - Entreprises	CCTHB	- Environnement - Economie
Description				
L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (Alec 18) assure depuis 2022 le Service Public de la Performance Énergétique du Bâtiment pour les entreprises du territoire Cette mission vise à sensibiliser, conseiller et accompagner les entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique, y compris dans leurs projets d'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (aides financières mobilisables, choix techniques, ...). L'ALEC 18 souhaite ouvrir les permanences des Maisons France Services aux entreprises du territoire porteurs de projet de rénovation énergétique, sur rendez-vous. Enfin, dans le cadre du programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) financé par la Région CVL et les CEE, la Chambre des Métiers Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) proposent d'accompagner les entreprises artisanales et commerciales à travers 2 actions : - Conseils et informations de premier niveau aux entreprises par téléphone/mail (informations financières, techniques, juridiques et sociales) (Acte B1) - Visite sur site pour réaliser un pré-audit énergétique (état des lieux du bâti, des systèmes énergétiques et des process de production, et liste de recommandations d'actions) (Acte B2).				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre d'entreprises conseillées - Nombre d'entrprises engagées dans des actions de rénovation énergétique		- Relayer les informations auprès des entreprises du territoire - Renvoyer les entreprises vers les partenaires dédiés		

FICHE ACTION N°4.3		Conseiller les collectivités sur la maîtrise de la consommation d'énergie		
AXE STRATEGIQUE N°4		VISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LE TERTIAIRE ET L'INDUSTRIE EN S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE		
OBJECTIF		Réduire la consommation d'énergie liée aux usages		
Priorité -	Périmètre : - Département du Cher - CCTHB Public visé : - Collectivités	Partenaires :	Services CCTHB concernés : - Technique - Environnement	
Pilote SDE 18				
Description				
Le SDE 18 s'engage auprès des collectivités qui le souhaitent en leur apportant des conseils d'experts et des financements d'actions permettant de faire des économies d'énergie dans leurs bâtiments. Dans ce cadre, les missions d'accompagnement du SDE 18 sont les suivantes : - Le Conseil en énergie partagé (CEP), - Le conseil et l'accompagnement des projets en énergie, - Le fonds d'efficacité énergétique-FEE, - L'animation avec une caméra thermique, - L'accompagnement des projets en lien avec les énergies renouvelables (voir fiche 7.2).				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre de collectivités accompagnées sur le territoire de la communauté de communes				

FICHE ACTION N°4.4		Réaliser des défis sur les éco- gestes au travail		
AXE STRATEGIQUE N°4		VISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LE TERTIAIRE ET L'INDUSTRIE EN S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE		
OBJECTIF		Réduire la consommation d'énergie liée aux usages		
Priorité 1.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires potentiels : ALEC 18	Services CCTHB concernés : Tous	
Pilote CCTHB	Public visé : Agents de la CCTHB			
Description				
Avec un temps moyen passé au bureau de 200 jours par an, les aspects de la vie de bureau laissent une empreinte environnementale. Par exemple, selon l'ADEME : - La part des équipements informatiques dans la consommation d'électricité d'une entreprise de bureau représente 21% (1/4 des consommations électriques des équipements informatiques pourraient être évitées), 120 à 140 kg de déchets par an sont produits par un salarié du secteur tertiaire. Par conséquent, cette action à destination des agents de la communauté de communes vise à : - Présenter les enjeux des écogestes au travail, - Réaliser des animations d'information/formation, - Envisager l'organisation de défis au sein des structures pour constater l'impact des actions réalisées par les agents sur la consommation d'énergie par exemple. Il est à noter que l'ALEC 18 propose des temps de formation sur les écogestes, à destination des agents d'une collectivité. Cette action est à coordonner avec le projet ITEEnéraire (voir fiche 6.3).				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de défis organisés - Economies d'énergies réalisées				

FICHE ACTION N°4.5		Suivre l'application des règles d'extinction nocturne dans le secteur privé		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°4		VISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LE TERTIAIRE ET L'INDUSTRIE EN S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE		
OBJECTIF		Réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse liées à l'éclairage public et privé		
Priorité I.b	Périmètre : • CCTHB	Partenaires potentiels : • CMA • CCI	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie	
Pilote CCTHB	Public visé : • Les entreprises du secteur privé			
Description				
La réglementation en vigueur au sein du code de l'environnement, prévoit des horaires d'extinction de l'éclairage nocturne des publicités, des pré-enseignes et des enseignes lumineuses des bâtiments non résidentiels, situés entre 1h et 6h du matin. L'objectif est de réduire les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie associée. L'information relative aux enjeux et à la réglementation pourra être diffusée aux entreprises du territoire à l'occasion des différents évènements à leur destination. La constitution d'un outil de suivi est à envisager.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre d'actions réalisées auprès des entreprises				

FICHE ACTION N°4.6		Optimiser l'éclairage public			
AXE STRATEGIQUE N°4		VISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LE TERTIAIRE ET L'INDUSTRIE EN S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE			
OBJECTIF		Réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse liées à l'éclairage public et privé			
Priorité 1a		Périmètre :		Partenaires :	
Pilote CCTHB Communes		• CCTHB Public visé : • Services techniques		• SDE 18	
				Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie • Technique	
Description					
Depuis les 13 avril 2015, la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure (ballon fluo) est interdite. Cependant, de nombreux points d'éclairages sont toujours équipés de ces sources devenues aujourd'hui obsolètes très énergivores. Il convient également de noter que l'arrêté du 27 décembre 2018 impose des mesures de protection interdisant notamment, d'ici janvier 2025, les éclairages trop orientés vers le ciel (lumière émise au-dessus de l'horizontale supérieure à 50%). Cette action vise à : • Diminuer la consommation d'énergie de l'éclairage public, et donc la facture énergétique associée • Prévenir, réduire, limiter les nuisances lumineuses et l'impact sur la biodiversité nocturne L'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mis en évidence les effets potentiellement néfastes pour la santé humaine, la biodiversité et l'environnement en la matière. Les recommandations émises par l'Agence pour éviter ces effets devront être prises en compte lors de la rénovation des points lumineux vétustes. Par conséquent, une réflexion est à engager : • sur la réduction de la durée d'éclairage, • sur les types d'éclairage, afin de prévoir l'investissement des ampoules LED, et l'équipement de la détection de mouvements sur les sites adaptés. Certaines collectivités du territoire ont adhéré à des prestations proposées par le SDE 18, et pourront donc bénéficier d'un accompagnement en la matière. En effet, le SDE18 réalise des travaux de rénovation et de construction de nouveaux points lumineux en apportant une expertise et des financements pour les collectivités. Il propose également des prestations de maintenance de ces installations et de conseil afin de mieux maîtriser les consommations électriques.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
à déterminer			SDE 18 - Plan REVE : 70% (Remplacement d'éclairages trop énergivores) SDE 18 - communes adhérentes : 50% (Rénovation de l'éclairage public) Fonds vert		
Calendrier Prévisionnel					
à déterminer					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
• Nombre de communes prévoyant un créneau d'extinction • Nombre de points lumineux en LED			• Coût de l'opération		

FICHE ACTION N°4.7		Accompagner les collectivités dans la réduction de la pollution lumineuse		
AXE STRATEGIQUE N°4		VISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LE TERTIAIRE ET L'INDUSTRIE EN S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE		
OBJECTIF		Réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse liées à l'éclairage public et privé		
Priorité -	Périmètre : • CPIE Brenne Berry • CCTHB Public visé : • Collectivités	Partenaires : • SDE 18 • Muséum d'histoire naturelle • Association Chauve qui peut • ARB	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie • Urbanisme	
Pilote CPIE Brenne Berry				
Description				
L'éclairage artificiel est source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...), et représente une consommation d'énergie considérable qui pourrait être évitée. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Brenne-Berry est une association de loi 1901 qui mène de nombreuses missions en lien avec l'éducation à l'environnement, la formation professionnelle et l'accompagnement de démarches de développement durable. Dans le cadre d'une mobilisation de l'union régionale des CPIE en Centre Val de Loire sur le sujet, le CPIE Brenne Berry participe à l'élaboration d'un plan d'actions pour accompagner les collectivités dans la réduction de la pollution lumineuse et la préservation de la biodiversité et des paysages nocturnes sur leur territoire. Il s'agit d'une démarche partenariale qui associera différents partenaires pour apporter un conseil sur l'éclairage public, mais aussi pour sensibiliser les élus et les habitants.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Existence d'une feuille de route pour accompagner les collectivités • Nombre d'actions réalisées				

Axe V : Développer l'économie-circulaire

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES CONCERNÉS

					
---	---	---	---	---	---

Les déchets sont source de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, et de polluants atmosphériques.

CONTEXTE ET ENJEUX :

Dans un contexte de demande croissante de biens, et de changement climatique, il est primordial d'atténuer les pressions exercées sur l'environnement et les ressources naturelles. En effet, à chaque étape d'un cycle de vie d'un produit, les impacts sont nombreux (pollution de l'eau, épuisement des ressources naturelles, etc.). Le recyclage et la réutilisation des produits est donc un enjeu de taille, mais la réduction de la production des déchets en elle même l'est aussi, et tous les acteurs, tous les territoires sont concernés.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, le secteur des déchets représente une part faible de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. En effet, un centre d'enfouissement technique est situé à Saint-Palais, mais une grande partie des déchets n'est pas traitée sur le territoire. Les enjeux liés à cette thématique s'inscrivent donc à une échelle bien plus large que celle de l'intercommunalité.

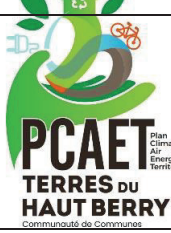
En lien avec les efforts engagés dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC), et l'axe VI de la présente stratégie consacré à la mobilisation des acteurs du territoire, et l'axe III relatif à l'agriculture et aux circuits courts, les enjeux de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sont les suivants :

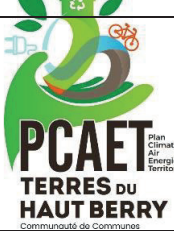
- Réduire la production de déchets
- Sensibiliser les entreprises
- Créer une synergie entre les acteurs du territoire (industriels, habitants, ...)
- S'appuyer sur le tissu associatif

OBJECTIFS DECLINÉS EN FICHES ACTIONS :

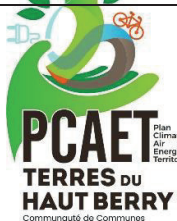
N°	INTITULÉ	PILOTE
LIMITER LA PRODUCTION D'EMBALLAGE ET ENCOURAGER LE RECOURS AUX EMBALLAGES RECYCLES ET RECYCLABLES		
5.1	Mener une réflexion sur le développement de la consigne et du vrac sur le territoire	CCTHB
GENERER DES SYNERGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
5.2	Favoriser l'implantation d'activités autour du réemploi	CCTHB
5.3	Développer les repair-café	CCTHB
5.4	Initier une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	CCTHB CCI
5.5	Relancer la mise en œuvre des actions du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC	CCTHB
VALORISER LES BIODECHETS		
5.6	Développer le compostage et la déshydratation des déchets alimentaires	CCTHB
LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE		
5.7	Mettre en place des ateliers pour une alimentation durable	CIAS CCTHB
5.8	Encourager les supermachés et commerces locaux à la redistribution des invendus	CIAS CCTHB

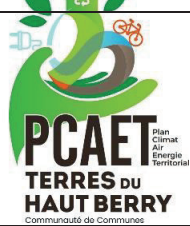
FICHE ACTION N°5.1		Mener une réflexion sur le développement de la consigne et du vrac sur le territoire		
AXE STRATEGIQUE N°5		DEVELOPPER L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
OBJECTIF		Limiter la production d'emballage et encourager le recours aux emballages recyclés et recyclables		
Priorité II	Périmètre : • CCTHB	Partenaires : • Communes • CMA • CCI	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie	
Pilote CCTHB	Public visé : • Entreprises			
Description				
Le développement des systèmes de consigne peut passer par le réemploi ou le recyclage des emballages (emballages industriels, boissons, etc.). Les emballages consignés permettent : • de réemployer plusieurs fois les emballages et d'allonger leur durée de vie ; • de réduire les déchets qui en sont issus et les impacts environnementaux liés à leur gestion et à la fabrication de nouveaux emballages. Les produits peuvent aussi être vendus sans emballages dans les grandes surfaces, les magasins bio ou dans les magasins spécialisés dans le vrac. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2021, chaque consommateur peut apporter un contenant réutilisable dans les commerces de vente au détail. Néanmoins, cette offre est presque inexistante sur le territoire de la communauté de communes. La présente action vise donc à initier des échanges entre acteurs, afin de mener une réflexion sur le développement du vrac et de solutions adaptées concernant la consigne. Dans le cas contraire, il conviendrait d'inciter à l'utilisation d'emballages recyclés et recyclables. Cette action est à mettre en lien avec la fiche 6.2 « accompagner et valoriser à travers l'opération « Eco-Défis des artisans et commerçants », qui aborde les questions relatives à la prévention des déchets.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre de réunions organisées sur le sujet • Existence d'une feuille de route		• Contraintes techniques (logistique, harmonisation des emballages, etc.) • Coût pour l'ensemble des acteurs • Changements d'habitudes de l'ensemble des acteurs		

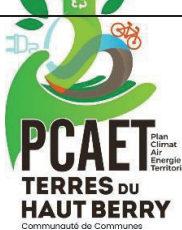
FICHE ACTION N°5.2		Favoriser l'implantation d'activités autour du réemploi		
AXE STRATEGIQUE N°5		DEVELOPPER L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
OBJECTIF		Générer des synergies pour le développement de l'économie-circulaire		
Priorité II	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - Recycleries du territoire - Eco-organismes - Associations	Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie	
Pilote CCTHB	Public visé : Acteurs du réemploi			
Description				
Le code de l'environnement définit le réemploi comme toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. La réutilisation quant à elle est définie comme toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Les acteurs du réemploi et de la réutilisation sont : - Les structures de réemploi –réutilisation qui sont l'intermédiaire entre les acteurs en possession de biens en bon état qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main : - Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) (Recycleries, Associations caritatives) ; - Acteurs de l'économie conventionnelle (Dépôts-ventes, revendeurs et brocanteurs ; Intermédiaires et reconditionneurs ; Sites internet) ; - Les acteurs en possession de biens encore en état et qui souhaitent s'en séparer et ceux qui souhaitent acquérir des biens de seconde main (ménages, entreprises, agents de collectivités...). Il convient de noter la présence de deux recycleries sur le territoire : centres qui ont pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets). La présente action vise donc à mener une réflexion sur les actions à mettre en place pour favoriser l'implantation de structures autour du remploi et de la réutilisation.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de réunions organisées sur le sujet - Nombre de structures nouvellement implantées		Contraintes techniques (stockage, etc.)		

FICHE ACTION N°5.3		Développer les repair-cafés		
AXE STRATEGIQUE N°5		DEVELOPPER L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
OBJECTIF		Générer des synergies pour le développement de l'économie-circulaire		
Priorité I.b	Périmètre : - CCTHB Public visé : - Associations - Acteurs du réemploi - Habitants	Partenaires : Communes	Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie	
Pilote CCTHB				
Description				
Les Repair'cafés sont des ateliers de réparation collaboratifs, organisés à un niveau local. Des bénévoles partagent gratuitement leurs connaissances et savoir-faire pour réparer des objets divers. Cette action vise à mobiliser les personnes ressources du territoire sur le sujet afin de développer ces ateliers sur le territoire. Dans le cadre de cette démarche partenariale, des lieux adaptés à l'accueil de ces ateliers et assurant un maillage suffisant, pourraient être mis à disposition.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de repair-cafés organisés sur le territoire - Nombre de participants		Mobilisation de bénévoles		

FICHE ACTION N°5.4		Initier une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)		
AXE STRATEGIQUE N°5		DEVELOPPER L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
OBJECTIF		Générer des synergies pour le développement de l'économie-circulaire		
Priorité II	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - CMA - CCI	Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie	
Pilote CCTHB	Public visé : Entreprises			
Description				
L'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) vise à mutualiser ou à optimiser l'utilisation des ressources matérielles et immatérielles : les ressources résiduelles ou inutilisées d'une entreprise (matières premières, déchets, énergie, eau, logistique, équipements, compétences etc.) peuvent être utilisées par une ou plusieurs autres entreprises. Les axes de l'EIT sont les suivants : - Echanges de matières et de ressources ; - Energies en circuits-courts ; - Partage des ressources humaines ; - Mutualisation des équipements. Ainsi, la présente action vise à initier la démarche EIT sur le territoire, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) : - Diagnostic individuel in situ et/ou réunions collectives avec les entreprises ; - Etude des flux entrants et sortants dans les domaines de l'énergie et des déchets ; des Ressources Humaines et de la formation ; du transport et de la logistique ; - Traitement des données à l'aide de l'outil ACTIF, labellisé par l'ADEME, intégrant une véritable cartographie et un module d'aide à la détection de projets : géolocalise les ressources recensées sur un territoire, détecte les synergies possibles et assure leurs suivis ; - En fonction de la nature des projets détectés, un accompagnement et une ingénierie de projet seront proposés.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer Temps humain des chambres consulaires (CCI-CMA)		ADEME Région CVL		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Existence d'un partenariat avec la CCI - Nombre de participants - Nombre de synergies identifiées - Nombre de synergies mise en œuvre		- Animateur dédié pour faire vivre la démarche - Logistique - Changement des habitudes		

FICHE ACTION N°5.5		Relancer la mise œuvre des actions du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)		
AXE STRATEGIQUE N°5		DEVELOPPER L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
OBJECTIF		Générer des synergies pour le développement de l'économie-circulaire		
Priorité II	Périmètre : CCTHB	Partenaires : ADEME	Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie	
Pilote CCTHB	Public visé : Entreprises			
Description				
Le Contrat d’Objectif Déchets et Economie Circulaire (2019-2021) a permis de structurer l'action de la communauté de communes en matière de prévention des déchets et d'économie-circulaire à travers trois axes : - Axe 1 - Animer le projet et mobiliser les acteurs - Axe 2 - Développer l’économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d’actions de réduction des déchets et d’économie de la ressource - Axe 3 - Connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux Les actions individuelles ont pu être mises en œuvre avec certaines entreprises du territoire, néanmoins, les actions avec une dimension collective sont à poursuivre.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre d'actions réalisées				

FICHE ACTION N°5.6		Développer le compostage et la déshydratation des déchets alimentaires		
AXE STRATEGIQUE N°5		DEVELOPPER L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
OBJECTIF		Valoriser les biodéchets		
Priorité 1.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - Communes - Associations - VEOLIA	Services CCTHB concernés : Environnement	
Pilote CCTHB	Public visé : - Habitants - Restauration collective			
Description				
Dans le cadre de la réglementation en vigueur, qui prévoit que tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024, la communauté de communes engage une réflexion en la matière. L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre. Pour aller plus loin, la déshydratation des déchets alimentaires est également une piste envisagée pour la réduction des déchets de la restauration collective.				
A ce stade, il est prévu : - d'étudier la faisabilité de l'installation d'un déshydrateur par les acteurs de la restauration collective en lien avec la communauté de communes (retours d'expérience sur le territoire, etc.) pour transformer les biodéchets en compost ; - de poursuivre la vente des composteurs individuels dans les déchetteries du territoire à coût réduit, - d'étudier les solutions de compostage les plus adéquats pour le compostage (composteurs partagé, en PAV, etc.) - d'envisager la mise en place de formations au compostage				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de composteurs individuels vendus - Nombre de désydrateurs mis en place sur le territoire - Nombre de solutions mises en place		- Logistique - Coût - Consommation d'énergie - Changements des habitudes		

FICHE ACTION N°5.7		Mettre en place des ateliers pour une alimentation durable		
AXE STRATEGIQUE N°5		DEVELOPPER L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
OBJECTIF		Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Priorité I.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - CCTHB - PETR Centre-Cher - BioBerry	Services CCTHB concernés : - Environnement - Action Sociale et habitat	
Pilote CIAS	Public visé : Usagers du service			
Description				
Outil majeur de la prévision et de la coordination de l’action sociale d’un territoire, l’Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est élaborée à chaque début de mandat. L’ABS (2020-2026) réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, a donc défini plusieurs axes stratégiques au regard de différentes thématiques. Ainsi, dans le cadre de l’accompagnement des personnes en situation de précarité, l’ABS objective à lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce volet en lien avec l’économie-circulaire permet d’inscrire la mise en place d’ateliers pédagogiques et pratiques au sein du PCAET de la communauté de communes. Le partage de connaissances porterait sur la cuisine des restes alimentaires et les techniques de conservation. Le CIAS est susceptible de faire appel à des partenaires mais aussi à des bénévoles, en intégrant une dimension intergénérationnelle.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre d'ateliers réalisés - Nombre de participants		Prévision des ateliers : type de produits réceptionnés aléatoire		

FICHE ACTION N°5.8		Encourager les supermarchés et commerces locaux à la redistribution des invendus		
AXE STRATEGIQUE N°5		DEVELOPPER L'ECONOMIE-CIRCULAIRE		
OBJECTIF		Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Priorité 1a	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - CCTHB - PETR Centre-Cher	Services CCTHB concernés : - Environnement - Action Sociale et habitat - Economie	
Pilote CIAS	Public visé : - Grande distribution - Commerces - Producteurs locaux			
Description				
Outil majeur de la prévision et de la coordination de l’action sociale d’un territoire, l’Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est élaborée à chaque début de mandat. L’ABS (2020-2026) réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, a donc défini plusieurs axes stratégiques au regard de différentes thématiques. Ainsi, dans le cadre de l’accompagnement des personnes en situation de précarité, l’ABS objective à lutter contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, la présente action vise à poursuivre les échanges engagés entre la grande distribution et le CIAS, afin de pérenniser le ramassage des invendus. Le CIAS souhaite aussi collecter des denrées de qualité en favorisant les circuits-courts, notamment à travers la recherche de partenariats avec les producteurs du territoire. Par ailleurs, le CIAS est à la recherche de solutions pour la valorisation des invendus de la distribution alimentaire.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de conventions existantes - Nombre d'actions réalisées - Quantité d'invendus récoltée		- Consommation d’énergie liée à la collecte - Réglementation relative à la Date Limite de Distribution (DLD) - Caractère aléatoire des quantités de produits réceptionnés		

Axe VI : Mobiliser tous les acteurs du territoire sur la transition écologique et énergétique

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES CONCERNÉS



Cet axe tend à impulser les changements de comportements en faveur de la transition écologique et énergétique et donc, à avoir un impact positif, direct ou indirect, sur tous les objectifs réglementaires du PCAET.

CONTEXTE ET ENJEUX :

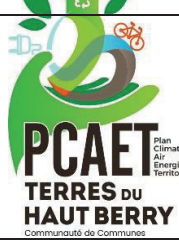
La mobilisation de tous les acteurs du territoire, et notamment des habitants volontaire est essentielle. Le PCAET le démontre, tous les secteurs d'activités contribuent au changement climatique.

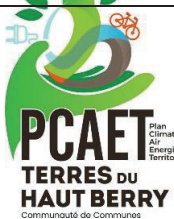
Différentes actions de sensibilisation existent sur le territoire, elles sont portées par la communauté de communes elle-même, par ses partenaires ou des associations. Néanmoins, la sensibilisation vers certains publics cibles est à renforcer et notamment au sein des lieux publics tels que les écoles, les mairies, et les déchetteries. De plus, l'amélioration de la visibilité de certaines actions et l'accès à l'information a été identifié comme un enjeu pour le territoire.

OBJECTIFS DECLINÉS EN FICHES ACTIONS :

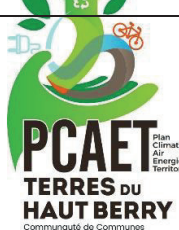
N°	INTITULÉ	PILOTE
FAIRE DE L'EXEMPLARITE UN OUTIL DE COMMUNICATION		
6.1	Organiser des événements éco-responsables	CCTHB
6.2	Accompagner et valoriser à travers l'opération «Eco-Défis des artisans et commerçants»	CCTHB CMA
SENSIBILISER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
6.3	ITEEnéraire : développer une offre modulaire de formation aux enjeux de la transition écologique et énergétique	CNFPT/ADEME/ Région CVL/ CCTHB
6.4	Organiser des défis écocitoyens	CCTHB
6.5	Développer l'écotourisme centré sur les circulations douces	CCTHB
6.6	Organiser des balades thermographiques	CCTHB ALEC 18
6.7	Développer des actions de sensibilisation envers différents publics	CCTHB
RENFORCER L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX INTERLOCUTEURS DEDIES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
6.8	Surveiller l'évolution de la qualité de l'air	Lig'air
6.9	Constituer et mettre à disposition un dossier de ressources documentaires	CCTHB
ACCOMPAGNER LES INITIATIVES ET LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS		
6.10	Accompagner les initiatives des entreprises	CCTHB
6.11	Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé (CLS)	PETR Centre-Cher

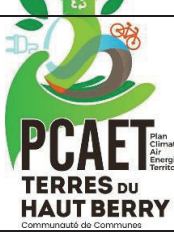
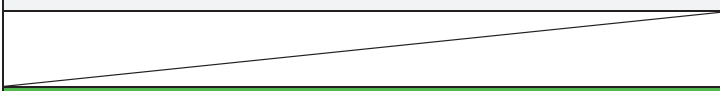
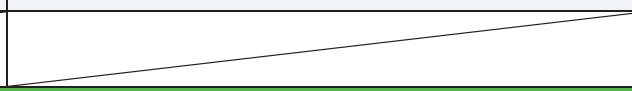
FICHE ACTION N°6.1		Organiser des évènements éco-responsables		
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
OBJECTIF		Faire de l'exemplarité un outil de communication		
Priorité 1a	Périmètre : CCTHB	Partenaires : Associations	Services CCTHB concernés : Tous	
Pilote CCTHB	Public visé : Organisateurs			
Description				
La Communauté de Communes Terres du Haut Berry organise différents évènements qui font l'objet de réflexion pour limiter l'impact de ces derniers sur l'environnement. Cette action vise à développer cette réflexion, en étudiant à minima et de façon systématique les sujets suivants : - Déchets : matériel réutilisable, ou à défaut recyclable, organisation du tri sélectif, proposer en amont aux bénévoles/participants d'amener des récipients pour récupérer les excédents alimentaires, etc. - Energie consommée : optimisation de l'énergie nécessaire, gestion de la température/climatisation dans les bâtiments choisis, gestion de l'éclairage, etc. - Privilégier les produits locaux et les éco-labels - Mobilités : lieu accessible, inciter au covoiturage, etc. Une Charte sera élaborée pour étendre cette action à tous les organisateurs d'évènements sur le territoire.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre d'évènements exemplaires réalisés - Existence d'une Charte - Nombre de signataires		- Anticiper les démarches - Gestion des déchets sur site : être identifié par les organisateurs, encadrement des participants		

FICHE ACTION N°6.2		Accompagner et valoriser à travers l'opération "Eco-Défis des artisans et commerçants"		
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
OBJECTIF		Faire de l'exemplarité un outil de communication		
Priorité I.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - CCI - Associations - Communes	Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie	
Pilote CCTHB CMA	Public visé : - Artisans - Commerçants			
Description				
Cette opération a pour objectif de mobiliser les artisans et les commerçants sur la transition écologique et énergétique à travers la mise en place de défis environnementaux sur une durée de plusieurs mois. Différentes thématiques peuvent être travaillées : la prévention et la gestion des déchets, la gestion de l'eau et des rejets, la maîtrise de l'énergie, l'économie-circulaire, la mobilité et les transports, la responsabilité sociétale de l'entreprise, la biodiversité et le numérique. La communauté de communes et les communes seront un relai de communication clé pour faire connaître l'opération sur le territoire. Une fois engagées dans la démarche, les entreprises seront accompagnées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : - Réalisation d'un état des lieux des actions déjà en place et des problématiques - Préconisations adaptées - Conseils individuels dans le cadre de la mise en œuvre des défis à relever - Constitution des dossiers d'instruction pour le comité de labellisation Afin de valoriser l'engagement environnemental et sociétal, les entreprises qui auront relevés leurs défis, seront récompensées par la remise d'un label et d'un kit de communication au cours d'une cérémonie officielle.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer Temps humain des chambres consulaires (CMA-CCI)		CMA CCI		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre d'entreprises participantes - Nombre d'entreprises labellisées - Typologie d'actions mises en place		Relayer l'opération auprès des communes, des associations commerçantes et des entreprises du territoire		

FICHE ACTION N°6.3		ITEEnéraire : Développer une offre modulaire de formation aux enjeux de la transition écologique et énergétique			
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
OBJECTIF		Sensibiliser à la transition écologique et énergétique			
Priorité 1a	Périmètre : - Région Centre-Val de Loire - CCTHB Public visé : - Agents de la FPT - Agents de la FPE dans les territoires	Partenaires : - Collectivités partenaires dont la CCTHB - Caisse des dépôts	Services CCTHB concernés : - Environnement - Support		
Pilote CNFPT/ADEME/Région CVL					
Description					
La Communauté de Communes Terres du Haut Berry s’est engagée comme collectivité partenaire du projet « ITEEnéraire » au sein d’un Consortium composé de l’ADEME, du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), de la Région Centre-Val de Loire, et d’une dizaine de collectivités de la région Centre-Val de Loire. Ce projet a l’ambition de concevoir, tester et évaluer une offre modulaire de formation aux enjeux de Transition Ecologique et Energétique (TEE), à destination de tous les agents des collectivités territoriales, à la fois cohérente, lisible et accessible. L’offre de formation envisagée se veut progressive, adaptée et incitative : - BLOC 1 - EMBARQUEMENT - Socle d’acculturation commun - BLOC 2 - ACCÉLÉRATION - Formation des encadrants - BLOC 3 - ANCORAGE - Formation “en situation de travail” Au-delà de la phase d’expérimentation régionale, le dispositif de formation conçu dans le cadre d’ITEEnéraire a vocation à bénéficier d’un déploiement global, en direction de l’ensemble des agents de la fonction publique territoriale à l’échelle nationale. En complément de cette cible initiale pour laquelle les contenus pédagogiques seront produits, l’ensemble des composantes du dispositif de formation est voué à être transférable, appropriable et réemployable par d’autres publics, et notamment les services de l’Etat ou le secteur privé.					
Budget CCTHB					
Coût de l’opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
Lancement juin 2022	Conception	Expérimentation	Déploiement	Fin 2026	
Avancement	15%				
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
- Signature de l'accord de consortium - Nombre d'agents formés					

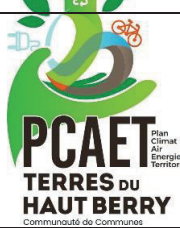
FICHE ACTION N°6.4		Organiser des défis écocitoyens		
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
OBJECTIF		Sensibiliser à la transition écologique et énergétique		
Priorité II	Périmètre : CCTHB	Partenaires : à déterminer	Services CCTHB concernés : Environnement	
Pilote CCTHB	Public visé : Habitants			
Description				
Les éco-défis ont pour objectif d’accompagner les habitants d’un territoire à faire évoluer leurs pratiques. Ces derniers permettent de sensibiliser en apportant de la connaissance mais surtout de favoriser le passage à l’acte en proposant des animations/ateliers, des visites, ou en apportant des conseils qui permettront d’atteindre des objectifs. Les défis qui pourraient être engagés par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sont les suivants : - Défi Alimentation (BioBerry) : pratiques alimentaires vers plus de produits de saison, locaux, issus de circuits courts et respectueux de l’environnement, sans augmenter leur budget. - Défi Famille à Energie Positive - La communauté de communes pourra également envisager d'organiser des défis auprès des usagers des centres de loisirs, des espaces jeunes, ...				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de défis organisés - Nombre de participants				

FICHE ACTION N°6.5		Développer l'écotourisme centré sur les circulations douces		
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
OBJECTIF		Sensibiliser à la transition écologique et énergétique		
Priorité II	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - ADEME - Offices du tourisme - Nature 18, SIVY, ... - CCI	Services CCTHB concernés : - Environnement - Tourisme - Action sociale et Habitat	
Pilote CCTHB	Public visé : - Touristes - Entreprises			
Description				
L'écotourisme est défini en 1992 par la Société Internationale d'Ecotourisme comme "une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales." C'est l'une des branches du tourisme durable qui est davantage centrée sur la découverte des écosystèmes, et qui favorise une participation active des populations locales et des touristes dans cette découverte. La mobilisation des acteurs de la biodiversité sera essentielle. Diverses pistes sont à envisager : - La valorisation des zones naturelles ou des sites culturels menacés - Valoriser les itinéraires praticables à vélo ou à pied pour découvrir le territoire - Travailler la possibilité d'observer les espèces protégées Un lien est à faire avec les actions prévues dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux de la communauté de communes.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre d'actions réalisées		Afflux de touristes dans les espaces naturels et à la consommation d'énergie pour se rendre sur ces sites.		

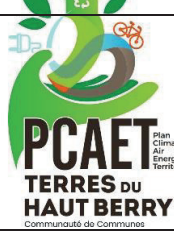
FICHE ACTION N°6.6		Organiser des balades thermographiques		
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
OBJECTIF		Sensibiliser à la transition écologique et énergétique		
Priorité 1a	Périmètre : - Département du Cher - CCTHB Public visé : - Habitants	Partenaires : Communes	Services CCTHB concernés : - Environnement - Habitat	
Pilote CCTHB ALEC 18				
Description				
L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (Alec 18) assure la mission du service public de la rénovation énergétique auprès des habitants du Cher. Ses missions principales sont l'information et la sensibilisation du public, et le conseil gratuit aux particuliers de façon neutre et indépendante. Les balades thermographiques ont pour objectif de sensibiliser les particuliers à la rénovation énergétique de leurs logements. Il s'agit d'une déambulation organisée avec la commune et la communauté de communes, animée par un Conseiller Rénovation Énergétique de l'ALEC 18 équipé d'une caméra thermique. Cet appareil, le soir par temps calme et froid, permet de visualiser de façon très pédagogique les déperditions de chaleur des logements. Les participants sont ensuite invités à assister à une conférence illustrée de clichés thermographiques. Celle-ci permet de fournir une explication sur l'origine des déperditions thermiques, sur l'intérêt de la rénovation énergétique efficace et sur les solutions techniques et financières.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
				
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de balades organisées - Nombre de participants		Conditions climatiques		

FICHE ACTION N°6.7		Développer des actions de sensibilisation envers différents publics		
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
OBJECTIF		Sensibiliser à la transition écologique et énergétique		
Priorité 1.b		Périmètre : - CCTHB Public visé : - Tout public	Partenaires : - Communes - ALEC 18 - Enedis - GRDF - SDE 18 - CIAS - Associations - OFB/ARB - SIVY - PETR Centre-Cher - ADEME - Chambre d'agriculture - DDT 18	Services CCTHB concernés : Tous
Pilote CCTHB				
Description				
Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, la sensibilisation est un préalable nécessaire à l'action. Différentes actions seront réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry : - Evènements festifs et culturels - Organisation d'évènements d'information : ateliers - expositions - conférences - visites - réunions publiques - Outils de communication adaptés : envisager la création d'un réseau - internet (réseaux et site CCTHB) - témoignages - tutos (envisager les formats vidéos) - Diffusion de guides existants sur les éco-gestes sur les économies d'eau et d'énergie mais aussi sur la biodiversité Dans ce cadre, la communauté de communes est susceptible de solliciter ses partenaires pour bénéficier d'interventions, de conseils, etc.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
<i>à déterminer</i>				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre d'actions réalisées				

FICHE ACTION N°6.8		Surveiller l'évolution de la qualité de l'air		
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
OBJECTIF		Renforcer l'accès à l'information et aux interlocuteurs dédiés à la transition écologique et énergétique		
Priorité	Périmètre : - Région Centre-Val de Loire - CCTHB	Partenaires : - ARS - Région Centre-Val de Loire - ADEME	Services CCTHB concernés : Environnement	
Pilote Lig'Air	Public visé : Collectivités			
Description				
Lig'Air est un organisme agréé par le Ministère chargé de l'Environnement pour assurer la surveillance de la qualité de l'air en Région Centre-Val de Loire. Cette surveillance est réalisée en permanence grâce à l'implantation d'un réseau technique constitué de stations de mesures réparties en zones urbaines et rurales (2 stations à Bourges). L'indice de la qualité de l'air est calculé à partir des données modélisées de dioxyde d'azote (NO2), d'ozone (O3), des particules en suspension PM10 et PM2,5 et du dioxyde de soufre (SO2) en tout point de la région Centre-Val de Loire : - Les oxydes d'azote (NOx) et le dioxyde de soufre (SO2) sont émis lors de la combustion d'énergie fossile (chauffage, moteurs thermiques des véhicules ...) ; - Les particules PM10 et PM2,5 sont issues de toutes les combustions ; - L'ozone (O3) est produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants primaires tels que les NOx, le monoxyde de carbone (CO) et les composés organiques volatils (COV) ; L'information du public et des autorités est assurée au quotidien ou en cas d'épisode de pollution. Des informations chiffrées et/ou cartographiques issues de la modélisation sont aussi mises en ligne afin d'informer sur la qualité de l'air prévue en tout point de la région Centre-Val de Loire. Quant aux pollens, Lig'air renvoie aux données récoltées par le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) chargé d'étudier le contenu de l'air en pollens en calculant le Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens (RAEP). Il dispose de 3 stations de mesures sur la région : à Bourges, Orléans et Tours. Les prélèvements du capteur de Bourges sont gérés par Lig'Air.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Emissions annuelles des polluants à effet sanitaire				

FICHE ACTION N°6.9		Constituer et mettre à disposition un dossier de ressources documentaires		
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
OBJECTIF		Renforcer l'accès à l'information et aux interlocuteurs dédiés à la transition écologique et énergétique		
Priorité I.b	Périmètre : • CCTHB	Partenaires : • Communes	Services CCTHB concernés : • Environnement • Technique	
Pilote CCTHB	Public visé : • Tout public			
Description				
L'enquête menée auprès des ménages dans le cadre de l'élaboration du diagnostic a pu confirmer que le manque de connaissance est l'un des freins au passage à l'action. Par ailleurs, certaines thématiques peuvent être assez complexes. Par conséquent, cette action vise à : • Réaliser des fiches pédagogiques qui regrouperaient les informations essentielles par thématiques, • Collecter différentes sources d'information (guides pratiques, fiches, etc.) • Mettre ces ressources documentaires à disposition des habitants sur le site internet de la communauté de communes ou en format papier sur demande. Ces dossiers s'accompagneront des coordonnées des interlocuteurs concernés par la thématique.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Existence d'une page internet dédiée • Nombre de dossiers		• Lisibilité, clarté de l'information		

FICHE ACTION N°6.10		Accompagner les initiatives des entreprises			
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
OBJECTIF		Accompagner les initiatives et les changements de comportements			
Priorité 1a	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - CMA - CCI - Région CVL - ADEME	Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie		
Pilote CCTHB	Public visé : Entreprises				
Description					
Plusieurs entreprises du territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sont déjà engagées dans des démarches pour rendre leurs activités plus respectueuses de l’environnement. Ces démarches concernent différentes thématiques comme la mobilité, les énergies renouvelables ou les déchets. L’inscription de cette action au sein du PCAET vise à pérenniser l’accompagnement des entreprises par la communauté de communes concernant toute initiative en lien avec la transition écologique et énergétique : - Recueil des besoins ; - Mise en relation avec les acteurs en capacité d’apporter des conseils, des financements, etc. ; - Lien avec les différents programmes et évènements de la communauté de communes.					
Budget CCTHB					
Coût de l’opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
Action continue					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
Nombre d'entreprises accompagnées					

FICHE ACTION N°6.11		Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé (CLS)				
AXE STRATEGIQUE N°6		MOBILISER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE				
OBJECTIF		Accompagner les initiatives et les changements de comportements				
Priorité 1a		Périmètre : - CCTHB Public visé : - Communes - Entreprises - Particuliers		Partenaires : - Préfecture du Cher - ARS CVL - Conseil départemental du Cher - Conseil régional CVL - Les CPTS - GHT 18 - Mutuelle Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire - Caisse primaire d'Assurance Maladie du Cher - DSDEN - CA		Services CCTHB concernés : - Environnement - Economie - Eau - Technique
Pilote PETR Centre-Cher						
Description						
Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il permet de renforcer l'efficacité et la cohérence des dynamiques territoriales en matière de promotion et de prévention de la santé, afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des habitants. <u>Il est composé de :</u> - Une stratégie et des objectifs définis en commun, - Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux, - Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints. Les élus du PETR Centre-Cher ont retenus les axes stratégiques suivants : - Axe 1 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé sur notre territoire - Axe 2 : Naître, grandir et vieillir sur notre territoire : améliorer les parcours santé des populations vulnérables Axe 3 : Promouvoir des habitudes de vie et des environnements favorables à la santé - Favoriser le développement de l'Urbanisme Favorable à la Santé - Santé et habitat : agir en faveur de l'environnement intérieur - La nature source de bien-être au travers de l'éducation, la sensibilisation, la formation et l'expérimentation - Axe 4 : Coopérer, coordonner et animer le CLS en associant les habitants						
Budget CCTHB						
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles			
Calendrier Prévisionnel						
Lancement 2022	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Fin 2026	
Avancement	15%					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance			
Nombre d'actions réalisées						

Axe VII : Appuyer le développement des projets d'énergies renouvelables pour inscrire la transition énergétique dans une dynamique locale

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES CONCERNÉS

					
---	---	---	---	---	---

Cet axe vise à développer la production d'énergie renouvelable, et ainsi, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liées à la consommation d'énergie.

CONTEXTE ET ENJEUX :

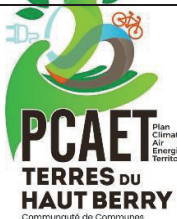
Sur le territoire de la communauté de communes, la production d'énergie thermique est majoritaire (93%). Les potentiels de développement concernent principalement le bois-énergie, et le biogaz issue de la méthanisation, mais également la production d'électricité via l'énergie solaire :

- La priorité est donnée au développement du photovoltaïque et à la filière du bois-énergie, mais la volonté de la communauté de communes est de laisser une opportunité à toutes les filières, dans le but de favoriser le développement du mix énergétique.
 - Concernant le bois-énergie, l'enjeu est de développer la demande afin d'être en mesure de structurer une filière locale face aux ressources disponibles. Cet axe est à mettre en lien avec l'axe III relatif à l'agriculture, et l'axe VIII relatif à l'adaptation au changement climatique, qui traite de la question des haies.
 - L'enjeu est de privilégier le photovoltaïque sur les toitures, et notamment sur les toits des bâtiments publics ou de certaines entreprises qui offrent une surface exploitable importante. Il conviendra également de prévoir le recyclage des panneaux solaires et photovoltaïques, lors de leur remplacement.
- Renforcer la coopération entre les entreprises, les citoyens et les acteurs publics. En lien avec l'axe VI, il convient notamment de mettre en avant l'enjeu de sensibilisation et d'information concernant les enjeux, les avantages et les inconvénients réels des différentes filières, pour palier la méconnaissance autour des énergies renouvelables, mais aussi pour aller vers une concertation plus forte des riverains.
- Développer les énergies renouvelables dans le secteur des transports



OBJECTIFS DECLINÉS EN FICHES ACTIONS :

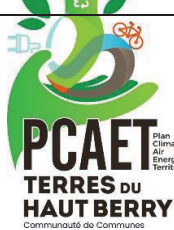
N°	INTITULÉ	PILOTE
ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES		
7.1	Devenir un acteur support dans les projets d'énergie renouvelable	CCTHB
7.2	Conseiller sur les projets d'installation de systèmes de production d'EnR	ALEC 18 CA 18
7.3	Réaliser un cadastre solaire	SDE 18
7.4	Identifier les sites pouvant accueillir des projets de production d'énergie renouvelable	CCTHB
7.5	Anticiper l'arrivée à saturation des réseaux de distribution d'énergie	Enedis/GRDF
DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES		
7.6	Développer les réseaux de chaleur	SDE 18
7.7	Construire une centrale photovoltaïque sur un site dégradé avec un financement ouvert aux habitants du territoire	SEM EnRCVL CCTHB
7.8	Promouvoir le Contrat d'Objectifs Territorial de Développement des Energies Renouvelables (COTEnR)	PETR Centre-cher
7.9	Mettre en œuvre un Schéma Directeur des Infrastructures Publiques de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)	SDE 18
7.10	Développer une filière hydrogène régionale	Région CVL
7.11	Promouvoir les énergies renouvelables	CCTHB
7.12	Envisager la mise en place d'une micro-méthanisation collective	Agriculteurs volontaires
7.13	Développer la production de biogaz	CA 18
7.14	Communiquer sur la géothermie auprès des constructeurs	CCTHB

FICHE ACTION N°7.1		Devenir un acteur support dans les projets d'énergie renouvelable		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des énergies renouvelables		
Priorité I.b	Périmètre : CCTHB		Partenaires :	Services CCTHB concernés : - Environnement - Urbanisme
Pilote CCTHB	Public visé : Porteurs de projets de production d'énergie renouvelable			
Description				
Comme partout, plusieurs installations de production d'énergie renouvelable ont vu le jour ou sont en cours de développement sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. L'inscription de cette action au sein du PCAET vise à pérenniser le soutien apporté par la communauté de communes aux porteurs de projets (collectivités ou entreprises) : - Mise en relation des acteurs ; - Valorisation des projets locaux ; - Mise à disposition de salles pour accueillir des réunions ; - Information/vulgarisation des procédés au grand public. Cela permettra à la communauté de communes d'assurer une veille sur la concertation du public et notamment des riverains, mais aussi sur les solutions proposées pour atténuer les nuisances et l'impact sur l'environnement.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre de projets suivis				

FICHE ACTION N°7.2		Conseiller sur les projets d'installation de systèmes de production d'EnR		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des énergies renouvelables		
Priorité	Périmètre :	Partenaires :	Services CCTHB concernés :	
Pilote ALEC 18 Chambre d'agriculture du Cher	- Département du Cher - CCTHB Public visé : - Porteurs de projets	- Communes - CCTHB - CAUE 18	- Environnement - Economie	
Description				
L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (Alec 18) assure la mission du service publique de la rénovation énergétique auprès des habitants du Cher. Ses missions principales sont l'information et la sensibilisation du public, et le conseil gratuit aux particuliers de façon neutre et indépendante : - Sensibiliser et accompagner les particuliers dans leurs projets d'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (aides financières mobilisables, choix techniques, ...) - Sensibiliser les particuliers sur les impacts sanitaires et environnementaux potentiels des différentes solutions d'énergie renouvelable (qualité de l'air pour le bois-énergie par exemple) De même, la Chambre d'agriculture du Cher est en mesure d'apporter un conseil aux porteurs de projets (collectivités, agriculteurs) relevant de la méthanisation, du bois-énergie (<i>voir fiche action 3.7</i>), ou de l'agrivoltaïsme. Le CAUE 18 quant à lui, assure plus spécifiquement le conseil aux particuliers relatif aux aspects architecturaux et environnementaux du projet.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de projets conseillés portés par les particuliers - Nombre de projets conseillés portés par des collectivités - Nombre de projets conseillés portés par des agriculteurs				

FICHE ACTION N°7.3		Réaliser un cadastre solaire		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des énergies renouvelables		
Priorité	Périmètre :	Partenaires :	Services CCTHB concernés :	
Pilote SDE 18	- Département du Cher - CCTHB Public visé : - Porteurs de projets	- CEREMA - EPCI/Communes - DDT 18 - SDIS 18	- Environnement - Urbanisme	
Description				
Le Syndicat Départemental d’Energie du Cher (SDE 18) est un acteur majeur de la transition énergétique dans le département du Cher. Il conseille, conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières aux collectivités. Dans ce cadre, le SDE 18 souhaite développer un cadastre solaire. Cet outil correspond à une cartographie accessible en ligne qui permet de présenter le gisement et le potentiel de production photovoltaïque sur les toitures des bâtiments d’un territoire. Il permettrait notamment d’orienter le dimensionnement des installations. Le cadastre solaire peut également accompagner les actions de sensibilisation au développement des énergies renouvelables en révélant le potentiel de production d’énergie solaire à l’échelle locale. Il s’agit donc d’un outil d’information, d’aide à la décision et de sensibilisation pour l’ensemble des acteurs d’un territoire.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Existence d'un cadastre solaire - Nombre d'utilisateurs/de connexions au site				

FICHE ACTION N°7.4		Identifier les sites pouvant accueillir des projets de production d'énergie renouvelable		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des énergies renouvelables		
Priorité 1.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - DDT 18 - Chambre d'agriculture du Cher	Services CCTHB concernés : - Environnement - Urbanisme - Economie	
Pilote CCTHB	Public visé : Collectivités			
Description				
Les potentiels de développement des énergies renouvelables, identifiés par le diagnostic du PCAET, concernent principalement la filière du solaire, du biogaz et du bois-énergie.				
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes qui définit les règles d'occupation du sol, prévoit que les installations de production d'énergies renouvelables à caractère professionnel sont autorisées, à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des paysages. Dans ce cadre, un travail de recherche des zones les plus favorables sera mené pour orienter les projets. En effet, ces installations sont source de consommation d'espace. L'enjeu est donc de limiter l'impact des installations sur l'environnement ainsi que les nuisances pour les riverains.				
Une analyse des sites dégradés et des parkings mais aussi des toitures (voir fiche 7.3) est à engager. Il conviendra également de regrouper les informations disponibles et de solliciter les différents partenaires de la communauté de communes pour identifier des zones favorables à d'autres types de systèmes de production comme la méthanisation ou les éoliennes.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Existence d'un rapport - Nombre de sites identifiés		- Proximité des riverains au regard des nuisances - Gisement		

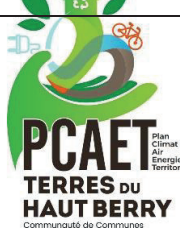
FICHE ACTION N°7.5		Anticiper l'arrivée à saturation des réseaux de distribution d'énergie		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des énergies renouvelables		
Priorité	Périmètre : - Département du Cher - CCTHB	Partenaires : - CCTHB - SDE 18	Services CCTHB concernés : - Environnement - Urbanisme	
Pilote Enedis/GRDF	Public visé : Collectivités			
Description				
Les projets d'installation de méthaniseurs se développeront dans les années à venir et produiront une quantité de biogaz conséquente qui pourrait saturer le réseau de distribution du gaz à court terme. Deux solutions peuvent permettre d'éviter ce phénomène : - Mailler les réseaux existants pour le connecter à d'autres réseaux de gaz non saturés ou mettre en place une solution alternative (rebourd) ; - Identifier des débouchés pour favoriser une utilisation locale du biogaz produit (mobilité, chauffage...). De même, les projets solaires d'envergure se développent sur le territoire de la communauté de communes et aux alentours. Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) permet d'anticiper la capacité d'accueil nécessaire pour accueillir ces projets. Des rencontres seront à initier avec les acteurs du territoire pour identifier les différents projets et envisager les solutions en cas de saturation des réseaux avérée.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Rencontres avec les acteurs concernés - Nouveaux projets intégrés dans les programmations				

FICHE ACTION N°7.6		Développer les réseaux de chaleur		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Développer la production d'énergie renouvelable		
Priorité	Périmètre : - Département du Cher - CCTHB	Partenaires : - Cellule Enr du Cher (ADEFIBOIS en Berry, ALEC 18 et SDE 18) - Distributeurs d'énergie - ADEME/Région CVL	Services CCTHB concernés : Environnement	
Pilote SDE 18	Public visé : Collectivités			
Description				
Le Syndicat Départemental d’Energie du Cher (SDE 18) est un acteur majeur de la transition énergétique dans le département du Cher. Il conseille, conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières aux collectivités. Dans ce cadre, le SDE 18 souhaite accompagner les collectivités dans le développement de réseaux de chaleur pour lesquels les énergies renouvelables et de récupération seront privilégiées. Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d’échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire. <u>2 étapes préalables :</u> - Une étude d’opportunité (définir la taille, le type d’énergie renouvelable, etc.) effectuée par la Cellule « Enr » du Cher (<i>adhésions à prévoir</i>) - Une étude de faisabilité prise en charge par la collectivité, avec une éventuelle participation du SDE 18 Pour certains projets, situés au sein de zones prioritaires identifiées dans le cadre d’une étude, le SDE 18 sera en mesure de récupérer la compétence réseau de chaleur. Le cas échéant, le SDE 18 portera l’investissement et l’exploitation du projet.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de projets portés - Etendue des linéaires créés (en km)				

FICHE ACTION N°7.7		Construire une centrale photovoltaïque sur un site dégradé avec un financement ouvert aux habitants du territoire				 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE				
OBJECTIF		Développer la production d'énergie renouvelable				
Priorité 1a		Périmètre : - Ancien CET - Commune de Fussy Public visé : - Habitants		Partenaires : - SDE 18 - Commune de Fussy - Enedis - DDT 18/DREAL CVL		Services CCTHB concernés : - Environnement - Technique
Pilote SEM EnR CVL CCTHB						
Description						
Le projet photovoltaïque développé sur la commune de FUSSY par la Société d'Economie Mixte EnR Centre-Val de Loire (SEM EnR CVL), vise l'installation d'une centrale au sol sur l'ancien Centre d'Enfouissement Technique, arrivé en situation de post-exploitation au début des années 2010.						
Ce projet, d'une puissance estimée à 9 MWc devrait permettre la production d'environ 10,2 GWh d'électricité renouvelable, représentant la consommation électrique de 4 800 habitants soit environ 20% des besoins des habitants la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (CCTHB).						
La communauté de communes envisage d'investir dans la centrale photovoltaïque, au moment de la réalisation du projet, afin de devenir co-proprétaire et de percevoir une part des retombées économiques. L'ouverture du projet à la participation financière des habitants du territoire est également envisagée.						
Budget CCTHB						
Coût de l'opération prévisionnel				Subventions potentielles		
Coût de l'investissement dans la centrale à déterminer						
Calendrier Prévisionnel						
Lancement 2021	Etudes d'impact environnementales	Dépôt du permis de construire	Appel d'offre CRE	Chantier	Fin 2025	
Avancement	50%					
Indicateurs de suivi				Points de vigilance		
- Permis de construire obtenu - Travaux réalisés - Nombre de citoyens impliqués dans le modèle de financement				Biodiversité sur le site		

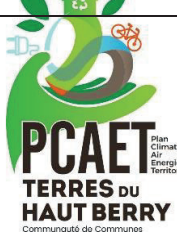
FICHE ACTION N°7.8		Promouvoir le Contrat d'Objectifs Territorial de Développement des Energies Renouvelables (COTeNR)			
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE			
OBJECTIF		Développer la production d'énergie renouvelable			
Priorité	Périmètre : PETR Centre-Cher CCTHB Public visé : Collectivités Entreprises	Partenaires : Cellule EnR du Cher (ALEC 18, ADEFIBOIS en Berry, SDE 18) DDT 18 ADEME/ Région CVL	Services CCTHB concernés : Environnement Urbanisme		
Pilote PETR Centre-Cher					
Description					
Le Contrat d'Objectifs Territorial de Développement des Energies Renouvelables permet : au porteur du contrat de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, etc.) ; d'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux ; d'impliquer les partenaires techniques dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire d'aider au financement des investissements de bois énergie, de géothermie, de solaire thermique et de réseaux de chaleur.					
En cumulé, et selon les règles d'éligibilité, les fonds publics peuvent financer les projets entre 45% et 70%, tandis que les études de faisabilité sont aidées à hauteur de 60%.					
Le COTeNR du PETR Centre-Cher (2019-2022), a été renouvelé pour un an. L'ADEME, le Conseil Régional Centre-Val de Loire et la Communauté Européenne soutiennent l'engagement des COTeNR de 2ème Génération.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
Lancement 2019	Année 1	Année 2	Année 3	Fin 2023	
Avancement	90%				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance			
Nombre d'actions promotionnelles réalisées Nombre de projets financés Nombre de projets accompagnés MWh consommés					

FICHE ACTION N°7.9		Mettre en œuvre un Schéma Directeur des Infrastructures Publiques de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE)		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Développer la production d'énergie renouvelable		
Priorité	Périmètre :	Partenaires :	Services CCTHB concernés :	
Pilote SDE 18	- Département du Cher - CCTHB Public visé : - Collectivités	- Enedis - EPCI du Cher - DDT 18	- Environnement - Action Sociale	
Description				
Le Schéma Directeur des Infrastructures Publiques de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante concernant les véhicules électriques et hybrides rechargeables, pour le trafic local mais aussi le trafic de transit. Il est composé : - d'un diagnostic, - d'un projet de développement et d'objectifs chiffrés, - d'un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser, - d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Le schéma directeur IRVE du Cher a pour objectif le développement d'une offre de recharge ouverte au public en tenant compte de : - La réglementation relative aux SDIRVE (décret n°2021-565 du 10 mai 2021 et guide associé), - La qualité de service -une priorité Disponibilité et fiabilité des équipements de recharge et des connexions, - Développement structuré des infrastructures pour éviter les zones blanches et les développements anarchiques, - L'interaction avec des écosystèmes connexes pour accompagner les politiques de stationnement, d'autopartage, de transport à la demande et coordonner les initiatives publiques et privées grâce à un plan d'action concret, - La concertation avec les partenaires, - Des évolutions techniques et réglementaires.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Lancement 2023	Elaboration 2024	Mise en œuvre	Fin 2026	
Avancement	15%			
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Existence d'un schéma directeur - Nombre d'IRVE installées - Evolution de la fréquentation/nombre d'usagers (%)				

FICHE ACTION N°7.10		Développer une filière hydrogène régionale		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Développer la production d'énergie renouvelable		
Priorité	Périmètre : - Région Centre-Val de Loire - CCTHB Public visé : - Acteurs de la filière	Partenaires : - Universités – laboratoires de recherche - Entreprises et organismes souhaitant s'impliquer	Services CCTHB concernés : Environnement	
Pilote Région CVL				
Description				
Les élus régionaux ont approuvé la feuille de route régionale pour le déploiement de l'hydrogène renouvelable en Centre-Val de Loire. L'hydrogène peut avoir différents usages : - la production d'hydrogène, par décomposition de la molécule d'eau (par électrolyse) permet de stocker l'énergie, de la transporter et de la distribuer. Une façon d'optimiser les modes de production d'énergie d'origine renouvelable (éolien, solaire, hydraulique), surtout lorsqu'elle est intermittente. - l'hydrogène peut ensuite être utilisé pour produire de l'électricité, destinée à de nombreux usages : transport (véhicules électriques), chauffage, industrie... Pour que ces usages de l'hydrogène restent vertueux, la production d'hydrogène doit être réalisée à partir d'énergie renouvelable (d'où l'appellation d'hydrogène renouvelable, ou H2R). Ainsi, tous les aspects du développement d'une filière hydrogène renouvelable, sont abordés au sein de cette feuille de route composée de 26 mesures structurées autour de 5 axes : - gouvernance, - développement de l'usage, - développement de la production, - l'hydrogène dans les compétences de la Région (transport, lycées), - recherche, innovation, formation et enseignement supérieur.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Lancement 2021	Déploiement		Fin 2030	
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Nombre de GWh/an H2 produits - Nombre de mesures de la feuille de route régionale mises en œuvre				

FICHE ACTION N°7.11		Promouvoir les énergies renouvelables		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Développer la production d'énergie renouvelable		
Priorité I.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires :	Services CCTHB concernés : - Environnement - Urbanisme	
Pilote CCTHB	Public visé : Tout public			
Description				
Dans le cadre d'une législation nationale qui vise l'accélération du développement des énergies renouvelables, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry réalisera diverses actions de promotion des énergies renouvelables. Cela s'inscrit dans le cadre des actions prévues aux fiches 6.7 « Développer des actions de sensibilisation envers différents publics » et 6.9 « Constituer et mettre à disposition un dossier de ressources documentaires ». Cette action est à mettre en lien avec les autres fiches de cet axe stratégique.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre d'actions réalisées				

FICHE ACTION N°7.12		Envisager la mise en place d'une micro-méthanisation collective		
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE		
OBJECTIF		Développer la production d'énergie renouvelable		
Priorité 1.b	Périmètre : • CCTHB	Partenaires : • Communes • CCTHB • GRDF	Services CCTHB concernés : • Environnement	
Pilote Agriculteurs volontaires	Public visé : • Agriculteurs			
Description				
Le biogaz est issu d'un processus de fermentation de matières organiques animales et/ou végétales. Une fois épuré, il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel : c'est le biométhane, destiné à des utilisations identiques au gaz naturel (chauffage, eau chaude, carburant). La production de biométhane permet ainsi de développer la production locale d'énergies renouvelables tout en renforçant l'économie circulaire sur le territoire. Ces installations permettent de valoriser les effluents d'élevage et les déchets agricoles produits sur l'exploitation.				
Le diagnostic a révélé que les déjections animales faisait partie des ressources du territoire pour la méthanisation. En visant une démarche collective, les éleveurs présents sur le territoire pourrait contribuer au mixte énergétique grâce à la mise en place d'unités de méthanisation de petite taille (puissance inférieure à 80kW), au plus près des exploitations.				
Ce projet devra prendre en compte les conditions vertueuses suivantes : • Le développement de cette filière doit cependant respecter certaines conditions vertueuses : • Etre conforme à la réglementation concernant la part de cultures dédiées à la production énergétique • Ne pas être à l'origine d'une augmentation des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation • Veiller aux respects de critères de durabilité des intrants utilisés (production, origine géographique etc.) • Mener des démarches de concertation, notamment auprès des riverains : être vigilant sur la proximité de ces infrastructures avec les lieux d'habitation				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Etude de faisabilité • Construction de l'unité • Quantité d'énergie produite (en GWh)		• Emplacement du projet • Concertation • Choix techniques		

FICHE ACTION N°7.13		Développer la production de biogaz		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes	
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE			
OBJECTIF		Accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des énergies renouvelables			
Priorité		Périmètre :		Partenaires :	
Pilote Chambre d'agriculture du Cher		- Département du Cher - CCTHB		GRDF	
		Public visé :		Services CCTHB concernés :	
		Agriculteurs		Environnement	
Description					
Le biogaz est issu d'un processus de fermentation de matières organiques animales et/ou végétales. Une fois épuré, il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel : c'est le biométhane, destiné à des utilisations identiques au gaz naturel (chauffage, eau chaude, carburant). La production de biométhane permet ainsi de développer la production locale d'énergies renouvelables tout en renforçant l'économie circulaire sur le territoire. La chambre d'agriculture accompagne les projets émergents, elle est notamment en mesure de fournir une étude d'opportunité. Les conseillers énergies des Chambres d'agriculture de la région Centre-Val de Loire ont également réalisé plusieurs outils pour accompagner les collectivités dans une démarche favorisant la concertation ainsi que l'organisation de la filière méthanisation sur leurs territoires.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
Action continue					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
- Nombre d'installations de production développées - Quantité de biogaz produite (en GWh)					

FICHE ACTION N°7.14		Communiquer sur la géothermie auprès des constructeurs			
AXE STRATEGIQUE N°7		APPUYER LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES POUR INSCRIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS UNE DYNAMIQUE LOCALE			
OBJECTIF		Développer la production d'énergie renouvelable			
Priorité II		Périmètre :		Partenaires :	
Pilote CCTHB		- Département du Cher - CCTHB		- SDE 18 - PETR Centre-Cher - Cellule Enr du Cher (ALEC 18, ADEFIBOIS en Berry, SDE 18) - ADEME/Région CVL	
		Public visé :		Services CCTHB concernés :	
		Entreprises de la construction		- Environnement - Economie - Technique	
Description					
La géothermie étant encore peu présente sur le territoire, l'une des pistes de développement concerne notamment les constructeurs du département du Cher. Des échanges seraient à engager avec les acteurs de la construction, afin de promouvoir la géothermie et de faire part des financements existants (voir fiche action 7.9). Il conviendra également de communiquer auprès des habitants du territoire pour appuyer la démarche.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel					
à déterminer					
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
Nombre d'acteurs rencontrés					

Axe VIII : Adapter le territoire au changement climatique

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES CONCERNÉS

					
---	---	---	---	---	---

Cet axe vise principalement à adapter le territoire au changement climatique. Les actions de cet axe contribueront dans un même temps à la réduction de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions des gaz à effet de serre et des polluants à effet sanitaire, mais aussi au renforcement de la séquestration carbone.

CONTEXTE ET ENJEUX :

Au regard du diagnostic, les secteurs à enjeux particulier en matière de changement climatique sur le territoire sont **l'agriculture, la santé et la biodiversité**. Le territoire est particulièrement vulnérable aux mouvements de terrain et aux inondations. Enfin, comme sur tout territoire, le changement climatique se manifeste par une tendance à la hausse des températures, du nombre de vagues de chaleur avec une tendance à la baisse des grands froids.

Les facteurs d'érosion de la biodiversité sont multiples : réduction et fragmentation des habitats, artificialisation des sols, surexploitation des ressources naturelles renouvelables, prolifération d'espèces invasives, pollution (air, eau, sol), et changement climatique, dont la part de responsabilité devrait s'accroître fortement d'ici le milieu du siècle. Or la biodiversité rend de nombreux services d'approvisionnement (nourriture, sylviculture, combustibles, etc.), de régulation (de la qualité de l'air, du climat avec le stockage du carbone, etc.), culturels et de soutien (au cycle de l'eau, etc.). Ainsi, au regard de sa vulnérabilité mais aussi de ces services rendus, il est important de préserver les espèces et leurs habitats. Plus les espaces préservés seront grands et nombreux, plus les interactions entre les habitats seront favorisées.

L'enjeu est donc double :

- S'adapter et atténuer les effets du changement climatique
- Préserver la biodiversité et la ressource en eau du territoire

Par conséquent, le présent axe s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes, dont le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation intègrent cet enjeu (préservation des zones humides, réduction de l'artificialisation des sols, etc.).

De plus, l'axe s'appuie en partie sur des «Solutions fondées sur la Nature», définies par l'UICN comme des «actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité».

Enfin, en lien avec l'axe VI sur la mobilisation des acteurs, il convient de souligner l'importance de la promotion des espaces pédagogiques et de l'accès à l'information, notamment concernant les acteurs qui agissent pour la biodiversité, pour susciter des changements de comportements.

OBJECTIFS DECLINÉS EN FICHES ACTIONS :

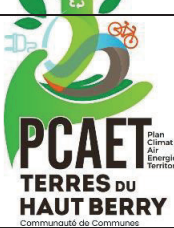
N°	INTITULÉ	PILOTE
PRESERVER LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET FAVORISER SON DEVELOPPEMENT		
8.1	Réaliser des Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC)	Communes
8.2	Réaliser des diagnostics de biodiversité dans les exploitations agricoles	Nature 18
8.3	Conforter la place de la haie à l'échelle du territoire	CCTHB
8.4	Prévenir le risque incendie auprès des propriétaires forestiers privés et promouvoir une gestion durable	CNPF
8.5	Analyser et prévenir le risque incendie au regard de la ressource en eau à l'échelle des bassins de rivière	SIVY
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE		
8.6	Poursuivre le travail engagé dans le cadre du Plan Mares	PETR Centre-Cher
8.7	Mettre en œuvre le programme «Plantez le décor»	PETR Centre-Cher
8.8	Réhabilitation de cours d'eau et de zones humides	SIVY SYRSA
8.9	Identifier les sites prioritaires à la végétalisation et privilégier les sols perméables dans les projets d'aménagement	CCTHB
FAVORISER LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU		
8.10	Poursuivre la réhabilitation des réseaux d'eau potable et le suivi des pertes	CCTHB
8.11	Animer le projet « Objectif Climat 2030 »	Nature 18
8.12	Mettre en œuvre le plan d'actions du Contrat Territorial Concert'eau	CD 18 / CA 18 / SAGE
8.13	Distribution de packs « antigaspi »	CCTHB
8.14	Inciter l'installation des récupérateurs d'eau pour les particuliers, les bâtiments publics et les entreprises	CCTHB

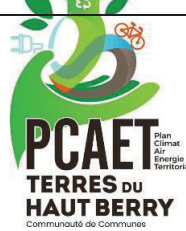
FICHE ACTION N°8.1		Réaliser des Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC)		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Préserver les réservoirs de biodiversité et favoriser son développement		
Priorité	Périmètre : • CCTHB	Partenaires : • CCTHB	Services CCTHB concernés : • Environnement	
Pilote Communes Nature 18	Public visé : • Communes			
Description				
Les Inventaires de la Biodiversité Communale peuvent être réalisés par l’association Nature 18. Cette action a pour objectif de : • Connaître la biodiversité présente sur la commune, • Identifier les pistes de valorisation de la biodiversité comme atout d’attractivité, • Apporter un conseil technique sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces communaux naturels et semi-naturels, • Sensibiliser des élus, techniciens et habitants sur la reconnaissance et l’intérêt de la préservation de ce patrimoine naturel.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
		Contrat Région de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Centre-Cher – 2018-2024		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre d'IBC réalisés				

FICHE ACTION N°8.2	Réaliser des diagnostics de biodiversité dans les exploitations agricoles		
AXE STRATEGIQUE N°8	ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF	Préserver les réservoirs de biodiversité et favoriser son développement		
Priorité Pilote Nature 18 Chambre d'agriculture du Cher	Périmètre : - Département du Cher - CCTHB Public visé : - Agriculteurs	Partenaires :	Services CCTHB concernés : Environnement
Description			
Pour accompagner une agro-écologie durable et performante, Nature 18 propose aux agriculteurs de réaliser un diagnostic de biodiversité sur leur exploitation agricole. Ce diagnostic permet de faire le point sur l'état de la biodiversité et des pratiques agricoles favorables déjà mises en place par l'agriculteur. Des inventaires faunistiques et floristiques, ainsi qu'une analyse des pratiques agricoles permettent de connaître les points forts et les points faibles de l'exploitation concernant l'accueil de la biodiversité et les services que rend celle-ci à la production agricole. La Chambre d'agriculture dispose d'une conseillère agro-environnement qui réalise également des diagnostics de biodiversité sur les exploitations agricoles.			
Budget CCTHB			
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles	
Calendrier Prévisionnel			
Action continue			
Indicateurs de suivi		Points de vigilance	
Nombre de diagnostics réalisés			

FICHE ACTION N°8.3		Conforter la place de la haie à l'échelle du territoire		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Préserver les réservoirs de biodiversité et favoriser son développement		
Priorité 1.a	Périmètre : - CCTHB Public visé : - Propriétaires - Agriculteurs	Partenaires : - Communes - Chambre d'agriculture du Cher	Services CCTHB concernés : - Environnement - Urbanisme - Technique	
Pilote CCTHB				
Description				
A travers sa stratégie et notamment de l'axe 3 « Affirmation et ruralité », le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, prévoit l'objectif suivant : préserver la palette des paysages ruraux des Terres du Haut Berry (Champagne Berrichonne, Sologne, Pays Fort). Les haies font partie du paysage et notamment de celui du Pays Fort dont la disparition de ces dernières s'est accélérée. De plus, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissent des orientations paysagères au sein desquels figure un linéaire de haies à préserver : « Les haies existantes contribuent à la qualité paysagère, à la biodiversité du site et à l'intégration harmonieuse des bâtis. Les orientations d'aménagement de la zone chercheront à les intégrer dans le projet global ». Enfin, pour aller plus loin dans un contexte de changement climatique, l'une des OAP du PLUi intègre les enjeux relatifs à la biodiversité, notamment en amont des projets d'aménagement. La préservation des haies et leur développement résultera d'un travail partenarial.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
		Programme « Plantez le Décor » du PETR Centre Cher		
Calendrier Prévisionnel				
PLUi en vigueur sur la durée du PCAET (2023-2035)				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Préservation au sein du PLUi - Linéaire de haie préservé (en km)				

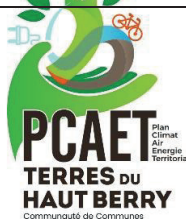
FICHE ACTION N°8.4		Prévenir le risque incendie auprès des propriétaires forestiers privés et promouvoir une gestion durable		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Préserver les réservoirs de biodiversité et favoriser son développement		
Priorité	Périmètre : - Région Centre-Val de Loire et Île de France - CCTHB Public visé : - Propriétaires forestiers privés	Partenaires : - DDT 18 - SDIS 18	Services CCTHB concernés : - Environnement - Tourisme	
Pilote CNPf Délégation régionale IFC				
Description				
La délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière (CNPf IFC) est compétente pour développer et orienter la gestion forestière des bois et forêts privés : Développement des différentes formes de regroupement technique et économique des propriétaires forestiers tant pour la gestion des forêts et la commercialisation des produits et services des forêts, que pour l’organisation, en concertation, le cas échéant, avec les représentants des usagers, de la prise en charge des demandes environnementales et sociales particulières ; Collecte et mise à disposition du public d’informations statistiques relatives aux groupements forestiers ; Encouragement à l’adoption de méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts et compatibles avec une bonne valorisation économique du bois, de la biomasse et des autres produits et services des forêts, par la formation théorique et pratique des propriétaires forestiers, par le développement et la vulgarisation sylvicoles, à l’exclusion de tout acte relevant du secteur marchand de gestion directe, de maîtrise d’œuvre de travaux ou de commercialisation ; Elaboration des schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées et des Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles, l’agrément des Plans Simples de Gestion et l’approbation des Règlements Types de Gestion, ainsi que les propositions, approbations et avis pour lesquels les lois ou règlements lui donnent compétence. En outre, le CNPF concourt au développement durable et à l’aménagement rural, pour ce qui concerne les forêts privées. Concernant le risque incendie, le CRPF cherche à affiner sa connaissance à l’échelle des massifs via différentes études afin d’améliorer la gestion de ce dernier. Dans le Cher, la priorité est donnée à la Sologne. Cette thématique peut faire l’objet de réunions de sensibilisation spécifiques. A titre de prévention, une communication est également effectuée sur le site internet du CRPF lorsque le risque incendie est avéré sur un territoire. Les alertes sont données par les SDIS, la diffusion de celles-ci auprès des propriétaires relève des Direction Départementales des Territoires.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Existence d’une étude sur la Sologne - Nombre de réunions organisées sur l’adaptation au changement climatique				

FICHE ACTION N°8.5		Analyser et prévenir le risque incendie au regard de la ressource en eau à l'échelle des bassins de rivière		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Préserver les réservoirs de biodiversité et favoriser son développement		
Priorité	Périmètre : Bassin du SIVY CCTHB	Partenaires : ONF SDIS du Cher	Services CCTHB concernés : Environnement	
Pilote SIVY	Public visé : Propriétaires SDIS			
Description				
Face aux enjeux multiples liés, à la ressource, et aux enjeux du territoire en contexte de changement climatique, le SIVY, associé aux services de l'ONF et du SDIS du Cher, met en place un projet d'étude ayant pour objectif de mettre en relation le complexe hydrographique du bassin du Barangeon en rapport avec les massifs forestiers et leurs besoins pour la lutte contre les incendies.				
Territoire d'une dizaine de communes situé aux portes de la Sologne, la surface du bassin du Barangeon est d'environ 250km², occupée par près de 60% de forêts, elle est notamment traversée par un dense réseau hydrographique de 230km de cours d'eau et la présence de plusieurs centaines de plans d'eau. Néanmoins, le territoire manque aujourd'hui de connaissances sur les moyens qui permettent de répondre à la lutte contre les incendies sur ce territoire, dont le risque est croissant, à partir d'infrastructures existantes (les étangs et plans d'eau), qui impactent eux-mêmes les milieux par rapport à la ressource et aux milieux aquatiques (évaporations, augmentation des températures, ensablements, ...).				
Le projet consiste donc à mettre en relation la situation hydrographique et forestière actuelle de ce territoire au regard des tendances et projections climatiques. De déterminer plus finement le nombre, l'état et l'impact des plans d'eau sur le milieu, ainsi que leurs capacités à répondre à la lutte contre les incendies forestiers, puis de développer une réflexion écologique, technique et financière sur les solutions liées aux usages et plus spécifiquement à celui de la lutte contre les incendies forestiers. Les infrastructures hydrauliques pour lutter contre les risques d'incendies doivent répondre à des besoins précis pour cet usage.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Lancement 2023	Réalisation de l'étude et du programme d'actions		Fin 2024	
Avancement	50%			
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Existence d'une étude				

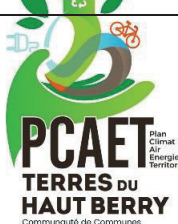


FICHE ACTION N°8.6		Poursuivre le travail engagé dans le cadre du Plan Mares		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Favoriser le développement des solutions fondées sur la nature		
Priorité	Périmètre : - PETR Centre-Cher - CCTHB Public visé : - Collectivités - Agents techniques	Partenaires : - Communes - Région CVL - Nature 18	Services CCTHB concernés : - Environnement - Urbanisme - Technique	
Pilote PETR Centre-Cher				
Description				
Dans la continuité des actions engagées au titre de la Trame Verte et Bleue (TVB), le PETR Centre-Cher, en collaboration avec l’association Nature 18, a souhaité affiner ses connaissances sur le réseau de mares existant afin de mieux le préserver, voire de le renforcer. Cette volonté s’est traduite à travers le « Plan Mares » 2019-2021 qui prévoyait l’inventaire des mares publiques accompagné d’une analyse de leur état de conservation. Une cartographie précise de l’ensemble des mares a notamment été établie, favorisant l’identification de zones à enjeux, en particulier en lien avec les besoins vitaux de déplacements des espèces. Cette étude a permis d’apporter des réponses techniques et financières pour la remise en état écologique et la valorisation de ce patrimoine rural. Dans ce cadre, le PETR Centre-Cher a développé des mesures d’accompagnement pour leur restauration et leur gestion, ainsi que pour leur intégration dans les documents d’urbanismes (SCOT, PLUi, PLU...) : - Elaboration d’un guide de recommandations avec des fiches techniques pour l’entretien, la restauration ou la création de mares, - Des sessions de formation à destination des élus et des agents techniques, - Une série de 4 chantiers dont un chantier éco-volontaire sur la commune de Menetou-Salon. Suite au bilan du Plan Mares, le PETR Centre-Cher maintien un accompagnement simplifié pour les collectivités qui souhaitent restaurer leurs mares, et envisage les pistes suivantes : - Renforcement du réseau de mares existant sur les secteurs prioritaires identifiés, - Recensement des mares privées, - Développement d’outils pédagogiques, - Travail de valorisation sur les sites restaurés.				
Budget CCTHB				
Coût de l’opération prévisionnel			Subventions potentielles	
Calendrier Prévisionnel				
Lancement 2019	Etat des lieux	Mise en œuvre 2021	Accompagnement	Fin Action continue
Avancement	100%			
Indicateurs de suivi			Points de vigilance	
Nombre de collectivités accompagnées pour la restauration et la gestion des mares				

FICHE ACTION N°8.7		Mettre en œuvre le programme "Plantez le décor"		 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Favoriser le développement des solutions fondées sur la nature		
Priorité	Périmètre : • PETR Centre-Cher • CCTHB Public visé : • Collectivités • Habitants	Partenaires : • Communes • Région CVL	Services CCTHB concernés : • Environnement • Urbanisme	
Pilote PETR Centre-Cher				
Description				
« Plantez le Décor » est un programme annuel de plantation à destination de tout propriétaire, locataire ou gestionnaire d'un terrain situé sur le territoire du PETR Centre-Cher qui vise à : • encourager les plantations de haies, de bosquets, d'alignements d'arbres, composées d'essences végétales adaptées au climat et au sol du territoire, • accompagner les projets de vergers ouverts au public composés de variétés de fruitiers locales, • sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité de notre Région, • préserver les écosystèmes. Concrètement, il s'agit : • d'une aide technique gratuite pour être informé, conseillé et accompagné sur un projet de plantation de haies, bosquets, alignements d'arbres et vergers composés d'espèces locales, • d'une aide financière de 50%, jusqu'à 80% dans certains cas, pour l'achat des plants et fournitures dont la commande groupée est assurée par le PETR Centre-Cher (des conditions d'éligibilité ont été instaurées au sujet des projets).				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre de dossiers soutenus • Linéaire de haie planté (en m)				

FICHE ACTION N°8.8		Réhabilitation de cours d'eau et de zones humides		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Favoriser le développement des solutions fondées sur la nature		
Priorité	Périmètre : - Bassin du SIVY - CCTHB	Partenaires : - Agence de l'Eau Loire – Bretagne - Région CVL - Conseil départemental du Cher - CCTHB	Services CCTHB concernés : - Environnement - Eau	
Pilote SIVY SYRSA	Public visé : - Collectivités - Propriétaires privés			
Description				
Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et le Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA), sont les deux syndicats de rivières sur notre territoire. Ces derniers exercent différentes missions qui visent à retrouver des cours d'eau vivants, riches en diversités et de bonnes qualités, en conciliant enjeux écologiques et usages du territoire : - Restauration de cours d'eau (lit, végétation du lit et des abords) et de zones humides à travers un Contrat Territorial proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, - Surveillance, - Accompagnement des communes et des riverains au quotidien : conseils, appui technique et administratif, - Sensibilisation, animation et recueil de connaissances à travers différentes études. Il est à noter que les zones humides sont préservées de toute occupation ou utilisation des sols, ou de tout aménagement susceptible de compromettre leur existence, leur qualité ou encore leur équilibre hydraulique et biologique, par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Mise en œuvre des contrats territoriaux SYRSA : 2021-2026 SIVY : 2023-2028				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Budget alloué (en €) aux restaurations - Nombre de projets accompagnés				

FICHE ACTION N°8.9		Identifier les sites prioritaires à la végétalisation et privilégier les sols perméables dans les projets d'aménagement		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Favoriser le développement des solutions fondées sur la nature		
Priorité 1.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - OFB - CAUE 18 - PETR Centre-Cher - DDT 18	Services CCTHB concernés : - Environnement - Eau	
Pilote CCTHB	Public visé : - Collectivités - Entreprises			
Description				
La végétalisation est l'un des leviers de l'adaptation des territoires au changement climatique, en favorisant la limitation de la surchauffe urbaine notamment en période de canicule et de l'artificialisation des sols. Selon l'ADEME, la baisse de la température urbaine que les arbres d'ombrage permettent d'apporter se situe entre 3 à 5 °C. Ces derniers diminuent aussi de 50 à 60 % la consommation énergétique de la climatisation. Ainsi, cette action vise à mener une réflexion transversale à l'échelle du territoire concernant la végétalisation des sites à enjeux tels que les cours d'écoles ou les cimetières, mais aussi sur la place de la végétation et des sols perméables au sein des projets d'aménagement de la communauté de communes. Cette action est à mettre en corrélation avec le programme Petites Villes de Demain (Saint-Martin-d'Auxigny, Henrichemont, Les-Aix-d'Angillon), et l'Opération de Revitalisation de Territoire en cours de Menetou-Salon. Il conviendra de s'appuyer sur les outils existants qui permettent d'évaluer l'impact d'un projet de plantation et de guider la sélection des essences locales et adaptées à l'évolution du climat. Certains organismes peuvent également accompagner la démarche : - le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 18) du Cher apporte un conseil gratuit en amont de projets d'aménagement, pour les collectivités adhérentes à l'association. - l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : connaissance et expertise, notamment sur les essences locales, - Le PETR Centre-Cher dans le cadre d'un projet expérimental sur la végétalisation des cours d'écoles.				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
		Fonds Vert		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Existence d'un rapport sur les sites prioritaires à la végétalisation - Surface de sols perméables dans les projets d'aménagement de la communauté de communes (en%)				

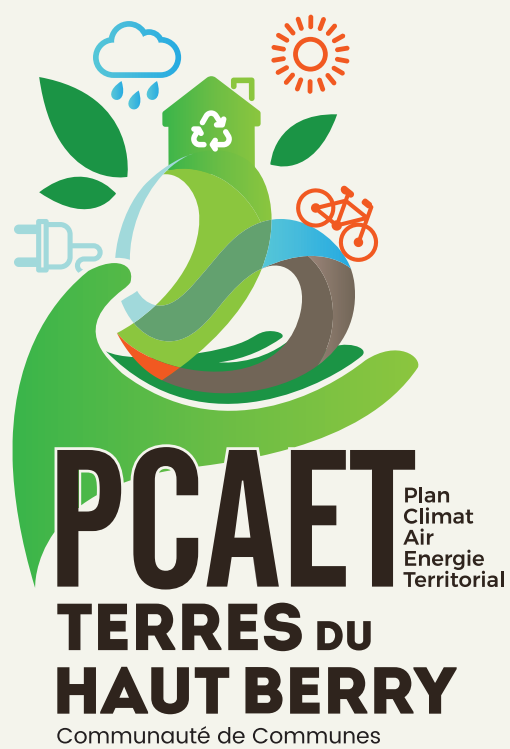
FICHE ACTION N°8.10		Poursuivre la réhabilitation des réseaux d'eau potable et le suivi des pertes		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Favoriser la réduction de la consommation d'eau		
Priorité 1.a	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - Préfecture - Conseil départemental - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)	Services CCTHB concernés : - Environnement - Eau	
Pilote CCTHB	Public visé : -			
Description				
Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'eau potable et l'assainissement collectif sont deux nouvelles compétences de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Ses missions consistent à exploiter mais aussi restaurer les réseaux, afin de maintenir une qualité des infrastructures et un rejet dans le milieu naturel avec un impact limité sur ce dernier, au regard de la réglementation en vigueur. Un programme de réhabilitation des réseaux (remplacement des canalisations, etc.) a été élaboré pour la période 2021-2036. L'étude patrimoniale réalisée sur le territoire de la communauté de communes prévoit un renouvellement de 52 km de réseau en 15 ans, avec à terme, un rendement de 85 %. Les objectifs sur la durée du PCAET sont les suivants : - Réhabilitation de réseaux AEP d'un linéaire minimum de 3,5 km en moyenne par an - Atteinte d'un rendement de distribution de 85 % à l'échéance du PCAET (représenterait une économie comprise entre 150 000 et 200 000 m3 d'eau). Dans ce cadre, un suivi de l'évolution des pertes a également été mis en place.				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
1 Million € / an		AELB/DETR		
Calendrier Prévisionnel				
Mise en œuvre du programme 2021-2036				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
- Linéaire de réseaux réhabilités (en km) - Pertes évitées (volume)				

FICHE ACTION N°8.11		Animer le projet « Objectif Climat 2030 »		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Favoriser la réduction de la consommation d'eau		
Priorité	Périmètre : - Département du Cher - CCTHB Public visé : - Communes engagées - Habitants	Partenaires : - Région Centre-Val de Loire - PETR Centre-Cher - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) - DDT 18	Services CCTHB concernés : - Environnement - Eau	
Pilote Nature 18				
Description				
Cette action à destination des communes portée par l'association Nature 18 vise à : - Permettre une prise de conscience des enjeux futurs et diffuser une culture de l'adaptation et du risque auprès des acteurs locaux en charge de l'aménagement du territoire et de la population, - Accompagner les élus pour la prise en compte des enjeux eau et climat dans la planification à court, moyen et long terme de leur projet et de leur politique, - Sensibiliser les citoyens, les élus, les agents techniques, les jeunes et d'autres acteurs-clé des territoires à l'importance de la préservation de la ressource en eau en les incitant à des changements de pratiques et d'approches. Il s'agit d'un programme biannuel qui consiste à : - Réaliser un état des lieux de la vulnérabilité du territoire (étude documentaire, entretiens avec élus, agents, personnes ressources...), - Etablir les priorités d'adaptation à court, moyen et long terme avec la commune et ses habitants : co-construire un Plan d'Adaptation qui vise à préserver la ressource en eau, en ciblant en particulier les questions de désimperméabilisation des sols et les économies d'eau, - Ancrer le Plan d'Adaptation dans la réalité de la commune grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation avec la mobilisation d'élus et d'habitants, - Sensibiliser tout au long de l'opération (animations grand public, projet pédagogique scolaire, mise à disposition d'outils de communication et de documentation techniques, etc.) Le reste à charge des communes peut être subventionné à hauteur de 80% via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
		AELB/France Nature Environnement/Région CVL (via Nature 18)		
Calendrier Prévisionnel				
Action continue				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre de communes engagées				

FICHE ACTION N°8.12		Mettre en œuvre le plan d'actions du Contrat Territorial Concert'eau		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Favoriser la réduction de la consommation d'eau		
Priorité -	Périmètre : • Territoire du programme Concert'eau • CCTHB Public visé : • Collectivités • Agriculteurs • Entreprises de l'industrie	Partenaires : • PETR Centre-Cher • SIAB 3A • SMAVAA • SIVY • FDGEDA • MONIN • AREA Berry • Préfecture du Cher	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie • Eau	
Pilote Conseil départemental Chambre d'agriculture du Cher SAGE Cher Amont et Yèvre-Auron				
Description				
Le Département du Cher est porteur de la démarche « Concert'eau », visant à rétablir l'équilibre entre les usages et la ressource et à rendre les usages de l'eau plus résilients au changement climatique, sur un territoire qui présente un déficit structurel de la ressource en eau. Sensible aux pollutions diffuses et ponctuelles, le territoire présente aussi un enjeu lié à la qualité de l'eau. Ainsi, un plan d'actions comprenant des leviers financiers a été élaboré (26 actions) à partir d'un diagnostic de territoire et de neuf enjeux prioritaires. Par ailleurs, 4 modes d'actions ont été retenus pour la mise œuvre du contrat : • Dialogue (information, sensibilisation, mise en réseau), • Réduction des consommations, • Aménagement (adaptation des techniques) • Connaissance (études, relevés).				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
Calendrier Prévisionnel				
Lancement 2021	Première période 2021 - 2023	Deuxième période 2024 - 2026		Fin 2026
Avancement	50%			
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
• Nombre d'actions réalisées • Budget consommé (en M€)				

FICHE ACTION N°8.13		Distribution de packs « antigaspi »		
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
OBJECTIF		Favoriser la réduction de la consommation d'eau		
Priorité I.b	Périmètre : CCTHB	Partenaires : - Communes - Bailleurs sociaux - CAF	Services CCTHB concernés : - Environnement - Eau - Technique	
Pilote CCTHB	Public visé : Habitants			
Description				
L'objectif de cette action vise à inciter et permettre aux habitants du territoire de faire des économies d'eau. Les packs sont des boites dans lesquels peut se trouver différents équipements (kit éco-robinet, sac chasse d'eau pour baisser le volume d'eau de 2 litres, etc.), mais aussi des outils pour suivre la consommation d'eau avant et après leur installation et/ou un guide sur les écogestes. Ces packs pourront être distribués à l'occasion d'actions de sensibilisation à la transition énergétique et écologique (<i>voir fiche 6.4</i>). Ces packs peuvent également être constitués pour les économies d'énergie (ampoule LED, prise avec un interrupteur marche/arrêt, bas de porte, etc.).				
Budget CCTHB				
Coût de l'opération prévisionnel		Subventions potentielles		
à déterminer		à déterminer		
Calendrier Prévisionnel				
à déterminer				
Indicateurs de suivi		Points de vigilance		
Nombre de packs distribués		- Le coût des packs - Le changement des habitudes		

FICHE ACTION N°8.14		Inciter l'installation des récupérateurs d'eau pour les particuliers, les bâtiments publics et les entreprises			 PCAET TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes
AXE STRATEGIQUE N°8		ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE			
OBJECTIF		Favoriser la réduction de la consommation d'eau			
Priorité 1.a	Périmètre : • CCTHB	Partenaires : • Communes • Entreprises	Services CCTHB concernés : • Environnement • Economie • Eau • Technique		
Pilote CCTHB	Public visé : • Communes • Entreprises • Particuliers				
Description					
Cette action de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry est à destination de différents publics : • Les collectivités : dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de Communes Terres du Haut Berry qui coordonne l'opération, des cuves peuvent être récupérées par les collectivités pour être installées en tant que récupérateurs d'eau (à renouveler en fonction des besoins), • Les entreprises : une communication sur l'installation de récupérateurs d'eau est à engager, les échanges entre entreprises peuvent être favorisés par la communauté de communes en fonction des besoins, • Les particuliers : une réflexion est à engager sur ce point.					
Budget CCTHB					
Coût de l'opération prévisionnel			Subventions potentielles		
A déterminer			A déterminer		
Calendrier Prévisionnel					
Lancement Décembre 2022	Communes 2023	Entreprises à déterminer	Particuliers à déterminer	Fin à déterminer	
Avancement	30%				
Indicateurs de suivi			Points de vigilance		
• Nombre d'actions réalisées pour les particuliers • Nombre de récupérateurs installés par les collectivités • Nombre d'actions réalisées pour les entreprises					





**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Communauté de Communes Terres du Haut Berry

31 bis route de rians

BP 70021 - 18220 les aix d'angillon

Tel. **02 48 44 75 75**

Mail : contact@terresduhautberry.fr

www.terresduhautberry.fr